

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Rapport environnemental



Rapport final



Dossier 21020011 03/06/2025	The logo for Auddicé Val de Loire features a stylized 'A' and 'V' in orange and green, with the text 'auddicé' and 'Val de Loire' below it, accompanied by a small building icon. auddicé Val de Loire	The logo for CITEPA features a stylized globe icon inside a diamond shape, with the text 'CITEPA' below it. CITEPA
Réalisé par	Auddicé Val de Loire Rue des petites granges 49 400 SAUMUR	42 rue de Paradis 75010 Paris 01 44 83 68 83

Plan Climat Air Energie Territorial

Rapport environnemental

Rapport final

PETR du Pays de Gâtine

Version	Date	Description
Rapport final	03/06/2025	Rapport Environnemental

	Nom - Fonction
Rédaction	Coline WALLART – auddicé environnement
Rédaction	Garance ANDRIN – auddicé environnement
Validation	Sarah AUTEXIER – auddicé environnement



Agence
Hauts-de-France



Agence
Grand-Est



Agence
Île-de-France



Agence
Seine-Normandie



Agence
Auvergne
Massif-Central



Agence
Val-de-Loire



Agence
Bourgogne
Franche Comté



Agence
Sud



Agence
Brigitte

Agir pour l'avenir
de vos projets

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. PERSPECTIVES D'EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	9
1.1 Construction du scénario environnemental de référence	10
1.2 Scénario environnemental de référence par thématique.....	11
1.2.1 Partie 1 : le patrimoine naturel.....	11
1.2.2 Partie 2 : la Gâtine, Château d'eau du Poitou.....	13
1.2.3 Partie 3 : le patrimoine paysager.....	15
1.2.4 Partie 4 : l'agriculture	17
1.2.5 Partie 5 : le patrimoine historique et paysager	19
1.2.6 Partie 6 : l'habitat et la mobilité	21
1.2.7 Partie 7 : l'économie, le tourisme et les ressources	23
1.3 Synthèse et priorisation des enjeux	27
1.3.1 Définitions préalables	27
1.3.2 Priorisation des enjeux	27
CHAPITRE 2. EXPOSE DES MOTIFS ET JUSTIFICATION DU SCENARIO RETENU AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES	33
2.1 Préambule	34
2.2 Élaboration de la stratégie du PCAET	34
2.2.1 Étude des scénarios stratégiques	34
2.2.2 Choix réalisés par le PETR du Pays de Gâtine au regard des scénarios stratégiques étudiés et justifications.....	61
2.2.3 Construction et proposition d'une stratégie	65
2.2.4 Croisement de la stratégie avec les enjeux issus de l'État Initial de l'Environnement.....	68
2.3 Incidences environnementales de la stratégie.....	86
2.3.1 Préambule.....	86
2.3.2 Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique	87
2.3.3 Axe 2 : La mobilité en Pays de Gâtine.....	88
2.3.4 Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire.....	89
2.3.5 Axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière	89
2.3.6 Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique	90
2.3.7 Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales	90
2.3.8 Axe Transversal : La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat	91
CHAPITRE 3. ANALYSE DES DOCUMENTS CADRES	101
3.1 Echelle nationale	104
3.1.1 La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.....	104
3.1.2 La Loi Energie et Climat.....	105
3.1.3 La loi Climat et Résilience	107
3.1.4 La stratégie nationale d'adaptation au changement climatique.....	109
3.1.5 Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).....	110
3.1.6 Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)	113
3.1.7 Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)	115
3.1.8 La loi d'orientation des mobilités (LOM)	118
3.2 Echelle régionale	120
3.2.1 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).....	120
3.2.2 Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR).....	127

3.2.3	Le Projet Régional de Santé Environnement	128
3.3	Echelle locale	129
3.3.1	Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Gâtine	129
3.3.2	Les Plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi).....	130
CHAPITRE 4.	EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT, MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DES INCIDENCES NEGATIVES ET DISPOSITIF DE SUIVI.....	133
4.1	Elaboration du plan d'actions.....	134
4.2	Analyse des incidences potentielles du plan d'actions sur l'environnement	135
4.2.1	Limites de l'exercice d'évaluation environnementale.....	135
4.2.2	Objectif et méthode.....	135
4.2.3	Détail de l'analyse du plan d'actions	136
4.3	Synthèse thématique de l'analyse des incidences du PCAET sur l'environnement et définition de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets	155
4.3.1	Définitions préalables	155
4.3.2	Le climat et les émissions de GES	156
4.3.3	La qualité de l'air.....	157
4.3.4	Le contexte énergétique.....	159
4.3.5	L'artificialisation des sols	160
4.3.6	Le paysage et le patrimoine architectural	162
4.3.7	La biodiversité et les milieux naturels	164
4.3.8	L'eau.....	167
4.3.9	Les risques et nuisances.....	168
4.3.10	Les déchets	170
4.3.11	Le milieu humain.....	172
4.4	Dispositif de suivi et d'évaluation.....	173
4.4.1	Préambule.....	173
4.4.2	Proposition d'indicateurs.....	174
CHAPITRE 5.	ANALYSE DES INCIDENCES RESIDUELLES SUR LE RESEAU NATURA 2000.....	179
5.1	Introduction.....	181
5.1.1	Cadre réglementaire	181
5.2	Réseau Natura 2000 sur le territoire du PETR du Pays de Gâtine et à proximité	184
5.2.1	Description des sites	184
5.2.2	Synthèse des habitats et des espèces d'intérêt communautaire des sites pris en compte dans l'évaluation	221
5.2.3	Sensibilités des habitats et des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000	232
5.3	Détermination des habitats et des espèces d'intérêt communautaire à retenir dans l'évaluation	233
5.4	Analyse des incidences notables prévisibles du PCAET sur le réseau Natura 2000 et présentation des mesures pour éviter et réduire les incidences négatives	233
5.5	Conclusion	247
CHAPITRE 6.	PRESENTATION DES METHODES UTILISEES	249
6.1	PCAET et Evaluation Environnementale.....	250
6.2	Intégration de l'évaluation environnementale dans la gouvernance de l'élaboration du PCAET	251
6.3	La réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement, définition des enjeux environnementaux et des perspectives d'évolution	252
6.3.1	Finalité	252
6.4	Exposé des motifs et justification du scénario retenu au regard des solutions de substitution raisonnables	253
6.4.1	Etude des scénarios stratégiques	253

6.4.2	Incidences environnementales de la stratégie	253
6.5	Articulation avec les documents cadres.....	255
6.6	Exposé des effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement, mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences négatives et dispositif de suivi	256
6.6.1	Prise en compte des enjeux environnementaux	256
6.6.2	Analyse des incidences du PCAET sur l'environnement	257
6.7	Compétences mobilisées.....	259

ANNEXES 261

Annexe 1 – Tableau d’analyse des incidences des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d’intérêt communautaire	262
--	-----

INTRODUCTION

Le présent document constitue l'analyse environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR du Pays de Gâtine. Il s'articule autour des chapitres suivants :

- Perspectives d'évolution probable de l'environnement,
- Exposé des motifs et justification du scénario retenu au regard des solutions de substitution raisonnables,
- Analyse des documents cadres,
- Exposé des incidences et mesures et la définition du dispositif de suivi,
- Analyse des incidences sur le réseau NATURA 2000,
- Méthodologie d'analyse.

À retenir :

- Le PCAET doit prendre en compte ses effets sur l'environnement.
- Les effets de la stratégie sont comparés au scénario « fil de l'eau ».

■ Contexte réglementaire

La réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique des PCAET intervient dans un cadre réglementaire et politique. Elle repose sur l'article 188 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 qui modifie les plans climat énergie territorial (PCET), projets territoriaux axés sur l'énergie et le changement climatique, tels qu'ils étaient définis à l'article L 229-26 du code de l'environnement.

Les PCET deviennent ainsi des Plans climat air énergie territorial (PCAET). Leurs contenu et modalités d'élaboration sont précisés par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial.

Le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Enfin, le PCAET doit désormais faire l'objet d'une évaluation environnementale (cf. article R122-17 du code de l'environnement – 10^{ème} catégorie du 2^{ème} alinéa de la section I) et l'autorité environnementale compétente est la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine.

■ L'évaluation environnementale stratégique (EES)

L'Évaluation Environnementale Stratégique est un outil d'aide à la décision. Il permet l'intégration de l'approche environnementale dans le PCAET. Ainsi, il permet l'optimisation environnementale du PCAET au travers de l'étude des solutions de substitution.

Elle répond aux objectifs suivants :

- Prendre en compte l'ensemble des thématiques environnementales et identifier et évaluer les incidences sur l'environnement des orientations et mesures du PCAET ;
- De nourrir le PCAET et tout son processus d'élaboration, des enjeux environnementaux du territoire ;
- Mettre en avant les éventuels effets antagonistes du plan d'action du PCAET ;
- Estimer les perspectives d'évolution de l'environnement du territoire en l'absence de PCAET ;
- Définir les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques ;
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- Éclairer la décision de l'autorité qui approuve le PCAET ;
- Les résultats de l'évaluation environnementale serviront d'outil d'information, de sensibilisation et de participation auprès des élus locaux, mais également des partenaires et du grand public.

CHAPITRE 1. PERSPECTIVES D'EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

1.1 Construction du scénario environnemental de référence

Le scénario environnemental de référence caractérise la situation environnementale à 20-30 ans pour le territoire selon son évolution probable si le projet de PCAET n'est pas mis en œuvre.

Ce scénario intègre donc les dynamiques d'évolution du territoire en cours, sur la base de projections démographiques notamment et, des ratios de consommations d'espaces et de consommations de ressources (eau notamment). Si possible, des hypothèses de spatialisations de développement pourront être formulées.

Les politiques, programmes, actions « correctrices » engagés par les acteurs seront également pris en compte, tels que les démarches d'animation de Trame verte et bleue, le Schéma de Cohérence territorial...

Situer les éléments du diagnostic dans une matrice « Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces » (AFOM) aide à identifier les principaux enjeux. Cette analyse permet de définir les objectifs en cherchant à maximiser les potentiels des atouts et des opportunités et à minimiser les effets des faiblesses et des menaces. Cette analyse permet ainsi de visualiser rapidement les principales tendances et les priorités. Ces matrices reprennent les éléments décrits dans l'Etat Initial de l'Environnement réalisé pour l'Évaluation Environnementale du PCAET.

1.2 Scénario environnemental de référence par thématique

Le choix d'une présentation du scénario environnemental de référence par thématique utilisée pour l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) a été fait. Les tendances d'évolution par thématique sont ainsi présentées.

1.2.1 Partie 1 : le patrimoine naturel

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
Un territoire concerné par des corridors écologiques d'intérêt national	Une érosion de certains milieux naturels et semi-naturels
Une grande diversité de milieux sur le territoire lié à un contexte géologique, hydrographique et topologique riche	Une absence d'espèces emblématiques sur le bocage
Une majorité d'espaces agricoles ou naturels qui favorisent la présence de biodiversité	Un recul du bocage
Une richesse écologique remarquable	Des difficultés liées au maintien de l'élevage
Un maillage bocager très dense	Une disparition des arbres têtards (perte d'usage et de savoir-faire)
Des actions de plantations de haies grâce aux associations et fédération de chasse, soutenues par les collectivités locales.	Une qualité et quantité de haies en diminution pour stockage carbone sur les zones de transition
Une diversité des essences	Des cours d'eau pollués dont l'état écologique est peu satisfaisant
	Une fermeture des ripisylves
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
Des dynamiques d'inventaires et de connaissances liés à des espèces, habitats ou sites présents sur le territoire	Une nature considérée comme ordinaire impactée par les activités humaines, mais peu protégée
Des acteurs investis sur les enjeux liés à la biodiversité (associations naturalistes, acteurs de l'éducation à l'environnement...)	Une dégradation de la biodiversité peu prise en compte
Des documents d'urbanisme en cours qui intègrent ou devront intégrer des protections (haies, zones humides...)	Une activité sylvicole en perte de vitesse
La moitié des forêts est dotée d'un document de gestion	Un enrichissement des ripisylves, notamment dans les paysages de vallées
Des acteurs locaux impliqués dans la valorisation forestière	La disparition et le non-renouvellement d'arbres remarquables et d'essences du fait d'un mauvais entretien
	Les effets du réchauffement climatique se font sentir sur certaines essences
	Des peupleraies qui s'installent sur des prairies humides

ENJEUX POUR LE PCAET

Freiner la fragilisation de la biodiversité et des milieux naturels

Amélioration des connaissances naturalistes et de l'accès aux informations

Restauration du bocage et affirmation de son intérêt

Préservation du patrimoine naturel, facteur de la qualité de vie et de l'attractivité sans devenir un sanctuaire

Maintien du système polyculture-élevage et élevage à l'herbe avec des pratiques durables

Conservation de la diversité des paysages liés à l'identité de la Gâtine

Valorisation et rayonnement de l'activité sylvicole locale

Renforcement du rôle de la biodiversité, marqueur de l'identité de notre territoire et force motrice de son développement

Intégration des habitants en tant qu'acteurs de la protection du patrimoine naturel

Gestion durable des taillis

Accompagnement des replantations (choix des espaces, mélange des essences) en intégrant les enjeux du changement climatique

Encadrement de plantation de « boisements compensateurs » (liés à des projets d'infrastructures de grande envergure)

Un renforcement du risque de feux de forêt et des cultures

Un renforcement de la mortalité des essences non adapté à une hausse des températures et à des sécheresses récurrentes (exemple des châtaigniers)

Un renforcement des risques pathogènes

Disponibilité moindre de la ressource en eau pour les activités humaines

Fragilisation de la biodiversité et des milieux naturels aquatiques

Fragilisation du secteur agricole face à l'incertitude de la saisonnalité des pluies

Risques d'inondation renforcés notamment en période estivale

Assèchement des zones humides et de certains plans d'eau

Renforcement de l'intensité des périodes d'étiage et de l'eutrophisation des cours d'eau et plans d'eau

Inadaptation des essences culturelles (pommiers, chênes, saules, néfliers...) au scénario le plus optimiste du GIEC

Pression de la faune migrant depuis le Sud de l'Europe

Développement de nouveaux agents pathogènes

Renforcement de la mortalité des essences non adaptées à une hausse des températures et à des sécheresses récurrentes

1.2.2 Partie 2 : la Gâtine, Château d'eau du Poitou

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un réseau hydrographique dense</p> <p>Un territoire entièrement couvert par des SAGE</p> <p>Une position en tête de bassin versant, qui permet au territoire d'être garant de la qualité de son eau</p> <p>Des milieux aquatiques supports d'activités de loisir et de tourisme</p> <p>Des continuités humides maintenues dans les vallées grâce à la préservation des prairies humides et un enrichissement limité</p> <p>Une présence encore importante d'élevage et de bocage qui participe à la qualité de l'eau.</p>	<p>Une qualité de l'eau des masses d'eau non satisfaisante et des objectifs non atteints sur les actions à mener pour la protection des cours d'eau</p> <p>Une ressource en eau polluée, notamment par les nitrates</p> <p>Une eau et un réseau hydrographique rarement limpides</p> <p>Un nombre important de plans d'eau connectés aux cours d'eau du territoire, ce qui augmente la présence de cyanobactéries et les risques d'eutrophisation.</p> <p>L'ensemble des bassins versants du territoire sont soumis à un risque phytosanitaire</p> <p>Des assecs plus fréquents et intenses depuis les années 1990, liés à la gestion des cours d'eau et au climat</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un nouveau SDAGE 2022-2027 en cours d'élaboration</p> <p>Un réseau dynamique d'acteurs de l'eau, des moyens financiers et une interconnexion entre les différents syndicats d'eau à mettre à profit</p>	<p>De micro-artificialisation de cours d'eau, qui en se cumulant induisent une dégradation de la qualité et de la quantité des eaux (busage, bétonnage ponctuel au niveau des moulins, aires de stationnement ...)</p> <p>Diminution de l'élevage herbagé et manque de solidité des exploitations agricoles, qui sont pourtant support du bocage ;</p> <p>Piétinement de bovins le long des cours d'eau</p> <p>Disponibilité de la ressource au regard de l'évolution des cultures et de leur besoin en eau</p>

ENJEUX POUR LE PCAET

Préservation des cours d'eau et des zones humides (herbicides, qualité, berges, état écologique...)

Préservation de la ressource en eau (qualité et quantité)

Adaptation au changement climatique notamment en lien avec la ressource en eau pour les activités humaines

Anticipation des conflits d'usage de la ressource en eau (irrigation, consommation humaine, loisirs et valeur patrimoniale) dans un contexte de changement climatique

Protection des têtes de bassins versants (qualité de l'eau en aval, céréaliculture...)

Une gestion transversale et globale de la trame aquatique (synergie des acteurs de l'eau, des acteurs agricoles...)

1.2.3 Partie 3 : le patrimoine paysager

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une grande diversité de paysages</p> <p>Un lien fort entre les paysages, l'eau et le bocage</p> <p>Des éléments identitaires (haies en châtaigniers, murs de pierres, la vache Parthenaise, chirons, arbres têtards, vergers)</p> <p>Un patrimoine bâti riche</p> <p>Une pression faible de l'extension urbaine pour l'habitat</p> <p>Des ambiances paysagères protégées</p>	<p>Des paysages de bocage qui se dégradent laissant place à des paysages de plaines</p> <p>Fermetures de certains paysages</p> <p>Une qualité disparate des entrées de villes et franges urbaines du territoire</p> <p>Des transitions urbaines parfois mal maîtrisées (frange urbaine et entrée de ville)</p> <p>Une publicité non maîtrisée</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un travail mené par les élus du Pays de Gâtine pour proposer une réflexion concertée et cohérente sur l'éolien</p> <p>Un RLPI en cours de réalisation sur Parthenay-Gâtine</p> <p>Elaboration d'une stratégie quant à l'évolution des paysages à l'échelle du territoire en concertation avec les acteurs (Plan de Paysage)</p>	
ENJEUX POUR LE PCAET	
<p>Maintien des marqueurs identitaires des différentes unités paysagères</p> <p>Amélioration des transitions urbaines</p> <p>Préservation de la diversité paysagère, en lien avec la diversité biologique</p> <p>Maintien et renforcement du bocage sur le territoire</p> <p>Reconquête globale des rôles du bocage : économique, énergétique, arboricole, hydraulique, écologique et paysager</p> <p>Maintien de la présence de l'arbre, sous toutes ses formes, dans le paysage (en fonction des unités paysagères)</p> <p>Limitation des secteurs d'enrichissement (fond de vallées...)</p> <p>Amélioration de l'intégration paysagère des franges bâties et de la qualité des entrées de villes</p>	

Limitation de l'uniformisation des aménagements des villages et lotissements

Amélioration de la prise en compte des publicités dans les paysages

Maîtrise et régulation des projets d'énergies renouvelables (éolien et solaire)

Identification de la définition de l'identité de la Gâtine (bocage, haie, étang, plan d'eau, ruisseau, rivière)

Maintien de l'élevage herbagé la majeure partie de l'année

Maintien de l'élevage herbagé avec de bonnes pratiques écologiques

Accompagnement des hommes et des femmes du territoire qui protègent et valorisent notre paysage (Agriculteurs, associations de protection de l'environnement, associations de chasseurs)

Protection des paysages bocagers en maintenant et en développant l'élevage et les circuits courts

Préservation et renforcement de la qualité paysagère du territoire (bocage et plaine) favorisant la biodiversité

Fragilisation des éléments arborés et aquatiques par une possible mutation des pratiques agricoles

Résilience des paysages de plaine moins vulnérables au dérèglement climatique du fait de marqueurs arborés ou aquatiques moins prononcés

Mutation des paysages de vallée par des assecs plus prononcés, induisant un renouvellement des ripisylves et des zones humides

1.2.4 Partie 4 : l'agriculture

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Diversité des productions et développement de la filière légumière</p> <p>Résonance de produits locaux, races et variétés locales</p> <p>Présence de races et variétés locales faisant l'objet de reconquête et promotion</p> <p>Complétude de la filière agricole avec présence d'équipements et installations nécessaires à la transformation des produits (en complément des territoires voisins)</p> <p>Montée en qualité de produits vendus et intégration des enjeux sociétaux et environnementaux dans les modes de production</p>	<p>Evolution des modes de production ayant conduit à une dégradation du dynamisme du marché aux bestiaux</p> <p>Souffrance des populations agricoles à la retraite, dont les veuves</p> <p>Diminution des exploitations agricoles et agrandissement de leurs surfaces exploitées</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Dynamisme dans les filières de formation agricole</p> <p>Adaptation des entreprises agricoles vers des modèles offrant une meilleure qualité de vie aux exploitants agricoles</p> <p>Féminisation des emplois agricoles</p> <p>Un système polyculture-élevage majoritaire, offrant une certaine résilience économique et climatique</p> <p>Développement de la vente directe</p> <p>Volonté des consommateurs à privilégier le local et la qualité des produits</p> <p>Partage d'une vision vers un modèle énergétique locale et renouvelable</p> <p>Volonté des consommateurs d'avoir une agriculture durable</p>	<p>Spécialisation renforcée des exploitations agricoles</p> <p>Fragilité des prairies temporaires et permanentes face à un enrichissement</p> <p>Difficulté économique des exploitants agricoles</p> <p>Mauvaise santé des exploitants agricoles</p> <p>Cloisonnement des filières agricoles</p> <p>Vieillissement de la population agricole</p> <p>Risque de baisse de la production lié au bouleversement climatique</p>

ENJEUX POUR LE PCAET

Maintien d'une diversité des productions agricoles pour préserver le paysage et la ressource en eau

Maintien, valorisation et restauration du bocage lié à l'élevage extensif, en intégrant les enjeux du changement climatique

Evolution du métier d'éleveur (revenu, temps de travail)

Intégration des enjeux de l'eau sous toutes ses formes : Qualité / ressource / disponibilité / accès et en lien avec les changements climatiques

Montée en gamme des produits (amélioration / Label / démarcation / Label Parc)

Développement de la vente directe et de la production directe (circuit courts)

Diversification et création de liens entre les filières

Accompagnement de la transmission des exploitations

Evolution des parcelles difficiles à exploiter

Disparition des prairies permanentes

Harmonisation de la protection des haies (documents d'urbanisme...)

Maintien du bien-vivre en Gâtine et de la fierté d'y vivre

Adaptation des races locales au changement climatique

Evolution des pratiques agricoles plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques

Pression sur la ressource en eau

Baisse des rendements agricoles (céréales, fourrage, lait, viande...)

1.2.5 Partie 5 : le patrimoine historique et paysager

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une identité forte marquée par une langue, une histoire et des savoir-faire</p> <p>Une grande richesse patrimoniale, aussi bien en édifices remarquables qu'en patrimoine vernaculaire porteur de l'identité du territoire</p> <p>Des acteurs locaux engagés dans la préservation du patrimoine</p> <p>Le patrimoine immatériel, composante essentielle du patrimoine, regroupe les savoir-faire, traditions, langues ou bien encore musiques, souvent transmis de génération en génération par voie orale.</p> <p>Une grande connaissance documentaire des pratiques anciennes (parlé, savoir-faire), mais sous-exploitée et peu partagées</p> <p>Une histoire de plusieurs siècles visible à travers les monuments, mais aussi le patrimoine vernaculaire, industriel et agricole</p>	<p>Peu de protection réglementaire du petit patrimoine</p> <p>Moyens d'entretenir et de faire vivre le patrimoine (église)</p> <p>Accentuation de la fragilité du patrimoine bâti et des savoir-faire – Travailler sur la transmission</p> <p>Des édifices culturels, agricoles et industriels mal valorisés, voire mal entretenus</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un tissu associatif de la culture et de sa valorisation dense</p> <p>Richesse de programmation / Maillage important de troupes théâtrales / artistiques</p> <p>Festivals trentenaires</p> <p>Appropriation des outils numériques pour créer de nouvelles formes de propositions culturelles</p>	<p>Pas de porteur reconnu : difficile d'être identifié et reconnu</p> <p>Associations qui vivent grâce aux bénévoles (enjeu : structuration du réseau professionnel)</p> <p>Manque de lieux pour créer, diffuser...</p> <p>Projets de territoire pourtant reconnu qui manquent de visibilité (IFFCAM et FIFO en lien avec le cinéma, FLIP...)</p> <p>Accompagnement des initiatives locales et ponctuelles portées par des habitants ou groupes d'habitants</p> <p>Erosion des bénévoles non renouvelés / un bénévolat vieillissants qui ne se renouvelle pas</p> <p>Des sujets culturels peu abordés : numérique, science, transition...</p> <p>Manque de lieux pour créer et diffuser la culture</p> <p>Manque de lieu pour héberger les artistes</p>

ENJEUX POUR LE PCAET

Préservation et entretien du patrimoine vernaculaire et du patrimoine bâti (spécificités architecturales, petite hydraulique, petit patrimoine rural)

Maintien de la dynamique associative

Adaptation du patrimoine bâti traditionnel aux améliorations énergétiques du bâti sans le dénaturer

Harmonisation des stratégies de valorisation du patrimoine bâti

Renouvellement des bénévoles (développement du sens du mot « citoyen » : transmission, implication, engagement)

Modernisation du tissu associatif et collectif

Intégration des enjeux de la transition écologique dans les dynamiques culturelles

Coordination des associations tout en préservant leur autonomie

Mise en commun de la communication

Maintien de la transmission des savoir-faire (langages, entretiens de haies...)

Mixité nécessaire entre évènementiel et propositions culturelles à l'année

Développement des offres culturelles numériques

Développement de l'identité gâtinaise pour faire connaitre le territoire aux touristes, mais aussi aux habitants

Fragilisation du patrimoine par des risques d'effondrement et de fissuration

1.2.6 Partie 6 : l'habitat et la mobilité

■ Perspectives d'évolution des logements et de l'artificialisation

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un bassin de vie centré sur Parthenay (45% de la population)</p> <p>Un indice de jeunesse positif sur la partie Sud du territoire, influencé par la présence de Niort au Sud</p> <p>Des tailles de ménages très variés entre le Nord et le Sud, induisant la nécessité d'une diversité de typologie de logements</p> <p>4 villes de moins de 20 000 habitants, identifiées comme « Petites villes de demain » (Airvault, Parthenay, Secondigny et Coulonges-sur-Autize).</p>	<p>Un ralentissement démographique sur de nombreuses communes : baisse annuelle moyenne de -0.13%</p> <p>Une situation de vieillissement global du territoire</p> <p>Un taux de logements vacants élevé (10,7%) par rapport à la moyenne départementale (8,6%)</p> <p>Un parc locatif social bas (5,2%) par rapport à la moyenne régionale (10%)</p> <p>Une consommation d'espaces pour l'habitat qui ne permet pas de maintenir la population sur le territoire</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des opportunités de valoriser le foncier existant significatives : dents creuses, parcelle bâtie de grande envergure divisible, stationnement inoccupé, etc.</p> <p>Les opportunités dans le parc de logements existant sont importantes : vacance, logement inoccupé, etc.</p> <p>Des efforts engagés à poursuivre notamment sur les opérations d'habitat</p> <p>Des PLU(i) en cours d'élaboration en faveur d'une stratégie de développement plus efficiente et viable</p> <p>Un PLH en cours sur le territoire de Parthenay-Gâtine</p>	<p>Une artificialisation en augmentation malgré la baisse de population et de l'emploi</p> <p>Une banalisation des formes urbaines et du paysage</p> <p>Des formes urbaines qui engendrent la consommation d'espace</p> <p>Des logiques de marchés immobiliers et fonciers en défaveur d'opération plus denses</p> <p>Une partie importante du territoire soumis à un aléa fort de retrait gonflement des argiles</p>
ENJEUX POUR LE PCAET	
<p>Réduction des risques de précarité liés au logement</p> <p>Rajeunissement de la pyramide des âges par des actions relatives à l'économie, à l'attractivité, à la qualité et la diversité des services adaptés aux jeunes et jeunes familles</p> <p>Anticipation du vieillissement de la population et des besoins d'équipements et services</p> <p>Encadrement de la consommation d'espaces et de l'artificialisation des sols</p> <p>Réhabilitation des logements vacants</p>	

Evolution du modèle urbain (poursuivre les efforts de renouvellement urbain, de densité ou encore de revitalisation des centralités)

Activation de leviers de sobriété foncière économique similaires à ceux mis en œuvre sur le logement.

■ **Perspectives d'évolution de la mobilité et des risques**

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
Quelques aires de covoitage réparties sur le territoire	Un réseau routier uniquement secondaire (une seule nationale)
Peu de risques industriels et technologiques présents sur le territoire	Une population captive de la voiture individuelle induisant des situations d'exclusion pour les personnes sans véhicule
Des risques liés aux sites SEVESO connus et encadrés	
Un document de prévention et de gestion du risque inondation autour du Thouet.	
Des nuisances qui restent faibles et localisées	
Un territoire relativement préservé de la pollution lumineuse	
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
Mise en place du projet Calcia 2025 permettant une réduction des impacts des polluants et les émissions de GES	Des risques naturels susceptibles d'augmenter avec le dérèglement climatique Une augmentation des nuisances et des pollutions par augmentation de la population
ENJEUX POUR LE PCAET	
<p>Réduction des risques de précarité liés à la mobilité</p> <p>Prise en compte des risques naturels et industriels et de leurs évolutions dans les choix d'urbanisme</p> <p>Limiter les pollutions atmosphériques en travaillant avec les acteurs du territoire, dont le monde agricole</p> <p>Proposition d'une offre de soins permettant le maintien à domicile et le développement du territoire</p> <p>Développement d'aménagement de voies cyclables / douces</p> <p>Réflexion sur les nouvelles formes de mobilité : transport solidaire, voies douces, plus de souplesse à demander aux lignes régulières</p> <p>Renforcement du risque caniculaire à même de fragiliser les populations âgées et plus globalement, à même de questionner les modes de vie en Gâtine</p>	

Renforcement des risques allergènes

Renforcement du risque d'inondation en période estivale et une population touchée plus nombreuses

Fragilisation des bâtiments par le risque de fissuration et d'effondrement

Augmentation des maladies dites « tropicales »

1.2.7 Partie 7 : l'économie, le tourisme et les ressources

■ Perspectives d'évolution de l'économie et du tourisme

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Secteur du commerce/transport/service qui représente un tiers de l'emploi recensé</p> <p>Les activités agroalimentaires, en particulier celles liées au travail du lait et de la viande, regroupent une trentaine d'établissements, dont certains valorisent les productions locales ce sont les laiteries, les entreprises de la filière viande et l'établissement Marie Surgelés, qui expliquent ce poids dans les effectifs salariés.</p> <p>Le territoire de Gâtine est plutôt bien maillé en termes d'établissements commerciaux, de services de proximité et équipements culturels</p> <p>4 pôles touristiques autour du territoire qui peuvent attirer des touristes (Puy du Fou, Futuroscope, Val de Loire (UNESCO) et le PNR du Marais Poitevin)</p> <p>Une organisation des acteurs du tourisme à l'échelle de la Gâtine</p> <p>FLIP / FIFO : de grands évènements qui font effet localement</p>	<p>Une évolution de l'emploi à la baisse</p> <p>Une concentration sur 3 secteurs : Parthenay, Airvault et Secondigny</p> <p>La commune de Parthenay concentre près de 30 % des emplois recensés sur le territoire</p> <p>Un taux de chômage pour la catégorie A établi à 9 %</p> <p>Une offre de service au soin sectorisée</p> <p>Des séjours courts (moins de 3 jours en moyenne)</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un cadre rural de plus en plus recherché par les touristes</p> <p>Un nombre de lits non marchants assez importants qui reflète l'attachement au territoire</p>	<p>Besoin d'hébergements de qualité sur la Vélo Francette et sur l'ensemble du territoire (saturation en juillet et en août, en lien avec des festivals)</p> <p>Evolution des paysages en lien avec le changement climatique et des offres de loisir (plan d'eau, baignade et cyanobactéries)</p>

ENJEUX POUR LE PCAET

- Maintien des commerces de proximité**
- Consolidation des savoir-faire locaux**
- Conservation d'un tissu économique diversifié**
- Développement des secteurs économiques ayant un effet moteur sur le territoire**
- Elargissement et croisement des publics des différents évènements du territoire**
- Développement des filières courtes en lien avec le tourisme vert et la valorisation des produits locaux**
- Développement de formations en lien avec les besoins de main-d'œuvre**
- Développement de la fibre sur le territoire**
- Attractivité du territoire pour les jeunes (formations, logements, emplois)**
- Mutualisation d'espaces pour répondre à des besoins nouveaux (co-working)**
- Développement d'une dynamique alliant environnement et activités économiques (notamment agricole) pour rendre le territoire attractif en s'appuyant sur l'identité gâtinaise**
- Améliorer la « communication » sur le territoire pour augmenter son attractivité auprès des travailleurs et des touristes**
- Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs**
- Maintien de l'aide à domicile**
- Reconquête d'une offre de soins locale**
- Adaptation des activités économiques dépendantes de ressources locales et fragilisées par la crise climatique : eau, produits alimentaires...**

■ Perspectives d'évolution des ressources

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
Une mixité énergétique importante	Un secteur agricole fortement émetteur de gaz à effet de serre (élevage et usage d'intrants)
Une production majeure de matériaux minéraux et forestiers autour de filières très structurées issues d'une ressource géologique et climatique variée	Un secteur industriel fortement émetteur de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques
Une production de déchets en baisse et fortement valorisée	Un parc de logement vieillissant énergivore
Une présence d'acteurs de l'énergie implantés sur le territoire (SIEDS et SEOLIS, CRER)	Un risque de précarité énergétique important pour de nombreux ménages
	Des déchets organiques non valorisés
	Un réseau de gaz faiblement développé
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
Un potentiel de développement des énergies renouvelables majeur	Une économie circulaire non structurée qui émerge
Des ressources nombreuses pour renforcer la capacité du territoire à stocker du carbone	Une dépendance à la voiture thermique importante
Des filières de matériaux biosourcés nouveaux (paille, chanvre...) en cours de structuration	
ENJEUX POUR LE PCAET	
<p>Intégration des enjeux de biodiversité à la transition énergétique</p> <p>Appropriation des énergies renouvelables par les citoyens</p> <p>Maîtrise de l'énergie dans tous les secteurs et par tous les acteurs (industrie, collectivités, particuliers) en lien avec l'intégration paysagère et la trame noire (éclairage) et renforcement des mesures de sobriété énergétique dans tous les secteurs d'activités</p> <p>Décarbonation de l'économie agricole et industrielle</p> <p>Développement et maîtrise des énergies renouvelables (mixte énergétique : attention particulière sur la méthanisation et les panneaux photovoltaïques)</p> <p>Reconquête globale des rôles du bocage (économique, énergétique, arboricole, hydraulique, écologique et paysager) et mise en place de plans de gestion pour les haies en lien avec le stockage carbone</p> <p>Structuration des filières autour de l'économie circulaire particulièrement en matière de valorisation des déchets et d'alternatives aux matériaux de construction carbonés (ciment, béton...)</p> <p>Poursuite d'une gestion durable des déchets</p>	

Réduction des risques de précarité énergétique liés à la mobilité et au logement

1.3 Synthèse et priorisation des enjeux

1.3.1 Définitions préalables

Le niveau d'enjeu est défini comme le croisement des sensibilités environnementales avec les pressions générales et spécifiques associées aux impacts potentiels du PCAET.

Les enjeux identifiés précédemment peuvent être classés ici en deux grandes catégories :

- **Les enjeux majeurs** pour des thématiques environnementales d'une grande sensibilité pour le territoire, soumises à de nombreuses pressions et sur lesquelles le PCAET est susceptible d'avoir des incidences importantes,
- **Les enjeux importants** pour des thématiques environnementales un peu moins sensibles, pour lesquelles les pressions actuelles sont plus limitées et sur lesquelles le PCAET est susceptible d'avoir des incidences importantes, ou pour des thématiques environnementales très sensibles, mais pour lesquelles le PCAET est moins susceptible d'avoir des incidences importantes.

Il n'a pas été relevé de thématiques pour lesquelles il y aurait une absence d'enjeu (une thématique très sensible, mais pour laquelle le PCAET n'aurait aucune incidence ou une thématique non sensible ou subissant globalement peu de pression).

1.3.2 Priorisation des enjeux

Les enjeux identifiés précédemment sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Niveau d'enjeu	Thématiques	Enjeux
Majeurs	L'habitat, la mobilité et les risques	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des risques de précarité liés à la mobilité - Prise en compte des risques naturels et industriels et de leurs évolutions dans les choix d'urbanisme - Limiter les pollutions atmosphériques en travaillant avec les acteurs du territoire, dont le monde agricole - Proposition d'une offre de soins permettant le maintien à domicile et le développement du territoire - Développement d'aménagement de voies cyclables / douces - Réflexion sur les nouvelles formes de mobilité : transport solidaire, voies douces, plus de souplesse à demander aux lignes régulières - Renforcement du risque caniculaire à même de fragiliser les populations âgées et plus globalement, à même de questionner les modes de vie en Gâtine - Renforcement des risques allergènes - Renforcement du risque d'inondation en période estivale et une population touchée plus nombreuses - Fragilisation des bâtiments par le risque de fissuration et d'effondrement - Augmentation des maladies dites « tropicales »
	Ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des cours d'eau et des zones humides (herbicides, qualité, berges, état écologique...) - Préservation de la ressource en eau (qualité et quantité) - Adaptation au changement climatique notamment en lien avec la ressource en eau pour les activités humaines - Anticipation des conflits d'usage de la ressource en eau (irrigation, consommation humaine, loisirs et valeur patrimoniale) dans un contexte de changement climatique - Protection des têtes de bassins versants (qualité de l'eau en aval, céréaliculture...) - Une gestion transversale et globale de la trame aquatique (synergie des acteurs de l'eau, des acteurs agricoles...)
	Le patrimoine paysager	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des marqueurs identitaires des différentes unités paysagères - Amélioration des transitions urbaines - Préservation de la diversité paysagère, en lien avec la diversité biologique - Maintien et renforcement du bocage sur le territoire - Reconquête globale des rôles du bocage : économique, énergétique, arboricole, hydraulique, écologique et paysager - Maintien de la présence de l'arbre, sous toutes ses formes, dans le paysage (en fonction des unités paysagères) - Limitation des secteurs d'enrichissement (fond de vallées...) - Amélioration de l'intégration paysagère des franges bâties et de la qualité des entrées de villes - Limitation de l'uniformisation des aménagements des villages et lotissements - Amélioration de la prise en compte des publicités dans les paysages - Maîtrise et régulation des projets d'énergies renouvelables (éolien et solaire) - - Identification de la définition de l'identité de la Gâtine (bocage, haie, étang, plan d'eau, ruisseau, rivière) - Maintien de l'élevage herbagé la majeure partie de l'année

Niveau d'enjeu	Thématiques	Enjeux
		<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'élevage herbagé avec de bonnes pratiques écologiques - - Accompagnement des hommes et des femmes du territoire qui protègent et valorisent notre paysage (Agriculteurs, associations de protection de l'environnement, associations de chasseurs) - Protection des paysages bocagers en maintenant et en développant l'élevage et les circuits courts - Préservation et renforcement de la qualité paysagère du territoire (bocage et plaine) favorisant la biodiversité - Fragilisation des éléments arborés et aquatiques par une possible mutation des pratiques agricoles - Résilience des paysages de plaine moins vulnérables au dérèglement climatique du fait de marqueurs arborés ou aquatiques moins prononcés - Mutation des paysages de vallée par des assecs plus prononcés, induisant un renouvellement des ripisylves et des zones humides
Importants	L'économie, le tourisme et les ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des commerces de proximité - Consolidation des savoir-faire locaux - Conservation d'un tissu économique diversifié - Développement des secteurs économiques ayant un effet moteur sur le territoire - Elargissement et croisement des publics des différents évènements du territoire - Développement des filières courtes en lien avec le tourisme vert et la valorisation des produits locaux - Développement de formations en lien avec les besoins de main-d'œuvre - Développement de la fibre sur le territoire - Attractivité du territoire pour les jeunes (formations, logements, emplois) - Mutualisation d'espaces pour répondre à des besoins nouveaux (co-working) - Développement d'une dynamique alliant environnement et activités économiques (notamment agricole) pour rendre le territoire attractif en s'appuyant sur l'identité gâtinaise - Améliorer la « communication » sur le territoire pour augmenter son attractivité auprès des travailleurs et des touristes - Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs - Maintien de l'aide à domicile - Reconquête d'une offre de soins locale - Adaptation des activités économiques dépendantes de ressources locales et fragilisées par la crise climatique : eau, produits alimentaires...
	Le patrimoine historique et paysager	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation et entretien du patrimoine vernaculaire et du patrimoine bâti (spécificités architecturales, petite hydraulique, petit patrimoine rural) - Maintien de la dynamique associative - Adaptation du patrimoine bâti traditionnel aux améliorations énergétiques du bâti sans le dénaturer - Harmonisation des stratégies de valorisation du patrimoine bâti - Renouvellement des bénévoles (développement du sens du mot « citoyen » : transmission, implication, engagement) - Modernisation du tissu associatif et collectif

Niveau d'enjeu	Thématisques	Enjeux
		<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des enjeux de la transition écologique dans les dynamiques culturelles - Coordination des associations tout en préservant leur autonomie - Mise en commun de la communication - Maintien de la transmission des savoir-faire (langages, entretiens de haies...) - Mixité nécessaire entre évènementiel et propositions culturelles à l'année - Développement des offres culturelles numériques - Développement de l'identité gâtinaise pour faire connaitre le territoire aux touristes, mais aussi aux habitants - Fragilisation du patrimoine par des risques d'effondrement et de fissuration
	Patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Freiner la fragilisation de la biodiversité et des milieux naturels - Amélioration des connaissances naturalistes et de l'accès aux informations - Restauration du bocage et affirmation de son intérêt - Préservation du patrimoine naturel, facteur de la qualité de vie et de l'attractivité sans devenir un sanctuaire - Maintien du système polyculture-élevage et élevage à l'herbe avec des pratiques durables - Conservation de la diversité des paysages liés à l'identité de la Gâtine - Valorisation et rayonnement de l'activité sylvicole locale - Renforcement du rôle de la biodiversité, marqueur de l'identité de notre territoire et force motrice de son développement - Intégration des habitants en tant qu'acteurs de la protection du patrimoine naturel - Gestion durable des taillis - Accompagnement des replantations (choix des espaces, mélange des essences) en intégrant les enjeux du changement climatique - Encadrement de plantation de « boisements compensateurs » (liés à des projets d'infrastructures de grande envergure) - Un renforcement du risque de feux de forêt et des cultures - Un renforcement de la mortalité des essences non adapté à une hausse des températures et à des sécheresses récurrentes (exemple des châtaigniers) - Un renforcement des risques pathogènes - Disponibilité moindre de la ressource en eau pour les activités humaines - Fragilisation de la biodiversité et des milieux naturels aquatiques - Fragilisation du secteur agricole face à l'incertitude de la saisonnalité des pluies - Risques d'inondation renforcés notamment en période estivale - Assèchement des zones humides et de certains plans d'eau - Renforcement de l'intensité des périodes d'étiage et de l'eutrophisation des cours d'eau et plans d'eau - Inadaptation des essences culturelles (pommiers, chênes, saules, néfliers...) au scénario le plus optimiste du GIEC - Pression de la faune migrant depuis le Sud de l'Europe - Développement de nouveaux agents pathogènes - Renforcement de la mortalité des essences non adaptées à une hausse des températures et à des sécheresses récurrentes

Niveau d'enjeu	Thématiques	Enjeux
	L'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'une diversité des productions agricoles pour préserver le paysage et la ressource en eau - Maintien, valorisation et restauration du bocage lié à l'élevage extensif, en intégrant les enjeux du changement climatique - Evolution du métier d'éleveur (revenu, temps de travail) - Intégration des enjeux de l'eau sous toutes ses formes : Qualité / ressource / disponibilité / accès et en lien avec les changements climatiques - Montée en gamme des produits (amélioration / Label / démarcation / Label Parc) - Développement de la vente directe et de la production directe (circuit courts) - Diversification et création de liens entre les filières - Accompagnement de la transmission des exploitations - Evolution des parcelles difficiles à exploiter - Disparition des prairies permanentes - Harmonisation de la protection des haies (documents d'urbanisme...) - Maintien du bien-vivre en Gâtine et de la fierté d'y vivre - Adaptation des races locales au changement climatique - Evolution des pratiques agricoles plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques - Pression sur la ressource en eau - Baisse des rendements agricoles (céréales, fourrage, lait, viande...)

Tableau 1. Synthèse et classification des enjeux environnementaux

CHAPITRE 2. EXPOSE DES MOTIFS ET JUSTIFICATIONS DU SCÉNARIO RETENU AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

2.1 Préambule

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, l'obligation légale d'afficher des objectifs a conduit le PETR du Pays de Gâtine à travailler sur différents scénarios stratégiques. Ces scénarios ont porté sur :

- La consommation énergétique du territoire,
- L'augmentation de la production d'énergies renouvelables,
- La réduction des émissions de GES,
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- L'augmentation de la séquestration du carbone,
- L'adaptation au changement climatique.

Un travail de réflexion a ensuite permis de dégager les orientations de la stratégie.

L'objectif de ce chapitre est de présenter cette démarche, permettant ainsi de justifier du scénario retenu.

2.2 Élaboration de la stratégie du PCAET

2.2.1 Étude des scénarios stratégiques

2.2.1.1 Réduction de la consommation d'énergie

Les données et scénarios suivants sont tirés du diagnostic du PCAET du PETR du Pays de Gâtine réalisée en 2022.

■ État initial

Sur le territoire du Pays de Gâtine, la consommation énergétique totale s'élève à 2 635 GWh en 2015. Cela représente environ 23% de la consommation énergétique du département des Deux-Sèvres qui s'élève à 11 478 GWh, alors que le Pays de Gâtine compte 17% de la population du département des Deux-Sèvres.

Les « produits pétroliers » sont les principales sources d'énergie consommée sur le territoire (représentent presque la moitié, soit 49% des consommations totales) avec 1 285 GWh. Le secteur industriel et des transports sont les plus gros consommateurs d'énergie avec respectivement 37% et 27% des consommations énergétiques du Pays. En cumulant le secteur résidentiel et tertiaire, le bâtiment compte pour 30% des consommations d'énergie du territoire du Pays de Gâtine.

Consommations d'énergie du Pays de Gâtine, par secteur (GWh)

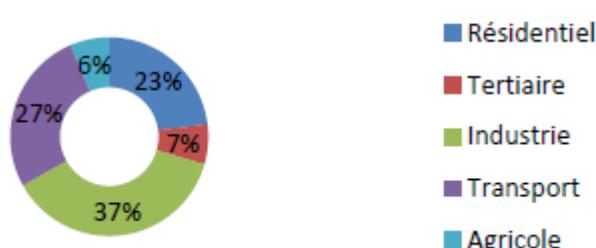


Figure 1. Consommations énergétiques par secteur en 2015– AREC 2019

Consommations énergétiques du Pays, par type d'énergie, en GWh

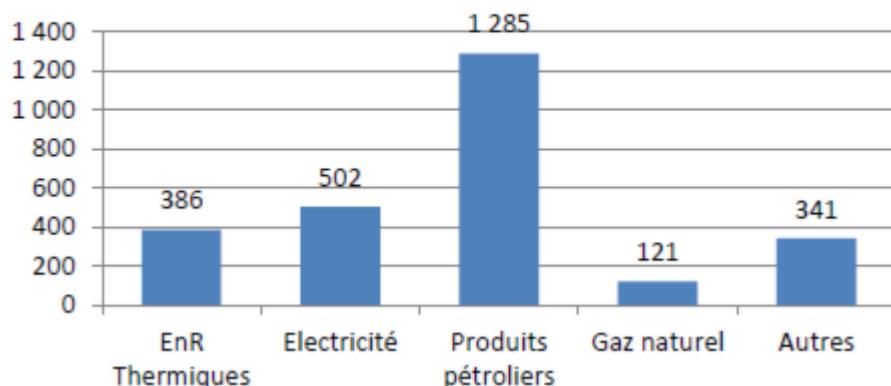


Figure 2. Consommations énergétiques par type d'énergie en 2015 - AREC 2019

Les consommations d'énergie sont réparties de manière hétérogène entre les 3 EPCI composant le PETR du Pays de Gâtine.

Consommation d'énergie du Pays de Gâtine, par EPCI en GWh

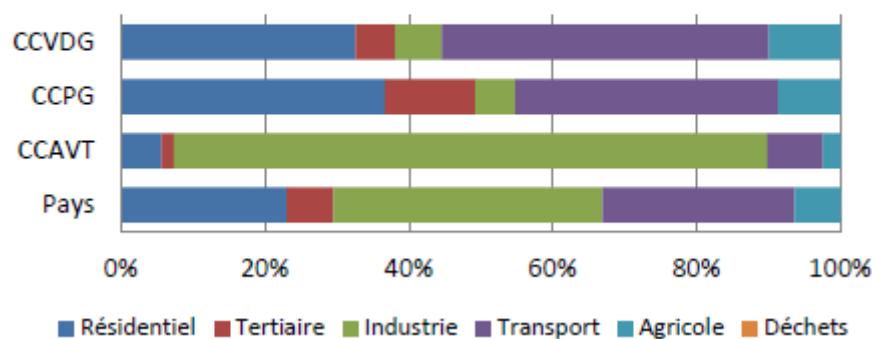


Figure 3. Consommations d'énergies du Pays de Gâtine, par EPCI et par secteur – AREC 2019

La répartition sectorielle des consommations énergétiques découle des spécificités des territoires.

La consommation énergétique totale la plus élevée provient de la communauté de communes de l'Airvaudais-Val du Thouet, du fait de la forte part de consommation provenant du secteur industriel. La consommation totale d'énergie de cet EPCI s'élève à 1 083 GWh (soit 41% de la consommation totale d'énergie du Pays de Gâtine). La communauté de communes de Parthenay-Gâtine est le second territoire qui consomme le plus d'énergie à hauteur de 958 GWh, soit 36% de la consommation énergétique du Pays de Gâtine. Sur le territoire de Val de Gâtine, la consommation d'énergie totale représente 595 GWh, soit 23% de la consommation énergétique du Pays de Gâtine.

■ Trajectoire énergétique tendancielle

Le scénario « tendanciel » décrit l'évolution des consommations si le territoire ne s'engage pas dans la transition énergétique. Il prend notamment en compte les évolutions réglementaires (ex : RE2020) et technologiques prévisibles (ex : amélioration des motorisations).

Les données et les hypothèses du scénario national tendanciel NégaWatt sont utilisées ici. Ainsi, il est modélisé à l'horizon 2050 une baisse des consommations énergétiques dans l'industrie de l'ordre de 11 %, de 7 % pour le résidentiel et le tertiaire, de 9 % pour le transport et de 21 % pour l'agriculture. Au total, la consommation du territoire serait réduite de 10 %.

En modélisant l'ensemble de ces hypothèses sur le territoire, on obtient une légère baisse des besoins énergétiques. La consommation passe de 2 635 GWh en 2015 à 2 375 GWh en 2050, soit une baisse de 10 %.

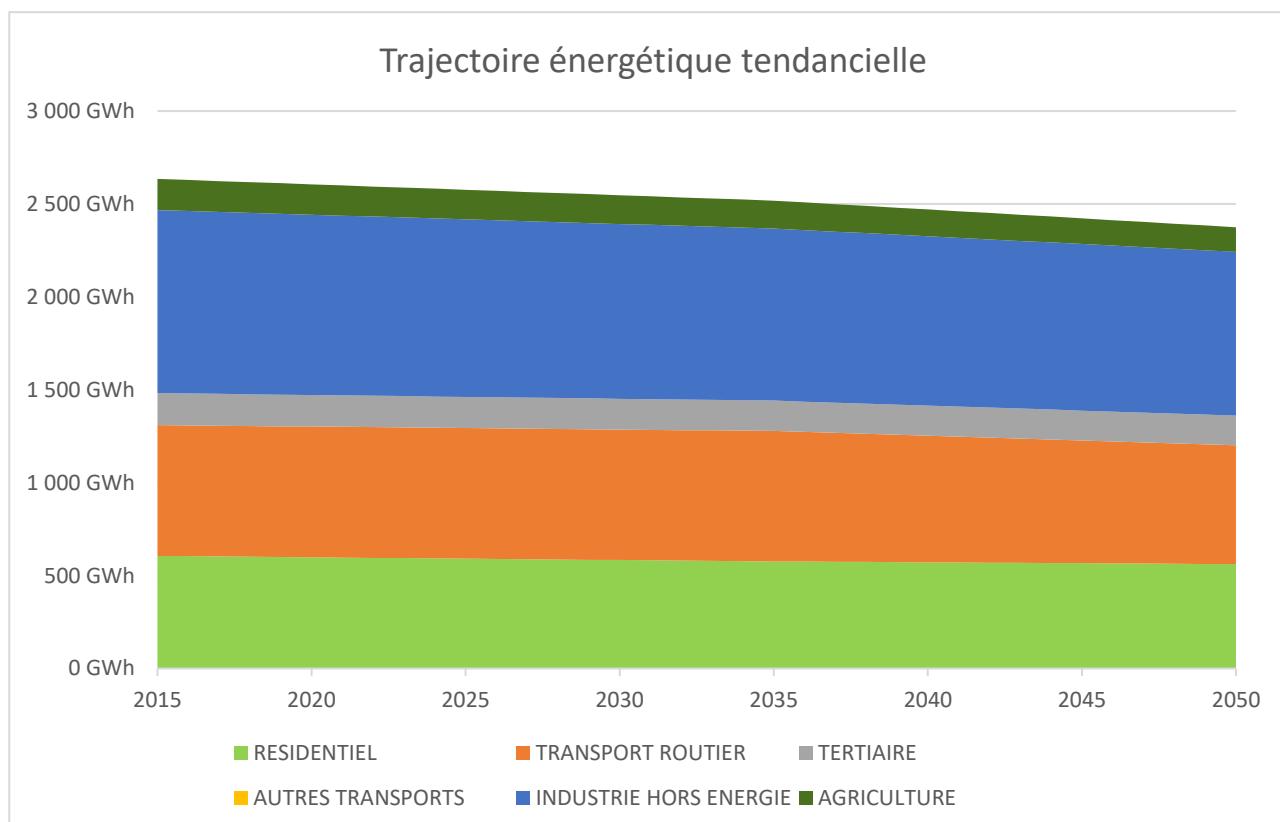


Figure 4. Evolution des consommations énergétiques par secteur entre 2015 et 2050 selon le scénario tendanciel

	2015	2026	2030	2050
Résidentiel	606	590	584	562
Transport (routier et autres)	704	703	702	640
Tertiaire	172	167	166	159
Industrie (hors branche énergie)	985	952	941	882
Agriculture	168	158	155	132
Total	2635	2571	2547	2375

Tableau 2. Consommations annuelles (GWh) du territoire par secteur – trajectoire tendancielle – adaptation du scénario Négawatt

■ Scénario réglementaire

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) donne le cadre du PCAET et fixait des objectifs notamment énergétiques :

- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050.

Certains de ces objectifs ont été actualisés par la Loi Energie et Climat du 8 novembre 2019 :

- Réduire de 40 % la consommation d'énergies fossiles – par rapport à 2012 – d'ici 2030 (contre 30 % précédemment).

Le scénario énergétique réglementaire serait donc :

	2015	2030	2050
Total	2 635	2 108	1 318

Tableau 3. Consommations annuelles (GWh) du territoire par secteur – trajectoire réglementaire

■ Scénario ambitieux

De nombreuses études prospectives ont été publiées sur le plan national, décrivant un certain nombre de trajectoires possibles à l'horizon 2050, en particulier sur le plan énergétique (scénario Négawatt, scénario RTE, scénarios de l'Ademe). Pour cette étude, le scénario S1, de l'étude *Transition(s)* de l'Ademe publié le 30 novembre 2021, a été utilisé. Ce scénario se base sur un engagement volontariste de la France afin de réduire les consommations énergétiques, les émissions de CO₂, et de développer les énergies renouvelables. Il permet également d'atteindre une réduction supérieure à 50 % de la consommation finale énergétique en 2050 par rapport à 2012, soit l'objectif inscrit dans la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015. Ce scénario S1 est également celui qui se rapproche le plus des travaux précédents de l'Ademe (*scénario Energie-Climat 2035/2050*), qui ont été utilisés jusqu'à la publication de novembre 2021.

La modélisation des consommations énergétiques à horizon 2050 montre un potentiel de réduction des consommations de 53,3%. Cette réduction est notamment portée par le secteur agricole (-71 %), le secteur des transports (- 68 %), ainsi que l'habitat (- 56 %). L'industrie est la moins touchée (-40 %), suivie par le tertiaire (- 43 %).

Trajectoire énergétique ambitieuse

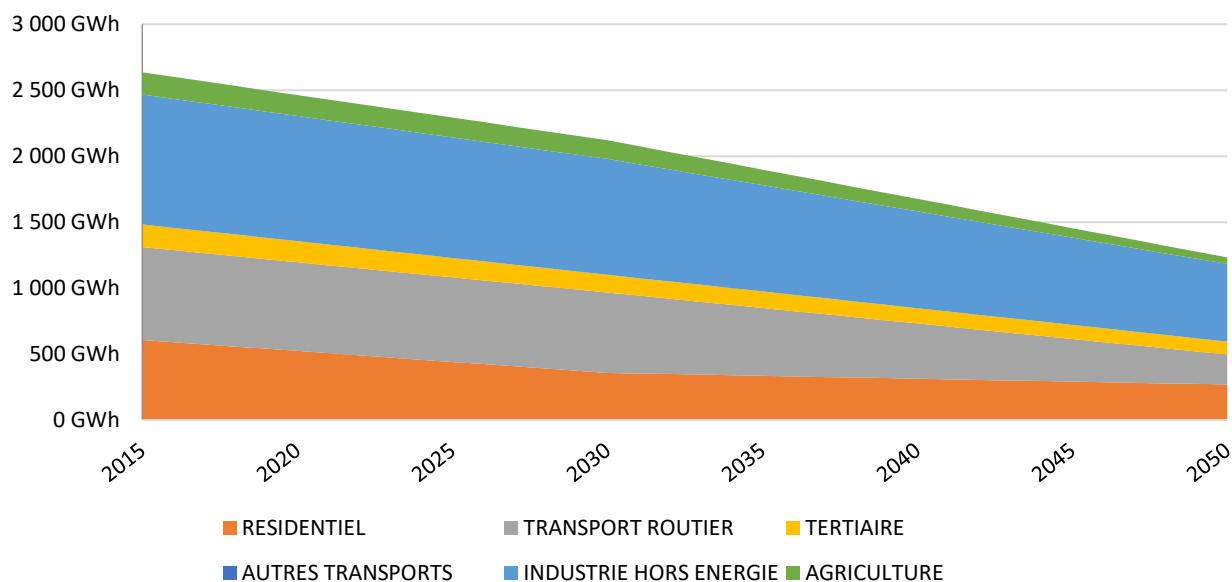


Figure 5. Trajectoire énergétique ambitieuse du PETR du Pays de Gâtine – adaptation du scénario S1 de l'Ademe

	2015	2026	2030	2050
Résidentiel	606	423	357	268
Transport (routier et autres)	704	635	609	228
Tertiaire	172	145	135	97
Industrie (hors branche énergie)	985	907	878	589
Agriculture	168	149	142	49
Total	2635	2258	2120	1231

Tableau 4. Consommations annuelles (GWh) du territoire par secteur – trajectoire ambitieuse – adaptation du scénario S1 de l'Ademe

En synthèse :

Le suivi du scénario « tendanciel » par le territoire (pas d'engagement dans la transition énergétique) impliquerait une réduction de la consommation énergétique de 10 % à horizon 2050 par rapport à l'année 2015.

En suivant le scénario ambitieux, le PETR du Pays de Gâtine réduirait ses consommations énergétiques de 53 % à horizon 2050 par rapport à l'année 2015.

2.2.1.2 Augmentation de la production d'énergies renouvelables

■ Etat initial

La production d'énergie d'origine renouvelable du territoire du Pays de Gâtine en 2016 s'élevait à 459GWh, soit 19,5% de la consommation finale du territoire. Sur le territoire de l'Airvaudais-Val du Thouet cette part d'EnR est à 16,3%, 20,3% pour Parthenay-Gâtine et 23,9% pour Val de Gâtine.

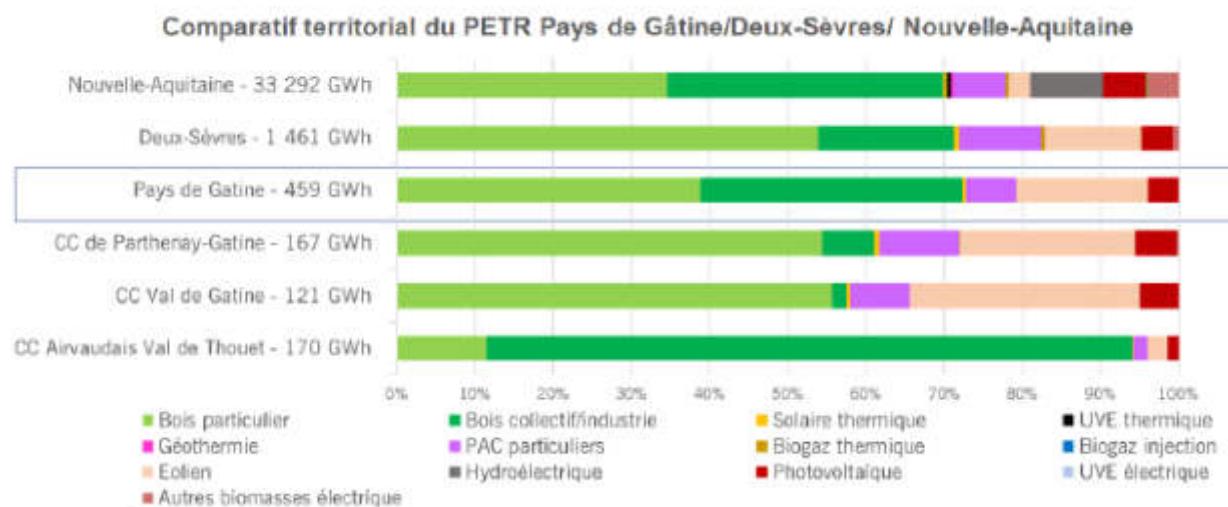


Figure 6. Comparatif territorial de la production d'énergie renouvelable – AREC, 2016

■ Potentiel maximum de production d'énergie renouvelable

Le diagnostic du Plan Climat, réalisé en 2019, a été approfondi en 2022 sur les potentiels de production d'énergies renouvelables du territoire.

L'actuelle production d'énergies sur le territoire est plutôt intéressante (459 GWh/an) au regard de sa consommation : elle en couvre 19,5%. Les potentiels, estimés pour chaque type d'énergies renouvelables dans le diagnostic, permettent de calculer une production en 2050.

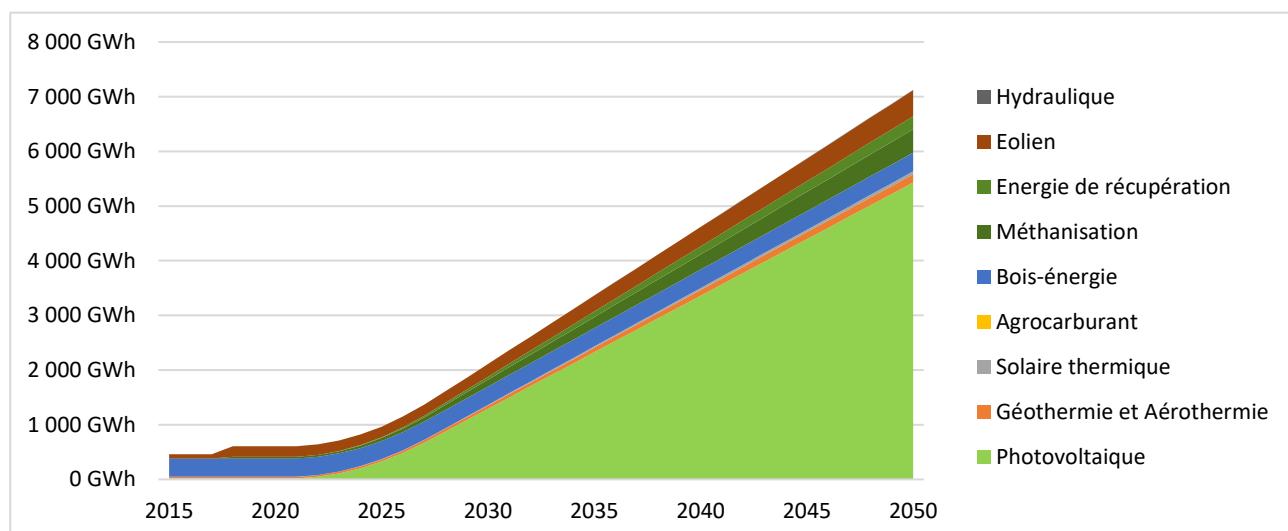


Figure 7. Potentiel de production d'énergies renouvelables sur le Pays de Gâtine

	2015	2028	2030	2050
Éolien	77,39 (193,4 en 2018)	211	231,3	474,6
Photovoltaïque	17,38	878	1 291	5 430
Géothermie et Aérothermie	29,5	49	58	150
Solaire thermique	1,77	10	14	55
Agrocarburant	0	0	0	0
Bois-énergie	332,15	333	333,7	338,7
Méthanisation	0 (31 en 2018)	95	125	432
Energie de récupération	0	38	56	238
Hydroélectricité	0	0	0,05	6
Total	458,63	1 614	2 110	7 124,4

Tableau 5. Potentiel de production annuelle d'énergies renouvelables, en GWh, sur le Pays de Gâtine

Dans ce cas, on aurait 100% d'EnR en 2030, soit l'atteinte des objectifs de la TEPCV, et le territoire pourrait largement être exportateur d'énergie en 2050.

2.2.1.3 Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur

D'après le diagnostic du Plan Climat, il n'existe pas de réseau de chaleur sur le territoire.

En 2015, le Syndicat National des Réseaux de Chaleur (SNCU) a publié son étude sur le potentiel de développement des réseaux de chaleur au niveau national. Sur le territoire, quelques petites zones sont concernées par ce potentiel, essentiellement sur le territoire de Parthenay-Gâtine et de l'Airvaudais Val du Thouet.

Le diagnostic a évalué le potentiel de récupération de chaleur fatale auprès des industries à près de 238 GWh. Des réseaux de chaleur seront indispensables pour connecter les lieux de récupération aux lieux de consommation.

2.2.1.4 Évolution coordonnée des réseaux énergétiques

Le réseau d'électricité est bien développé sur le territoire, avec 5 postes sources sur le territoire (dont un à créer) disposant de fortes capacités d'accueil :

- Le poste d'Airvault, avec 17 MW déjà raccordés, 28 MW en file d'attente et 2,5 MW de capacité disponible pour de nouvelles injections,
- Le poste de Champdeniers, avec 3,9 MW déjà raccordés, 1,5 MW en file d'attente et 35,6 MW de capacité disponible pour de nouvelles injections,
- Le poste de Parthenay, situé à Chatillon-sur-Thouet, avec 24,1 MW déjà raccordés, 10,8 MW en file d'attente et 26 MW de capacité disponible pour de nouvelles injections,
- Le poste des Jumeaux, sans information,
- Le poste Airvaudais et Val du Thouet, à créer, avec 80 MW de capacité disponible pour de nouvelles injections.

Le réseau de gaz de distribution est présent sur 7 communes (Airvault, Parthenay, Pompaire, le Tallud, Chatillon sur Thouet, Champdeniers, Coulonges sur l'Autize).

Au niveau des sources d'énergies, les combustibles fossiles sont amenés à disparaître à l'horizon 2050. A cet horizon, seuls 4 principaux vecteurs seraient utilisés : l'électricité, le gaz, les combustibles renouvelables et les biocarburants.

Les réseaux doivent donc évoluer en conséquence et s'adapter aux projets qui émergeront sur le territoire. Des partenariats étroits doivent donc être créés avec les gestionnaires des réseaux publics (Enedis, RTE, Gérédis, SIEDS, GRDF, GRTgaz, Séolis) en concordance avec les objectifs du territoire.

2.2.1.5 Production bio sourcées à usages autres qu'alimentaires

Plusieurs types de productions bio sourcées sont considérés :

- Le biogaz, le bois-énergie, les agrocarburants, sous l'angle énergétique,
- Le bois-ouvrage et les matériaux biosourcés, sous l'angle matériau.

Le diagnostic évalue le gisement de bois d'œuvre à mobiliser à 12 624 tonnes par an, essentiellement des feuillus.

Ces gisements de productions ont été envisagés sous l'angle énergétique. Cependant, d'autres usages peuvent coexister, tels que le bois-ouvrage et les matériaux biosourcés.

En synthèse :

Sur la production d'énergies renouvelables :

La production d'énergie renouvelable est de 459 GWh en 2016, soit 19,5 % de la consommation énergétique finale du territoire.

Le diagnostic indique un potentiel total de production d'énergie renouvelable en 2050 de 7 124GWh.

Les énergies concernées sont l'éolien, le solaire photovoltaïque, la méthanisation, le bois-énergie, la géothermie, les réseaux de chaleur, le solaire thermique et l'hydroélectricité.

Sur les réseaux de chaleur :

Il n'y a pas de réseaux de chaleur sur le territoire, mais le diagnostic a évalué le potentiel de récupération de chaleur fatale auprès des industries à près de 238 GWh.

Sur les réseaux énergétiques :

Le réseau gaz est présent sur 7 communes, le réseau électrique possède 5 postes sources pouvant accueillir de nouvelles injections. Le réseau de distribution d'électricité possède de bonnes capacités, mais les objectifs d'augmentation de production d'EnR nécessiteraient une augmentation de capacité.

Les combustibles fossiles sont amenés à disparaître à l'horizon 2050. A cet horizon, seuls 4 principaux vecteurs seraient utilisés : l'électricité, le gaz, les combustibles renouvelables et les biocarburants. Les réseaux devront donc évoluer.

Sur la production bio-sourcées :

Le biogaz, le bois-énergie, les agrocarburants sont issus de productions biosourcées. Ces productions peuvent aussi couvrir d'autres usages (bois ouvrage, matériaux biosourcés).

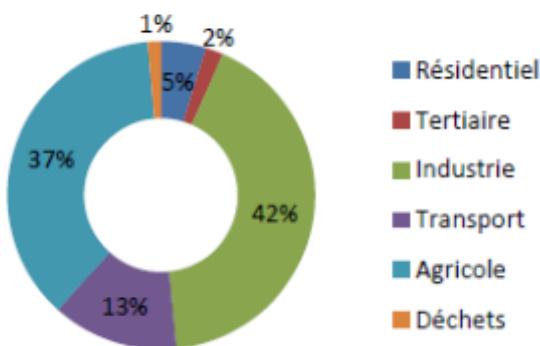
2.2.1.6 Réduction des émissions des gaz à effet de serre

■ Etat initial

Pour réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre du PETR du Pays de Gâtine, sept gaz à effet de serre (GES) ont été étudiés et leurs émissions sont exprimées en tonnes d'équivalent CO₂.

Les émissions de GES sur le territoire du Pays de Gâtine s'élèvent à 1 707 ktCO₂e soit 34% des émissions du département des Deux-Sèvres et 3% des émissions de la région Nouvelle Aquitaine. Ces émissions représentent 26 tonnes de CO₂e par an par habitant ce qui est considérable pour le territoire sachant qu'à l'échelle régionale on retrouve un peu plus 8 tCO₂e par habitant. Sur l'ensemble des communautés de communes, ce chiffre est supérieur. D'une manière globale, le secteur industriel reste le principal secteur émetteur de GES sur le Pays de Gâtine avec 714 ktCO₂e, soit 42% des émissions de GES. Les émissions de ce secteur sont principalement d'origines non énergétiques.

Part des émissions de GES du Pays de Gâtine, par secteur



Part des émissions de GES par secteur, hors cimenterie

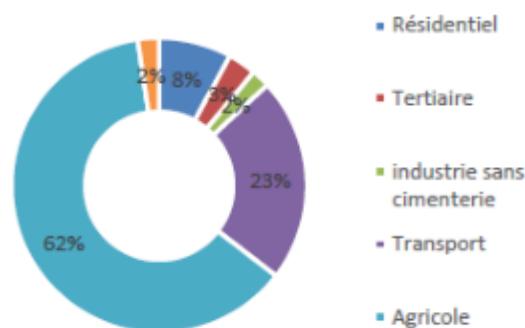


Figure 8. Part des émissions de gaz à effet de serre par secteur du PETR du Pays de Gâtine, avec et sans la cimenterie - AREC 2019

■ Scénario tendanciel d'émissions de GES

Le scénario énergétique tendanciel a servi pour les simulations d'émissions de GES et de polluants atmosphériques. Des facteurs d'émission¹, associés à chaque type d'énergies, ont permis de modéliser les réductions ou les augmentations des émissions aux horizons 2020, 2025, 2030, 2040 et 2050, selon l'évolution de la consommation d'énergie scénarisée. Les hypothèses sont détaillées en annexe. On considère ainsi que les émissions non énergétiques (déchets, agriculture) sont constantes.

Secteur réglementaire	2018	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Agriculture	435	435	434	433	433	432	430	429
Tertiaire	28	28	28	27	27	27	27	27
Transport routier	177	177	176	176	176	171	166	161
Autres transports	-	-	-	-	-	-	-	-
Industrie (hors branche énergie)	571	568	565	562	559	556	553	550

¹ Issus de la base de données OMINEA

Résidentiel	73	73	72	71	70	69	69	68
TOTAL	1 284	1 280	1 275	1 270	1 265	1 255	1 245	1 235

Tableau 6. Impact de l'évolution des consommations énergétiques sur les émissions totales de CO₂ équivalent sur la période 2018-2050 – ktCO₂e

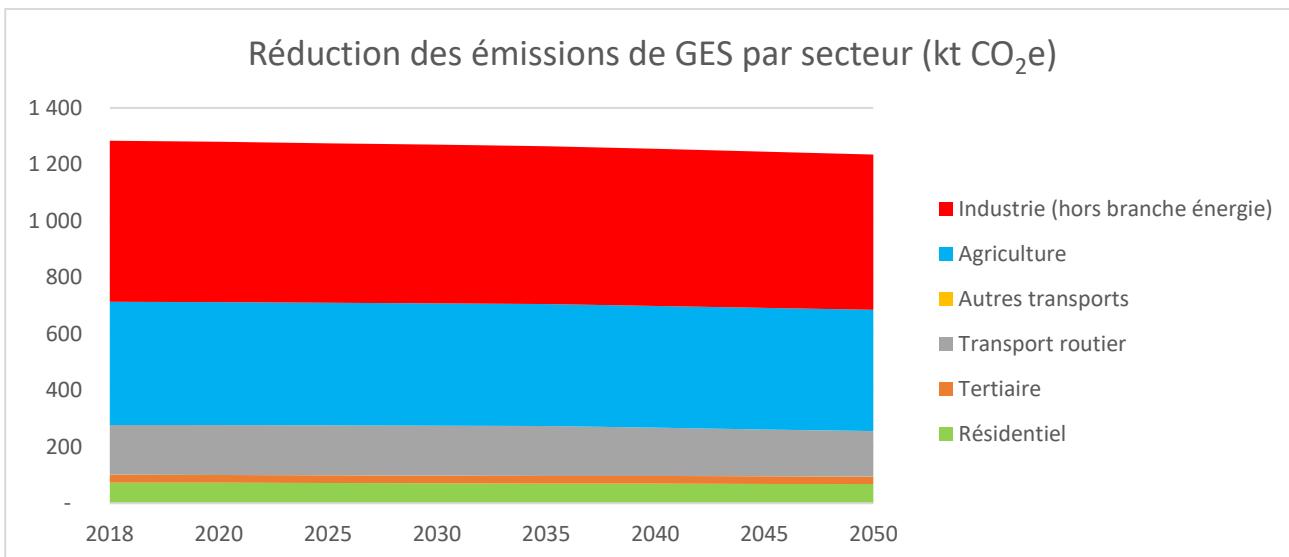


Figure 9. Objectifs de réduction des émissions annuelles de GES par secteur du PETR du Pays de Gâtine (kt CO₂éq) selon le scénario tendanciel

La réduction des émissions totales de GES serait de 4% en 2050.

Pour le scénario tendanciel, les évolutions de cheptels et des intrants minéraux sont fondées sur celles proposées dans les projections de l'AME² 2021.

On ne considère pas de développement particulier de pratique de réduction (maintien de la méthanisation et des bonnes pratiques d'épandage sur la période), ni d'évolution des modes de gestion des animaux (maintien de la part du temps passé à la pâture).

On obtient les évolutions de GES suivantes (kt CO₂éq) :

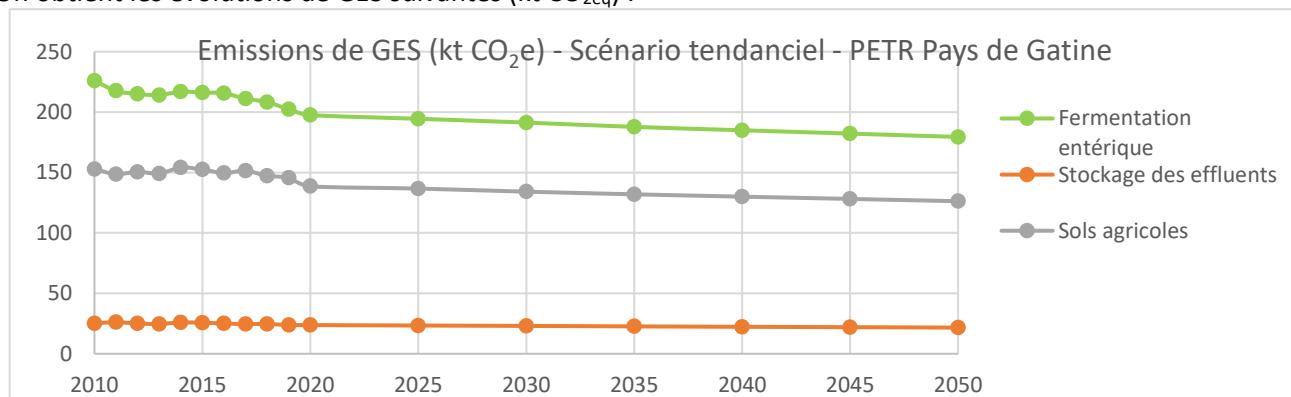


Figure 10. Emissions de GES (kt CO₂éq) - Scénario tendanciel - PETR du Pays de Gâtine

² Scénario AME : Avec Mesures Existantes

Dans le scénario tendanciel, les émissions agricoles (N_2O et CH_4 rapportés en équivalent CO_2) ont une réduction de 13% en 2050 par rapport à 2018. **Cela représente, pour les émissions totales, une réduction supplémentaire de 4%.**

	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Fermentation entérique	226	216	198	194	191	188	185	182	179
Sols agricoles	153	152	139	137	134	132	130	128	126
Stockage des effluents	25	26	24	23	23	23	22	22	22
TOTAL	404	394	361	354	348	343	337	332	327

Tableau 7. Emissions de GES (kt $\text{CO}_{2\text{éq}}$) - Scénario tendanciel - PETR du Pays de Gâtine

En conjuguant les impacts énergétiques et agricoles tendanciels, on obtient une réduction des émissions de GES de 8% entre 2018 et 2050, soit des émissions de 1 192 kt $\text{CO}_{2\text{éq}}$ en 2050, soit bien éloignée des objectifs de la SNBC 2 qu'ils soient déterminés par secteurs (358 kt $\text{CO}_{2\text{éq}}$) ou non (265 kt $\text{CO}_{2\text{éq}}$).

Nota bene : ces scénarios ne prennent pas en compte la réduction des émissions non énergétiques de la cimenterie, qui représentent 27% des émissions non énergétiques du territoire, et qui sont ici considérées comme constantes.

■ Scénario réglementaire

Au niveau français, la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est instaurée par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Elle définit la marche à suivre pour que la France réduise ses émissions de GES.

La SNBC 2 révisée vise l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050 (soit une réduction des émissions brutes d'un facteur au moins égal à 6), mais permet également de respecter les budgets carbone fixés pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ainsi que l'engagement de la France auprès de l'UE de réduire de 40% ses émissions de GES en 2030. Cet engagement français pourrait être relevé à 55% d'ici 2030 conformément à l'actualisation des objectifs européens en 2021.

Cette SNBC fixe un objectif global et pour information une déclinaison des réductions par secteur et par GES (CO_2 , CH_4 et N_2O seulement).

Le secteur de l'Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) n'est pas pris en compte dans les calculs ci-dessous.

Pour le territoire du PETR du Pays de Gâtine, l'objectif est de réduire les émissions annuelles de GES, exprimées en équivalent CO_2 , d'environ 1 033 kt $\text{CO}_{2\text{e}}$ entre 2018 et 2050 pour atteindre environ 265 kt $\text{CO}_{2\text{e}}$ émises sur le territoire en 2050.

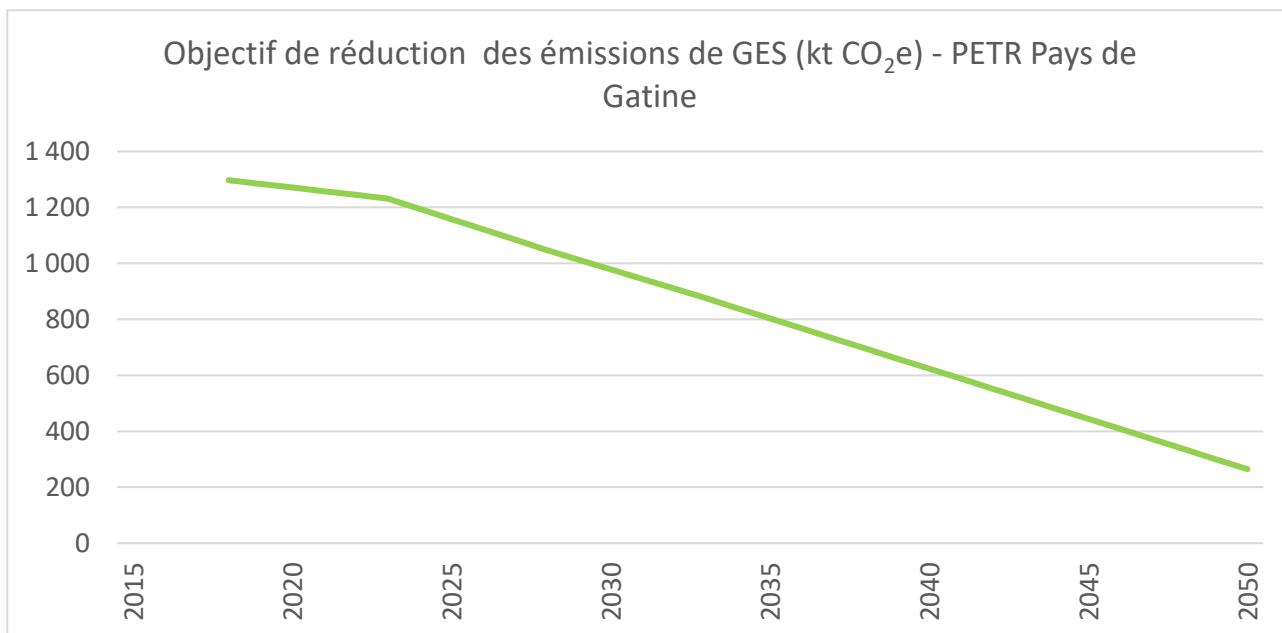


Figure 11. Objectif de réduction des émissions annuelles de GES (kt CO₂e) – PETR du Pays de Gâtine- Scénario réglementaire - Application du facteur 6

À partir des données chiffrées de l'inventaire national pour la France (sans tenir compte de l'UTCATF – Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie) provenant du Citepa, il est donc possible de déterminer les pourcentages de réduction des émissions de GES par secteur aux horizons 2030 et 2050. Cette approche permet de prendre en compte les spécificités du territoire, notamment son profil d'émissions selon les activités. **L'objectif affiné d'émissions annuelles est ainsi de 358 kt éq CO₂ en 2050, soit une réduction de 939 kt éq CO₂.**

Le profil d'émissions de GES du territoire est différent du profil national :

- 44% industrie contre 19% au niveau national
- 33% agriculture contre 19% au niveau national

Or ces 2 secteurs ont des objectifs de réduction moindre que le facteur 6 (facteur 5 pour l'industrie et facteur 2 pour l'agriculture), donc le résultat ne peut être que moins ambitieux que le facteur 6 réglementaire.

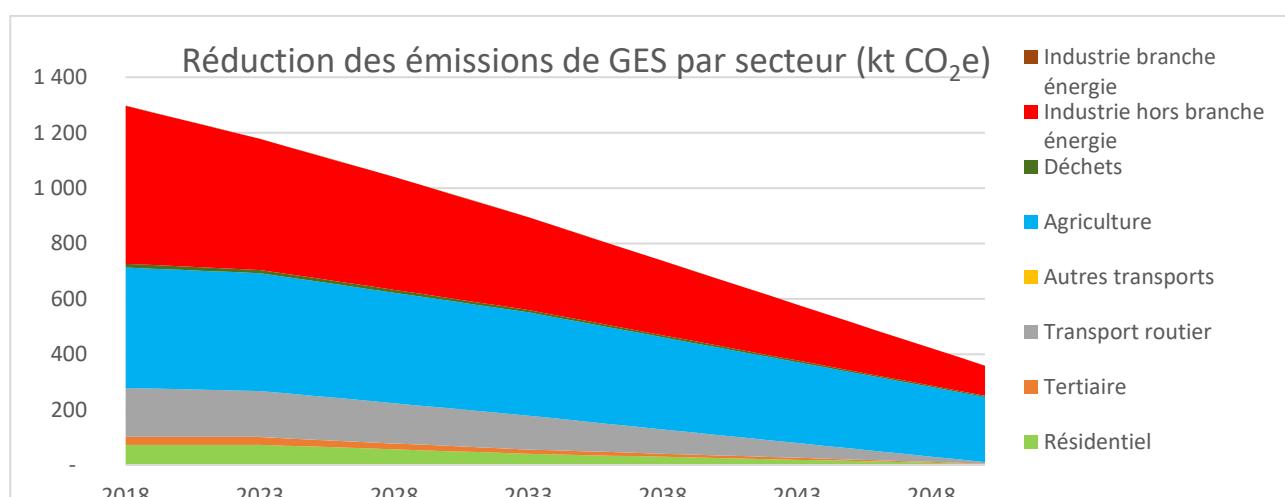


Figure 12. Objectifs de réduction des émissions annuelles de GES par secteur du PETR du Pays de Gâtine (kt CO₂éq) selon l'approche réglementaire - Application de la SNBC sectorielle

■ Scénario ambitieux

• Cas des émissions énergétiques (-30 émissions de GES en 2050)

La modélisation des émissions de GES liées à la consommation d'énergie du scénario ambitieux permet une simulation partielle des émissions totales et illustre les efforts à fournir sur toutes les sources d'émissions.

• Cas des émissions agricoles (-9 émissions de GES en 2050)

Pour le scénario volontariste, les évolutions post 2020 suivantes ont été prises en compte :

- Diminution du cheptel bovin,
- Maintien des autres cheptels au niveau du scénario tendanciel sur la période,
- Baisse de la fertilisation azotée minérale de 22 à horizon 2030 par rapport à 2010 et 33 à horizon 2050 en lien avec le développement de l'agriculture biologique et agroécologique.

Les émissions agricoles (N₂O et CH₄ rapportés en équivalent CO₂) ont une réduction de 28% en 2050 par rapport à 2018

On obtient une réduction des émissions de GES de 40% entre 2018 et 2050 soit des émissions de 779 kt CO₂ éq en 2050. Le territoire devra agir sur les autres sources d'émissions (qui représentent 65 des émissions totales) pour atteindre le facteur 6.

■ Synthèse des scénarios

La projection de ces différents scénarios illustre bien l'enjeu d'agir également sur les sources d'émissions non énergétiques de GES, en particulier celle de la cimenterie, pour combler l'écart entre la stratégie énergétique, déjà ambitieuse, et les objectifs réglementaires. Il est donc important que le territoire mobilise ses ressources pour agir sur toutes les sources d'émissions, dans tous les secteurs d'activités.

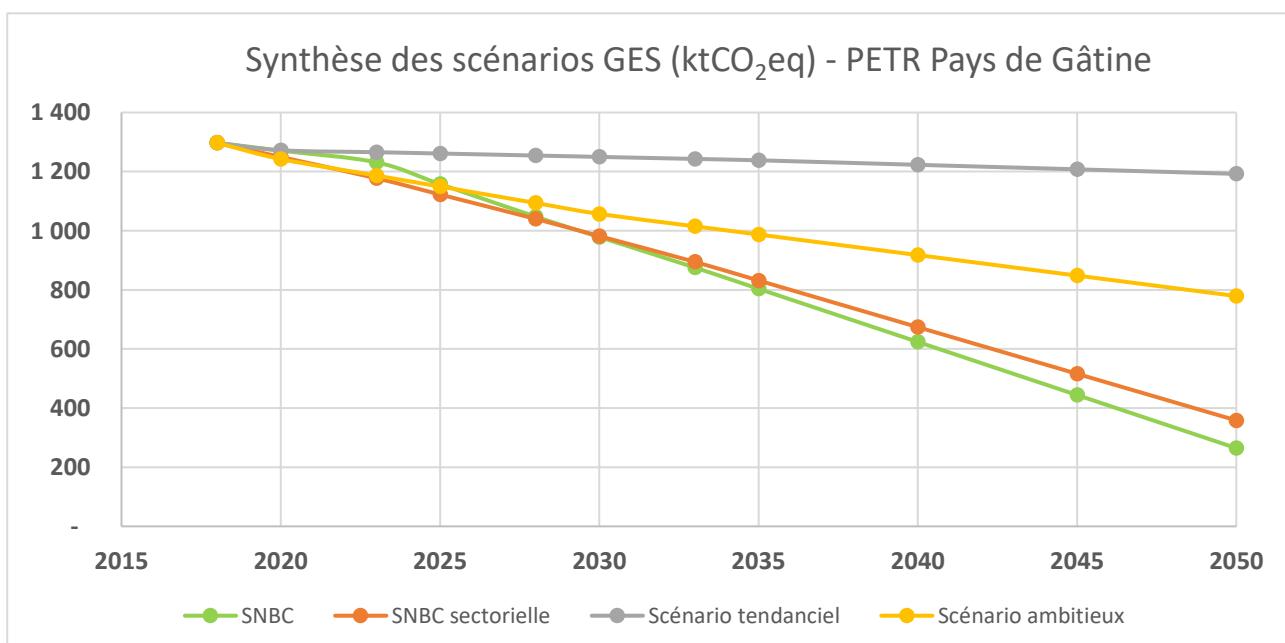


Figure 13. Synthèse des différents scénarios

Si les réductions détaillées ci-dessous sont très importantes, il est indispensable de prendre dès maintenant les actions nécessaires pour parvenir à les réaliser. Ces réductions ne dépendent pas uniquement de la volonté du territoire, mais également, entre autres, des volontés des niveaux d'échelles territoriales plus importantes (le département ou la région), des grandes entreprises et des professionnels de chaque secteur, de l'Etat, des choix de vie et de consommation des individus. Le territoire doit donc identifier tous les domaines dans lesquels il peut avoir une marge d'action ou d'influence et les exploiter autant que possible dans son plan d'actions. Les actions qui sont envisagées doivent l'être en lien avec les territoires voisins, et en particulier avec le département et la région afin d'en assurer l'efficacité.

En synthèse :

3 scénarios sont proposés pour la réduction des émissions de GES :

Le scénario tendanciel des émissions énergétiques : en 2050, impliquerait la réduction totale des émissions de GES serait de 4 % par rapport à 2018.

Le scénario réglementaire (SNBC sectorielle) : en appliquant les objectifs sectoriels de la SNBC au profil d'émissions du territoire, les émissions totales annuelles de GES du territoire entre 2018 et 2050 évolueraient de 1 297 ktCO₂e à 358 ktCO₂e, soit une réduction de 72 % des émissions totales de GES sur cette même période.

Scénario ambitieux : par rapport à 2018, la réduction des émissions de GES serait de 40 % entre 2018 et 2050 (soit des émissions en 2050 de 779 ktéq CO₂). Le scénario GES ambitieux se base sur le scénario énergétique ambitieux. Le territoire devra agir sur les autres sources d'émissions (qui représentent 65 des émissions totales) pour atteindre le facteur 6.

2.2.1.7 Réduction des émissions de polluants atmosphériques

■ Etat initial

Sur le territoire du PETR du Pays de Gâtine, les émissions de polluants en 2014 sont les suivantes :

Emission de polluants dans l'air par secteur d'activité sur le territoire du Pays de Gâtine (en t/an)
Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine, Chiffres 2014

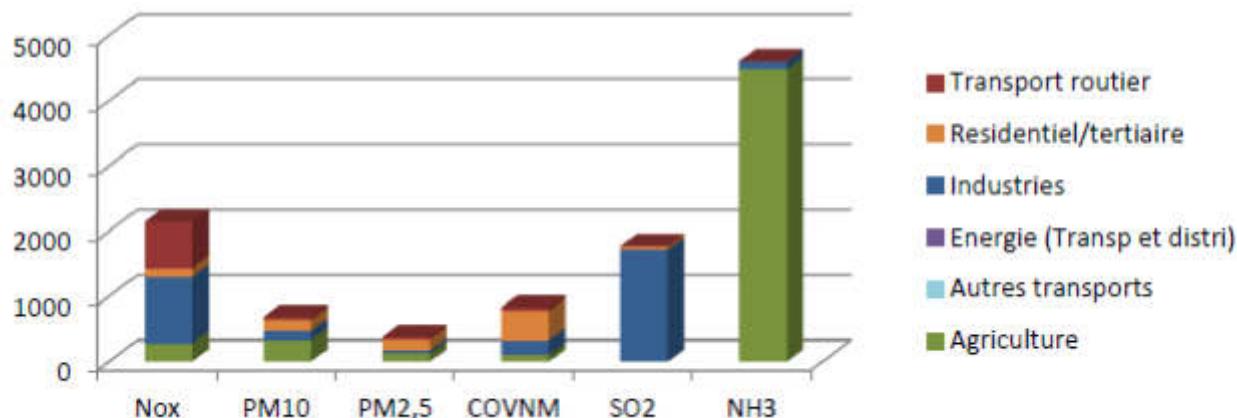


Figure 14. Emission de pollution par type de polluants et par secteurs en tonnes par an – ATMO Nouvelle Aquitaine

Nous pouvons voir des secteurs qui se démarquent dans la production de certains types de polluants :

- l'ammoniaque provient essentiellement du secteur agricole ;
- le dioxyde de soufre a pour source majoritaire l'industrie ;
- l'oxyde d'azote provient essentiellement du transport routier et de l'industrie ;
- les autres polluants ont pour origines des secteurs plus diversifiés.

En parallèle de ces constats, on peut d'ores et déjà relever plusieurs caractéristiques territoriales permettant d'éclairer ces données. Le Pays de Gâtine est un territoire rural, sur lequel l'agriculture occupe une place importante dans l'activité économique ce qui explique sa forte part dans la pollution atmosphérique du territoire.

Le territoire possède également un tissu industriel important s'appuyant sur les ressources locales telles que celles provenant de l'agriculture et de l'exploitation des carrières.

Il découle du caractère rural du territoire une forte dépendance à la voiture individuelle, source de pollution non négligeable. Le territoire est traversé par des axes routiers importants et fréquentés qui sont la RN 149, la RD 7432 et autoroute A83 et l'Autoroute A10 à l'extrême Sud du territoire.

	Emissions de polluants par territoires en tonne par an			
	CC Airvaudais Val du Thouet	CC Parthenay-Gâtine	CC Val de Gatine	Pays de Gâtine

Nox	1084	627	436	2147
PM10	90	327	269	686
PM2,5	54	187	135	376
COVNM	138	417	276	831
SO2	1717	34	21	1772
NH3	582	2346	1684	4612

Tableau 8. Emission de pollution par type de polluants et par EPCI en tonnes par an – ATMO Nouvelle Aquitaine

■ Scénario tendanciel

Le scénario énergétique tendanciel a servi pour les simulations d'émissions de GES et de polluants atmosphériques.

Seules les émissions de NH₃ des PM_{2,5} et de SO₂ atteignent les objectifs du PREPA dans le scénario tendanciel.

L'objectif de réduction des PM₁₀ en 2020 est quasiment atteint (illustré en vert clair)

	Objectifs du scénario tendanciel par rapport à 2014-2015			Objectifs du PREPA par rapport à 2014-2015		
	2020	2030	2050	2020	2030	2050
SO₂	-44 %	-44 %	-44 %	-11 %	-33 %	-33 %
NOx	-15 %	-29 %	-35 %	-23 %	-52 %	-52 %
COVNM	-4 %	-6 %	-8 %	-14 %	-28 %	-28 %
NH₃	-11 %	-14 %	-19 %	-2 %	-11 %	-11 %
PM_{2,5}	-25 %	-27 %	-29 %	-8 %	-24 %	-24 %
PM₁₀	-10 %	-15 %	-22 %	-11 %	-33 %	-33 %

Tableau 9. Synthèse des réductions des émissions de polluants selon le scénario tendanciel

■ Scénario réglementaire

La loi sur la transition énergétique fixe un objectif de réduction général dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique : la politique énergétique nationale doit contribuer à la réalisation des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique prévus par le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

À cette fin, des objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont fixés par le décret n°2017-949 du 10 mai 2017 pour les périodes 2020-2024, 2025-2029 et après 2030 sur la base des données 2005. Les objectifs de réduction sont globaux et ne sont donc pas déclinés par secteur.

Toutefois, ce décret ne fixe aucun objectif chiffré pour les PM10 pour la France. Ici, l'hypothèse est faite que l'objectif de réduction fixé pour la France pour les PM2,5 s'applique aussi pour les PM10.

Polluant	2020	2025	2030	2050
SO2	-55 %	-66 %	-77 %	-77 %
NOx	-50 %	-60 %	-69 %	-69 %
COVNM	-43 %	-47 %	-52 %	-52 %
NH3	-4 %	-4 %	-13 %	-13 %
PM2,5	-27 %	-42 %	-57 %	-57 %
PM10³	-27 %	-42 %	-57 %	-57 %

Tableau 10. Pourcentage de réduction au niveau national (%) par rapport à 2005 (décret n°2017-949)

³ Hypothèse : même réduction que pour les PM2,5

■ Scénario ambitieux

Ce scénario se base sur le scénario de consommation énergétique ambitieux dans lequel le PETR du Pays de Gâtine DU PAYS DE GÂTINE réduirait ses consommations énergétiques de 2 635 GWh en 2015 à 1 231 GWh en 2050, soit une baisse de 53 %.

	Objectifs du scénario volontariste par rapport à 2014-2015			Objectifs du PREPA par rapport à 2014-2015		
	2020	2030	2050	2020	2030	2050
Polluant						
SO₂	-44 %	-45 %	-45 %	-11 %	-33 %	-33 %
NOx	-21 %	-40 %	-51 %	-23 %	-52 %	-52 %
COVNM	-6 %	-9 %	-16 %	-14 %	-28 %	-28 %
NH₃	-11 %	-17 %	-39 %	-2 %	-11 %	-11 %
PM_{2,5}	-28 %	-34 %	-37 %	-8 %	-24 %	-24 %
PM₁₀	-14 %	-25 %	-32 %	-11 %	-33 %	-33 %

Tableau 11. Synthèse des réductions des émissions de polluants selon le scénario ambitieux

	2014	2020	2025	2030	2050
SO₂	1772	992	986	981	966
NOX	2147	1696	1442	1283	1052
NH₃	4 755	4101	3959	3817	2820
COVNM	830	783	768	755	695
PM₁₀	686	589	548	514	467
PM_{2,5}	376	271	260	248	238

Tableau 12. Emissions de polluant atmosphérique sur le PETR du Pays de Gâtine suivant le scénario ambitieux

Seules les émissions de NH₃ de PM_{2,5} et des SO₂ atteignent les objectifs du PREPA dans le scénario ambitieux pour toutes les échéances présentées. Les objectifs pour les NOx et les PM₁₀ sont quasiment atteints (illustré en vert clair) à l'horizon 2050

Le territoire devra agir sur les autres sources d'émissions pour atteindre les objectifs 2030 du PREPA pratiques agricoles, processus industriels, systèmes de refroidissement, climatisation, etc.

2.2.1.8 Augmentation de la séquestration du carbone

■ Etat initial

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles du territoire permettent de séquestrer du carbone. En revanche, les changements d'affectation des terres peuvent quant à eux entraîner des émissions de carbone. Ce secteur est appelé UTCAF (utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie). La différence entre les séquestrations et les émissions est calculée en estimant :

Les stocks de carbone en place, tant pour la biomasse aérienne (forêts et haies) que pour les sols de toutes les catégories d'occupation du sol (cultures, forêts, prairies, espaces artificialisés, espaces verts, milieux humides) ;

Les surfaces d'occupation du sol et de changements d'occupation du sol pour ces différentes catégories.

Sur le territoire du PETR du Pays de Gâtine, le bilan annuel de ces flux donne un puits net de 95 kt CO₂/an en 2015, soit l'équivalent de 5,6% des émissions annuelles de GES du territoire.

		Stockage ktCO ₂ e
Stockage dans les sols	Prairies	56
	CIPAN ⁴	3
	Cultures annuelles	1
	Haies (sol)	2
Stockage dans la biomasse aérienne	Forêt (aérien)	26
	Haies (aérien)	7
TOTAL		95

Tableau 13. Flux de carbone du PETR du Pays de Gâtine en 2015

Ainsi, les prairies et les forêts représentent 86% des puits de carbone du territoire.

■ Scénario tendanciel

Le scénario tendanciel est marqué par la baisse progressive du puits forestier (au point où celui-ci devient source nette à la fin des années 2040). La résultante en termes de séquestration carbone totale pour le territoire passe de -52 ktCO₂/an en 2017 à -2 ktCO₂/an en 2050.

⁴ Cultures intermédiaires piège à nitrate

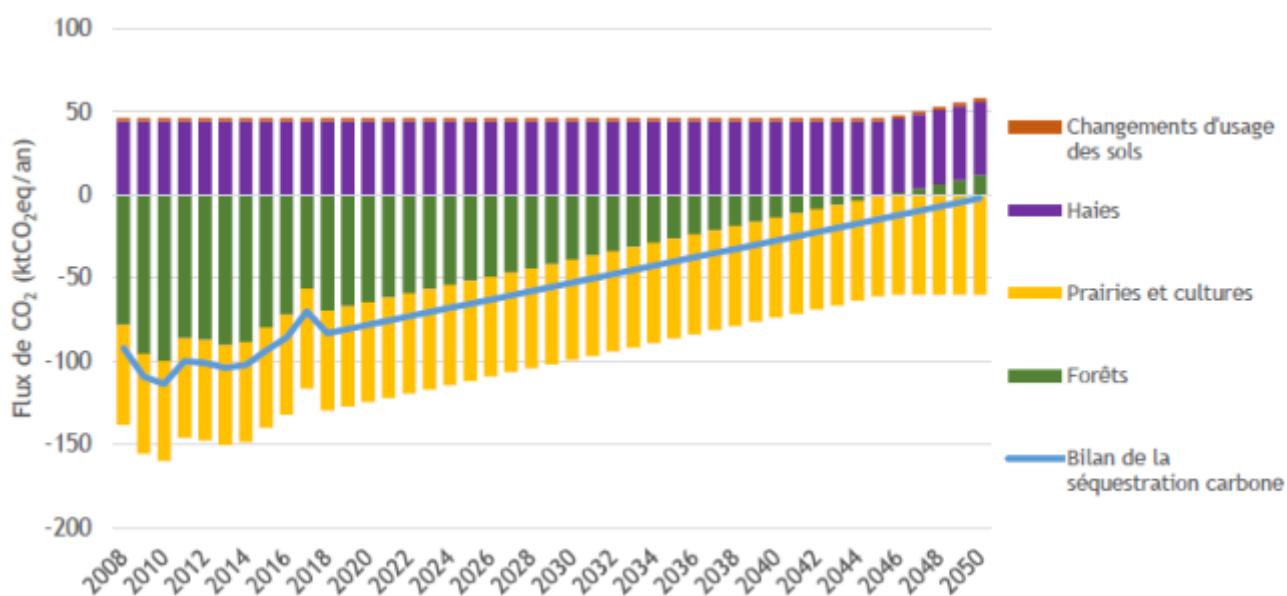


Figure 15. Scénario tendanciel de séquestration de carbone pour le PETR du Pays de Gâtine

■ Scénario ambitieux

Le scénario ambitieux prend en compte des politiques publiques à impact positif sur la séquestration carbone. De -70 ktCO₂/an en 2017, la séquestration atteint -189 ktCO₂/an en 2050, soit 24,3% des émissions de GES du scénario ambitieux en 2050. La dégradation du puits forestier a été limitée, les changements d'usage des sols ayant un impact émetteur sont diminués, et l'implantation de l'agroforesterie crée un nouveau potentiel de stockage très important. L'arrêt de l'arrachage des haies et la replantation améliorent nettement le stockage par rapport au scénario tendanciel.

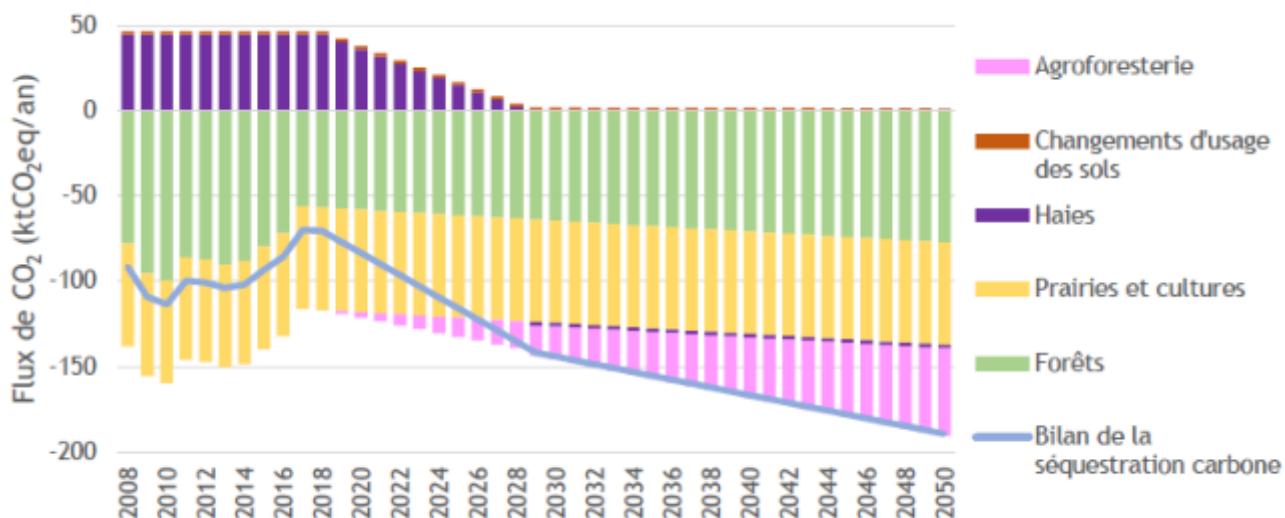


Figure 16. Scénario ambitieux de séquestration de carbone pour le PETR du Pays de Gâtine

Les deux scénarios modélisés affichent un écart de 187 kt de CO₂eq en 2050 environ, avec un puits de carbone nettement supérieur pour le scénario ambitieux. Cette différence est principalement due à la préservation du puits de carbone forestier dans le scénario ambitieux, au large développement de l'agroforesterie et à l'arrêt de l'arrachage des haies.

Il faut noter que l'évolution tendancielle du puits forestier, tout comme sa réaction à l'implémentation de mesures de gestion ou de renouvellement des peuplements est soumise à de fortes incertitudes.

Le développement de l'agroforesterie a un impact fort dans l'amélioration du puits, mais son implémentation devra, tout comme la préservation des haies et des zones humides s'accompagner d'une politique territoriale ambitieuse aboutir au scénario de séquestration carbone ambitieux.

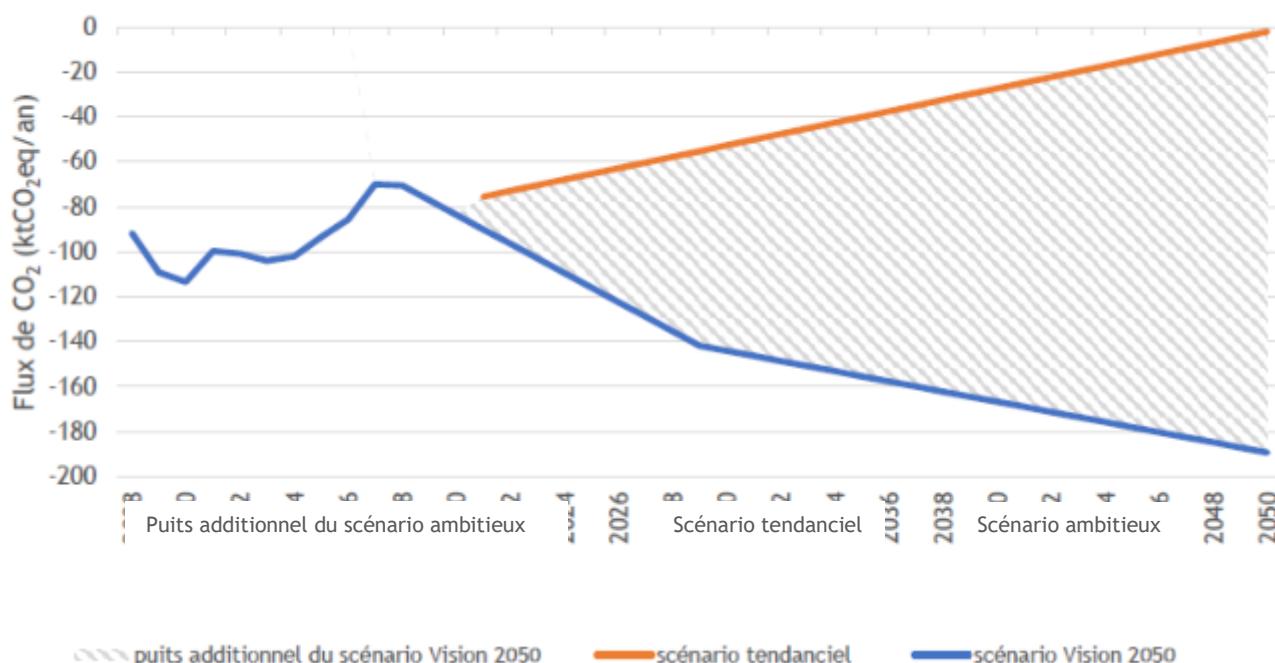


Figure 17. Aperçu du puits additionnel permis par l'application du scénario ambitieux pour le territoire

En synthèse :

2 scénarios sont présentés pour la séquestration du carbone :

Le scénario tendanciel : baisse progressive du puits forestier (au point où celui-ci devient source nette à la fin des années 2040, le PETR du Pays de Gâtine DU PAYS DE GÂTINE atteint une séquestration nette de -2 kt de CO₂eq en 2050 soit 0,2% des émissions de GES du scénario tendanciel séquestrées).

Scénario ambitieux : La dégradation du puits forestier a été limitée, les changements d'usage des sols ayant un impact émetteur sont diminués, et l'implantation de l'agroforesterie crée un nouveau potentiel de stockage très important.

La séquestration de carbone atteint 189 kt de CO₂eq en 2050 et en suivant les objectifs du scénario ambitieux de réduction d'émissions de GES, le PETR du Pays de Gâtine DU PAYS DE GÂTINE peut espérer séquestrer 24,3% de ses émissions annuelles contre 5,6% actuellement. Malgré cela, le territoire n'atteindrait pas l'objectif national de neutralité carbone.

2.2.1.9 Adaptation au changement climatique

Le climat contribue à la définition des milieux de vie naturels et humains, ainsi qu'à la viabilité de nombreuses activités économiques, par exemple l'agriculture. Mais le climat influence également les façons de construire ainsi que les choix d'aménagement des collectivités territoriales. Dans ces différents domaines, planifier en tenant compte des changements climatiques favorise l'ajustement progressif des communautés aux répercussions attendues tout en limitant les perturbations des milieux de vie et des activités socioéconomiques.

L'adaptation, planifiée longtemps à l'avance, permettra de diminuer la sensibilité d'un territoire à ces aléas et donc de limiter de manière plus efficace les dommages.

Une politique d'adaptation est, par essence, une politique de l'anticipation :

- Anticipation par l'ensemble des acteurs des problèmes à venir,
- Anticipation de la perception par la société de ces changements (bien que le climat fluctue de manière erratique d'une année sur l'autre, les tendances lourdes au réchauffement persistent),
- Anticipation des mesures à prendre pour résoudre les défis afin de ne pas les concevoir ni les mettre en œuvre dans la précipitation, sous peine de potentielles erreurs coûteuses pour l'avenir.

L'adaptation n'est donc pas une action ponctuelle visant à passer d'une situation stable à une autre situation stable, elle exige un besoin de flexibilité dans la définition de ses orientations stratégiques et, surtout, doit être traitée comme un projet global et continu.

Plus spécifiquement pour le territoire, cela pourrait se traduire par des risques accrus d'inondation, des sécheresses estivales, la fragilisation de la ressource en eau en quantité et en qualité, des pics de pollution.

Comme ailleurs, les changements climatiques conduiront certainement à accroître les tensions sur les productions agricoles, entre alimentation humaine, animale ou production d'énergies, et sur certains espaces naturels, à la disparition de certaines espèces animales et végétales, et l'arrivée d'autres espèces. Les répercussions sur la santé à prévoir notamment pour les personnes sensibles sont liées à une augmentation des allergies, à l'inconfort thermique en été dû à l'augmentation des vagues de chaleur et aux nombres de journées anormalement chaudes.

L'évolution du climat conduira entre autres à une variabilité des rendements agricoles, mais aussi à une évolution de la demande en énergie en hiver comme en été (rafraîchissement). Les impacts sont multiples et interreliés entre les milieux, les activités et les populations.

■ Trajectoire tendancielle et coûts de l'inaction sur les impacts climatiques

Le Rapport Stern, premier à évaluer les conséquences économiques du changement climatique, conclut que le coût de l'inaction serait supérieur au coût de la prévention. En effet, le coût de l'inaction est estimé, selon les scénarios, entre 5 % et 20 % du PIB mondial (73 434 milliards de dollars américains en 2015), contre 1 % pour celui de l'action. Ce coût de l'inaction s'est par ailleurs déjà traduit en France :

- 430 millions d'euros pour les inondations et les orages de mai et juin 2018,
- 180 millions d'euros de dégâts assurés provoqués par les crues en janvier 2018,
- 474 décès et 8 000 passages aux urgences lors des 4 vagues de chaleur enregistrées en 2017.

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques estime par ailleurs entre 1 et 3% de perte de PIB d'ici 2060 en l'absence de mesures d'atténuation du changement climatique (rapport de 2016 Les conséquences économiques du changement climatique).

- **Extrait du scénario tendanciel de l'étude ADEME *Transition(s)***

En 2050, la vision anthropocentrale d'une nature à disposition pour l'homme reste majoritaire. La nature n'est considérée qu'en fonction de son intérêt et n'est que partiellement protégée dans le seul but du renouvellement des ressources qu'elle fournit. Dans le meilleur des cas, des actions ponctuelles de compensation sont menées en réparation de dommages subis. Mais la prise en compte globale des enjeux écosystémiques ainsi que la conscience des équilibres naturels et des rythmes de renouvellement des milieux sont limitées, ce qui conduit à un appauvrissement irréversible de la biodiversité et des ressources naturelles. La France, qui figurait déjà en 2018 parmi les dix pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées au monde, perd peu à peu ses habitats naturels sous les pressions de l'artificialisation et de l'agriculture conventionnelle, des pollutions diverses et de la surexploitation des ressources naturelles, aggravées par les effets directs et indirects du changement climatique.

La capacité de l'adaptation à devenir un intégrateur des grands enjeux du XXI^e siècle (climat, santé, biodiversité, équité sociale) et un accélérateur des politiques d'atténuation est une opportunité qui n'a pas été saisie à temps, en dépit du lien direct et visible entre investissements consentis pour s'adapter et retour sur investissement.

■ **Trajectoire d'adaptation maximum**

Le véritable enjeu de l'adaptation au changement climatique est de savoir anticiper : tisser une relation au futur et renforcer notre capacité à s'y projeter collectivement. Cette culture de l'anticipation des effets du changement climatique est un cadre d'analyse systémique qui redéfinit les conditions d'exercice des politiques publiques de toute sorte. Quel que soit le sujet (réglementation thermique des bâtiments, adéquation à long terme des capacités de production énergétique, aménagement du territoire, gestion des infrastructures, production agricole et forestière, etc.), l'analyse doit prendre en compte les problèmes que les effets du changement climatique risquent d'aggraver comme le confort d'été, la variabilité de la demande en énergie, les risques sur les infrastructures, la variabilité de la production de biomasse, etc. Aux côtés des enjeux techniques ou économiques, les contraintes, conditions de réalisation et hypothèses climatosensibles sont donc des éléments de complexité supplémentaires, mais incontournables dans la construction de futurs alternatifs.

- **Extrait du scénario S2 de l'étude ADEME *Transition(s)***

La trajectoire historique « tout fossile » du XX^e siècle avait modelé nos rapports sociaux et écologiques et orienté nos valeurs et nos conceptions du monde, de l'homme et de la nature. L'éthique environnementale qui s'est développée en réaction au XXI^e siècle a permis d'attribuer une valeur intrinsèque à la nature.

La préservation de la nature se fait pour elle-même et pas seulement parce qu'elle est utile à l'humanité. Politiques et scientifiques se sont entendus sur les seuils acceptables et les dynamiques à mettre en œuvre pour dévier du scénario catastrophe et revenir en deçà des limites planétaires : l'action publique nationale détermine la juste mesure entre la limitation des activités humaines et la restauration de la nature. L'échelon national coordonne et mutualise les besoins d'investissements d'adaptation au changement climatique entre l'ensemble des bassins de vie régionaux et planifie des stocks de ressources stratégiques. L'échelon régional, voire infrarégional pour certains aspects très locaux (submersion, trait de côte...), suit en continu les pressions exercées sur les ressources naturelles pour ajuster les politiques publiques et sectorielles. Les habitudes de

coopération et de solidarité se sont développées, soutenues par la transformation des préférences sociales vers des réponses plus collectives aux questions de santé, de sécurité (notamment alimentaire) et de réduction des dépendances, y compris climatique. La nécessaire transformation des modes de vie vers plus de sobriété et de services à la personne a également fait l'objet d'un consensus général de la population. Les citoyens s'impliquent dans leur vie personnelle et associative, l'État organise des temps de service civil et environnemental.

Au-delà de la protection de la nature, la vie des citoyens est régie par la nécessité de « réparer » les dégradations environnementales intervenues jusqu'au début du XXI^e siècle. La prise en charge de la biodiversité est ainsi devenue un élément moteur de l'organisation de la société. Cette orientation permet notamment à l'agriculture et au système alimentaire d'intégrer intrinsèquement les évolutions du changement climatique pour s'y adapter. Même si les citoyens ont fait le choix de la sobriété, y compris numérique, la technologie est présente pour s'informer, communiquer, mesurer et suivre la biodiversité, avec comme objectif constant le partage de ces données. Ces technologies sont mises au service de la prévention des risques naturels (en particulier les feux de forêt, qui demandent la plus grande réactivité), de solutions d'adaptation fondées sur la nature et de l'ingénierie écologique ; celles permettant de régénérer les espaces naturels abîmés sont très développées (transcription des messages chimiques que s'échangent les végétaux, régénération d'espèces, dépollution...). Les écosystèmes apportent des capacités d'adaptation diversifiées, mais subissent aussi de nombreux risques liés au climat (dépérissage des espèces non adaptées au manque d'eau, évolution des phénologies, feux de forêt, assèchement des cours d'eau...). Partout, les services écosystémiques sont valorisés.

Dans ce contexte, l'importance de la donnée au service de la lutte contre les impacts du changement climatique a été bien comprise. La coopération s'exprime par des open data (données publiquement disponibles, facilement accessibles, utilisables et redistribuables sans frais) ou des collectifs de données. De nouvelles formes de collaboration numérique, sobres en énergie, sont développées, associant différentes parties prenantes, notamment issues de la société civile et du secteur privé⁶. L'initiative Big Data for Social Good, qui consiste à utiliser les données de réseau anonymisées des opérateurs mobiles pour lutter contre les événements climatiques extrêmes, s'est généralisée et permet désormais de transmettre en temps réel les zones les plus touchées, le nombre de personnes à secourir, leur emplacement ou leur déplacement.

La donnée ne constitue pas en elle-même une technologie, mais un intrant pour une meilleure prise de décision. Elle permet par exemple la gestion collective de l'eau, pour en gérer la raréfaction. Les régies de distribution d'eau, les villes, les agences de l'eau, les agriculteurs, les industriels et les producteurs d'électricité (hydraulique et nucléaire) et d'hydrogène mettent en commun leurs données afin de planifier la répartition de la ressource entre les différents usages. La gestion environnementale est collaborative : des données géographiques participatives sont recueillies pour suivre la dégradation de l'environnement sur le territoire et mises à disposition via un portail national alimenté par toutes les parties prenantes (citoyens, entreprises, associations...).

La ville devient écosystème. L'imperméabilisation ainsi que l'artificialisation des sols sont réduites au maximum afin de diminuer les conséquences des précipitations intenses. La ville se densifie en hauteur et de manière maîtrisée : optimisation des usages des espaces publics et privés, reconversion des friches, utilisation des dents creuses, renouvellement urbain, lutte contre la vacance. Les tours sont désormais autosuffisantes en énergie, accueillent de véritables écosystèmes végétaux, abritent logements, bureaux, hôtels, crèches... La biodiversité, en s'intégrant très en amont des projets, devient une infrastructure urbaine en tant que telle en renforçant des corridors écologiques... Des fermes verticales apparaissent, les jardins communautaires et les potagers urbains

se multiplient. Objectif : reverdir la ville, permettant de réduire les effets d'îlots de chaleur urbains et de faciliter la gestion des eaux pluviales, mais aussi produire de manière intensive – et responsable – au plus près des lieux de consommation.

En synthèse :

Deux trajectoires sont envisagées :

Trajectoire tendancielle : La nature n'est considérée qu'en fonction de son intérêt et n'est que partiellement protégée dans le seul but du renouvellement des ressources qu'elle fournit. La prise en compte globale des enjeux écosystémiques ainsi que la conscience des équilibres naturels et des rythmes de renouvellement des milieux sont limitées, ce qui conduit à un appauvrissement irréversible de la biodiversité et des ressources naturelles

Trajectoire d'adaptation maximum : l'anticipation aux effets du changement climatique est prise en compte dans les politiques publiques, les problèmes que les effets du changement climatique risquent d'aggraver sont anticipés (confort d'été, risques naturels, demande en énergie ...).

2.2.2 Choix réalisés par le PETR du Pays de Gâtine DU PAYS DE GÂTINE au regard des scénarios stratégiques étudiés et justifications

■ Préambule

D'une manière générale, les objectifs choisis par le PETR du Pays de Gâtine DU PAYS DE GÂTINE et présentés dans les paragraphes ci-dessous sont semblables aux objectifs nationaux.

Par ailleurs, le PCAET est révisé tous les 3 ans et actualisé à l'issue de 6 années de mise en œuvre. Dans ce cadre, le territoire envisagera de revoir à la hausse les objectifs à l'une de ces étapes.

■ Réduction de la consommation d'énergie

L'objectif réglementaire de réduction de 50 % de la consommation d'énergie entre 2012 et 2050 a été retenu par une EPCI et dépassé par les 2 autres. Le choix correspond à une réduction de 53% des consommations d'énergie entre 2015 et 2050. Le PETR du Pays de Gâtine réduirait ses consommations de 2 635 GWh en 2015 à 1 267 GWh en 2050.

	2015	2030	2050
Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine	959	732	446
	/	-24%	-53%
Communauté de Communes de Val-de-Gâtine	593	451	277
	/	-24%	-53%
Communauté de Communes de l'Airvaultais-Val-du-Thouet	1083	851	543
	/	-21%	-50%
Total PETR du Pays de Gâtine	2 635	2 034	1 267
	/	-23%	-52%

Tableau 14. Synthèse des objectifs stratégiques de réduction des consommations d'énergie des collectivités du PETR du Pays de Gâtine par rapport à 2015 (GWh et %)

■ Énergies renouvelables

L'objectif de couverture des consommations d'énergie par la production d'énergie renouvelable au niveau national est de 33 % en 2030. Un scénario ambitieux a été choisi comme objectif et correspond à une production de 1 143 GWh en 2030 et 1 725 GWh en 2050. L'objectif de production prévu en 2030 couvre 56% de l'objectif de consommation la même année au niveau du PETR du Pays de Gâtine ce qui permet d'attendre l'objectif national.

	2016 (GWh)	2020	2030	2050	% de la consommation en 2030	% de la consommation en 2050

Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine	167	242	527	858	72%	192%
Communauté de Communes de Val-de-Gâtine	120	128	355	534	79%	193%
Communauté de Communes de l'Airvaultais-Val-du-Thouet	171	217	260	333	31%	61%
Total	458	586	1 143	1 725	56%	136%

Tableau 15. Synthèse des objectifs stratégiques de production d'énergie renouvelable du PETR du Pays de Gâtine

Tableau 16.

■ Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Au niveau national, l'objectif réglementaire est de diviser par 6 les émissions de GES entre 1990 et 2050. Pour le territoire du PETR du Pays de Gâtine, l'objectif est de réduire les émissions annuelles de GES, exprimées en équivalent CO₂, d'environ 1 033 kt CO₂e entre 2018 et 2050 pour atteindre environ 265 kt CO₂e émises sur le territoire en 2050. Cependant, la Stratégie National Bas Carbone donne des objectifs distincts par secteur d'activité permettant d'adapter l'objectif de réduction des émissions de GES au territoire. Cette approche permet de prendre en compte les spécificités du territoire, notamment son profil d'émissions selon les activités. L'objectif affiné d'émissions annuelles est ainsi de 358 kt éq CO₂ en 2050, soit une réduction de 939 kt éq CO₂.

Le profil d'émissions de GES du territoire est différent du profil national :

- • 44% industrie contre 19% au niveau national
- • 33% agriculture contre 19% au niveau national

Or ces 2 secteurs ont des objectifs de réduction moindre que le facteur 6 (facteur 5 pour l'industrie et facteur 2 pour l'agriculture), donc le résultat ne peut être que moins ambitieux que le facteur 6 réglementaire.

L'objectif de réduction d'émissions de GES choisi par le PETR du Pays de Gâtine est une réduction de 32% entre 2015 et 2050, soit des émissions annuelles à horizon 2050 de 885 287 t éq CO₂. Cet objectif est bien en dessous des objectifs nationaux et régionaux.

	2015	2025	2026	2028	2030	2050
Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine	395 916	358 160	346 032	344 281	335 028	255 261
	/	-9,5%	-12,6%	-13,0%	-15,4%	-35,5%
Communauté de Communes de Val-de-Gâtine	290 822	263 813	260 950	255 226	249 502	191 964
	0,0%	0,0%	-10,3%	-12,2%	-14,2%	-34,0%
Communauté de Communes de	610 706	548 169	539 659	522 640	505 620	438 062

	2015	2025	2026	2028	2030	2050
l'Airvaudais-Val-du-Thouet	0,0%	-10,2%	-11,6%	-14,4%	-17,2%	-28,3%
Total	1 297 444	1 170 142	1 146 642	1 122 147	1 090 150	885 287
	0%	-10%	-12%	-14%	-16%	-32%

Tableau 17. Synthèse des objectifs stratégiques de réduction des émissions de GES du PETR du Pays de Gâtine par rapport à 2015 (tCO₂e et %)

■ Réduction des émissions de polluants atmosphériques

Le scénario de réduction des émissions de polluants atmosphériques choisi par le PETR du Pays de Gâtine correspond au scénario ambitieux présenté précédemment.

Dans ce cadre, le PETR du Pays de Gâtine s'engage à réduire ses émissions de polluants atmosphériques selon l'évolution reprise dans le tableau suivant :

	2014	2020	2025	2030	2050
SO₂	1772	992	986	981	966
NOX	2147	1696	1442	1283	1052
NH₃	4 755	4101	3959	3817	2820
COVNM	830	783	768	755	695
PM₁₀	686	589	548	514	467
PM_{2,5}	376	271	260	248	238

Tableau 18. Emissions de polluant atmosphérique sur le PETR du Pays de Gâtine suivant le scénario ambitieux

Seules les émissions de NH₃ de PM_{2,5} et des SO₂ atteignent les objectifs du PREPA dans le scénario ambitieux pour toutes les échéances présentées. Les objectifs pour les NO_x et les PM₁₀ sont quasiment atteints (illustré en vert clair) à l'horizon 2050. Il devra donc agir sur les autres sources d'émissions : pratiques agricoles, process industriels, choix des solvants ...

■ Augmentation de la séquestration du carbone

L'objectif national est la neutralité carbone en 2050, soit la séquestration de toutes les émissions de GES annuelles. Le PETR du Pays de Gâtine a fait cependant le choix du scénario ambitieux : en atteignant une séquestration de 190 ktCO₂/an en 2050 et en suivant le scénario ambitieux de réduction des émissions de GES, la séquestration pourrait alors atteindre 21% des émissions annuelles.

Le territoire n'atteint pas l'objectif national de neutralité carbone pour 2050.

	2015	2025	2028	2030	2050
Communauté de Communes Parthenay-Gâtine	-12 600	-16 223	-17 310	-18 034	-25 280
Communauté de Communes de Val-de-Gâtine	-26 700	-34 377	-36 680	-38 215	-53 569
Communauté de Communes de l'Airvaudais-du-Thouet	-55 400	-71 329	-76 108	-79 293	-111 151
Total	-94 700	-121 929	-130 097	-135 543	-190 000

Tableau 19. Synthèse des objectifs stratégiques de séquestration carbone du PETR du Pays de Gâtine

■ Adaptation au changement climatique

Le PETR du Pays de Gâtine a opté pour la trajectoire d'adaptation maximum.

2.2.3 Construction et proposition d'une stratégie

La construction de la stratégie s'est faite en plusieurs étapes :

- **Étape 1** : La définition de la stratégie s'est inspirée des travaux communs déjà menés sur le territoire, dont :
 - Le SCoT qui est le document-cadre en termes d'aménagement et d'urbanisme. Les 36 objectifs du DOO ont servi de base à l'élaboration des axes stratégiques du PCAET.
 - Le projet de Parc Naturel Régional qui vise à développer durablement le territoire rural et habité de la Gâtine, reconnu au niveau national pour sa valeur patrimoniale et paysagère.
- **Étape 2** : Plusieurs ateliers de concertation se sont déroulés, avec les élus, des acteurs et les agents du territoire. Les propositions issues des ateliers ont permis de compléter la stratégie du PCAET.
- **Étape 3** : Une trame stratégique a été présentée en COTECH, puis les membres du COTECH ont pu étudier le document et envoyer leurs remarques supplémentaires au PETR du Pays de Gâtine. La trame a ainsi évolué pour être plus cohérente, plus logique.
- **Étape 4** : La stratégique a été présentée en Conseil Communautaire des EPCI pour avis et validation.
- **Étape 5** : Des ajustements ont été opérés sur la stratégie chiffrée.

En fin d'année 2024, des ajustements ont été opérés par les EPCI sur les stratégies chiffrées. Ces évolutions concernent :

- La définition de scénarios énergétiques par les 3 EPCI afin de constituer les différentes stratégies territorialisées,
- Modification de la stratégie énergétique pour la CdC Airvaudais-Val-du-Thouet : avec une proposition de 50% (la stratégie énergétique reste inchangée pour les CdC Parthenay-Gâtine et Val de Gâtine avec -53%).

À partir des éléments exposés précédemment, le territoire a acté la stratégie du PCAET. Celle-ci se compose de 6 axes et d'un axe transversal. Chaque axe comprend 3 à 6 sous-axes.

Le tableau suivant reprend la stratégie.

Axe	Sous-axes			
L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique	Mettre en cohérence les politiques publiques locales avec les enjeux du PCAET et du projet de PNR de la Gâtine Poitevine	Promouvoir la sobriété de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat	Rénover et concevoir le bâti pour une prise en compte des enjeux énergie climat	
La mobilité en Pays de Gâtine	Favoriser des politiques publiques de mobilité partagées à l'échelle du Pays de Gâtine	Diversifier les infrastructures de déplacement	Concevoir des solutions de mobilité bas carbone et alternatives à la voiture individuelle	S'appuyer sur le développement de proximité et le numérique pour limiter les besoins de déplacements
La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire	Accompagner le secteur industriel dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA	Accompagner le secteur artisanal dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA	Accompagner le secteur tertiaire dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA	Accompagner la filière tourisme dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA
La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière	Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation	Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles	Impulser des initiatives alimentaires locales	
La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique	Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine	Doté le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques	Encourager les collectivités (communes, EPCI, PETR du Pays de Gâtine) dans les transitions (énergétiques, climatiques, sociétales...)	

Axe	Sous-axes					
La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales	Eolien	Solaire (PV et thermique)	Méthanisation	Géothermie	Energie de récupération	Hydraulique
La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat	Communiquer et impliquer toutes les parties prenantes	Fédérer un réseau de partenaires et promouvoir des démarches partenariales		Mobiliser des financements	Animer la démarche PCAET et proposer une gouvernance adaptée	

Tableau 20.

Organisation de la stratégie du PCAET du PETR du Pays de Gâtine

2.2.4 Croisement de la stratégie avec les enjeux issus de l'État Initial de l'Environnement

Lors de cette étape, il est intéressant de croiser les enjeux révélés lors de l'État Initial de l'Environnement avec la stratégie du PCAET. Cela permet de s'assurer de la cohérence entre les enjeux et la stratégie, ou en d'autres termes, d'étudier si la stratégie du PCAET est bien en phase avec les enjeux environnementaux.

Cet exercice présente des limites du fait que les axes et sous-axes ne sont pas localisés précisément, et que à l'échelle de la stratégie, l'analyse reste macroscopique. La démarche permet néanmoins de faire ressortir les enjeux qui n'auraient pas été pris en compte dans la stratégie. Ceux-ci seront signalés spécifiquement afin de répondre à l'objectif itératif de la démarche. Il sera par la suite nécessaire de les intégrer davantage dans le plan d'actions. En effet, comme évoqué précédemment, à l'échelle de la stratégie, l'analyse réalisée est macroscopique et ne présente pas le niveau de détail que pourra avoir le plan d'actions.

Pour chaque enjeu, la légende utilisée est la suivante :

+	L'enjeu est bien pris en compte dans la stratégie du PCAET
+/-	L'enjeu est partiellement pris en compte dans la stratégie du PCAET, ou sera pris en compte ultérieurement (points de vigilance)
-	L'enjeu ne transparaît pas à la lecture de la stratégie, il sera nécessaire de la compléter ou d'apporter davantage de précisions dans le futur plan d'action pour une meilleure prise en compte de l'enjeu

Thématisques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
L'habitat, la mobilité et les risques	Réduction des risques de précarité liés à la mobilité		Favoriser des politiques publiques de mobilité partagées à l'échelle du Pays de Gâtine
	Prise en compte des risques naturels et industriels et de leurs évolutions dans les choix d'urbanisme		Mettre en cohérence les politiques publiques locales avec les enjeux du PCAET et du projet de PNR de la Gâtine Poitevine
	Limiter les pollutions atmosphériques en travaillant avec les acteurs du territoire, dont le monde agricole		Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation
	Proposition d'une offre de soins permettant le maintien à domicile et le développement du territoire		
	Développement d'aménagement de voies cyclables / douces		Diversifier les infrastructures de déplacement
	Réflexion sur les nouvelles formes de mobilité : transport solidaire, voies douces, plus de souplesse à demander aux lignes régulières		Favoriser des politiques publiques de mobilité partagées à l'échelle du Pays de Gâtine
	Renforcement du risque caniculaire à même de fragiliser les populations âgées et plus globalement, à même de requestionner les modes de vie en Gâtine		Rénover et concevoir le bâti pour une prise en compte des enjeux énergie climat

Thématiques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
	Renforcement des risques allergènes		Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques
	Renforcement du risque d'inondation en période estivale et une population touchée plus nombreuses		Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques
	Fragilisation des bâtiments par le risque de fissuration et d'effondrement		Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques
	Augmentation des maladies dites « tropicales »		Rénover et concevoir le bâti pour une prise en compte des enjeux énergie climat Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques
	Préservation des cours d'eau et des zones humides (herbicides, qualité, berges, état écologique...)		Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques
			Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine

Thématisques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
	Préservation de la ressource en eau (qualité et quantité)		
	Adaptation au changement climatique notamment en lien avec la ressource en eau pour les activités humaines		
	Anticipation des conflits d'usage de la ressource en eau (irrigation, consommation humaine, loisirs et valeur patrimoniale) dans un contexte de changement climatique		
	Protection des têtes de bassins versants (qualité de l'eau en aval, céréaliculture...)		
	Une gestion transversale et globale de la trame aquatique (synergie des acteurs de l'eau, des acteurs agricoles...)		
Le patrimoine paysager	Maintien des marqueurs identitaires des différentes unités paysagères		Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine
	Amélioration des transitions urbaines		Promouvoir la sobriété de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat

Thématisques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
	Préservation de la diversité paysagère, en lien avec la diversité biologique		Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine
	Maintien et renforcement du bocage sur le territoire		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles
	Reconquête globale des rôles du bocage : économique, énergétique, arboricole, hydraulique, écologique et paysager		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles
	Maintien de la présence de l'arbre, sous toutes ses formes, dans le paysage (en fonction des unités paysagères)		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine
	Limitation des secteurs d'enrichissement (fond de vallées...)		Promouvoir la sobriété de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat
	Amélioration de l'intégration paysagère des franges bâties et de la qualité des entrées de villes		Promouvoir la sobriété de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat
	Limitation de l'uniformisation des aménagements des villages et lotissements		Promouvoir la sobriété de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat

Thématisques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
	Amélioration de la prise en compte des publicités dans les paysages		
	Maîtrise et régulation des projets d'énergies renouvelables (éolien et solaire)		La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales
	Identification de la définition de l'identité de la Gâtine (bocage, haie, étang, plan d'eau, ruisseau, rivière)		Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine
	Maintien de l'élevage herbagé la majeure partie de l'année		Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation
	Maintien de l'élevage herbagé avec de bonnes pratiques écologiques		Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation
	Accompagnement des hommes et des femmes du territoire qui protègent et valorisent notre paysage (Agriculteurs, associations de protection de l'environnement, associations de chasseurs)		Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine
	Protection des paysages bocagers en maintenant et en développant l'élevage et les circuits courts		Impulser des initiatives alimentaires locales
	Préservation et renforcement de la qualité paysagère du territoire (bocage et plaine) favorisant la biodiversité		Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine

Thématisques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
Environnement	Fragilisation des éléments arborés et aquatiques par une possible mutation des pratiques agricoles		Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation
	Résilience des paysages de plaine moins vulnérables au dérèglement climatique du fait de marqueurs arborés ou aquatiques moins prononcés		
	Mutation des paysages de vallée par des assecs plus prononcés, induisant un renouvellement des ripisylves et des zones humides		
L'économie, le tourisme et les ressources	Maintien des commerces de proximité		Accompagner le secteur tertiaire dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA
	Consolidation des savoir-faire locaux		Accompagner le secteur artisanal dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA
	Conservation d'un tissu économique diversifié		Accompagner le secteur tertiaire dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA
	Développement des secteurs économiques ayant un effet moteur sur le territoire		Accompagner le secteur artisanal dans la transition : réduction des

Thématisques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
			consommations, décarbonation et réduction des PA
	Elargissement et croisement des publics des différents évènements du territoire		Communiquer et impliquer toutes les parties prenantes
	Développement des filières courtes en lien avec le tourisme vert et la valorisation des produits locaux		Impulser des initiatives alimentaires locales Accompagner la filière tourisme dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA
	Développement de formations en lien avec les besoins de main-d'œuvre		
	Développement de la fibre sur le territoire		S'appuyer sur le développement de proximité et le numérique pour limiter les besoins de déplacements
	Attractivité du territoire pour les jeunes (formations, logements, emplois)		
	Mutualisation d'espaces pour répondre à des besoins nouveaux (co-working)		S'appuyer sur le développement de proximité et le numérique pour limiter les besoins de déplacements

Thématisques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
	Développement d'une dynamique alliant environnement et activités économiques (notamment agricole) pour rendre le territoire attractif en s'appuyant sur l'identité gâtinaise		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles
	Améliorer la « communication » sur le territoire pour augmenter son attractivité auprès des travailleurs et des touristes		Communiquer et impliquer toutes les parties prenantes Fédérer un réseau de partenaires et promouvoir des démarches partenariales
	Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs		Promouvoir la sobriété de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat
	Maintien de l'aide à domicile		
	Reconquête d'une offre de soins locale		
	Adaptation des activités économiques dépendantes de ressources locales et fragilisées par la crise climatique : eau, produits alimentaires...		Accompagner les secteurs artisanal/industriel/tertiaire dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA
Le patrimoine historique et paysager	Préservation et entretien du patrimoine vernaculaire et du patrimoine bâti (spécificités architecturales, petite hydraulique, petit patrimoine rural)		Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine

Thématiques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
			Promouvoir la sobriété de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat
	Maintien de la dynamique associative		
	Adaptation du patrimoine bâti traditionnel aux améliorations énergétiques du bâti sans le dénaturer		Rénover et concevoir le bâti pour une prise en compte des enjeux énergie climat
	Harmonisation des stratégies de valorisation du patrimoine bâti		Rénover et concevoir le bâti pour une prise en compte des enjeux énergie climat
	Renouvellement des bénévoles (développement du sens du mot « citoyen » : transmission, implication, engagement)		
	Modernisation du tissu associatif et collectif		
	Intégration des enjeux de la transition écologique dans les dynamiques culturelles		Encourager les collectivités (communes, EPCI, PETR du Pays de Gâtine) dans les transitions (énergétiques, climatiques, sociétales...)
	Coordination des associations tout en préservant leur autonomie		

Thématiques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
Cultures et patrimoine	Mise en commun de la communication		Communiquer et impliquer toutes les parties prenantes
	Maintien de la transmission des savoir-faire (langages, entretiens de haies...)		
	Mixité nécessaire entre évènementiel et propositions culturelles à l'année		
	Développement des offres culturelles numériques		
	Développement de l'identité gâtinaise pour faire connaitre le territoire aux touristes, mais aussi aux habitants		Accompagner la filière tourisme dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine
	Fragilisation du patrimoine par des risques d'effondrement et de fissuration		Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques
	Freiner la fragilisation de la biodiversité et des milieux naturels		Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine

Thématisques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
	Amélioration des connaissances naturalistes et de l'accès aux informations		Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine Communiquer et impliquer toutes les parties prenantes
	Restauration du bocage et affirmation de son intérêt		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles
	Préservation du patrimoine naturel, facteur de la qualité de vie et de l'attractivité sans devenir un sanctuaire		Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine
	Maintien du système polyculture-élevage et élevage à l'herbe avec des pratiques durables		Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles
	Conservation de la diversité des paysages liés à l'identité de la Gâtine		Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine
	Valorisation et rayonnement de l'activité sylvicole locale		Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles

Thématisques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
	Renforcement du rôle de la biodiversité, marqueur de l'identité de notre territoire et force motrice de son développement		Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine
	Intégration des habitants en tant qu'acteurs de la protection du patrimoine naturel		Encourager les collectivités (communes, EPCI, PETR du Pays de Gâtine) dans les transitions (énergétiques, climatiques, sociétales...)
	Gestion durable des taillis		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles
	Accompagnement des replantations (choix des espaces, mélange des essences) en intégrant les enjeux du changement climatique		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles
	Encadrement de plantation de « boisements compensateurs » (liés à des projets d'infrastructures de grande envergure)		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles
	Un renforcement du risque de feux de forêt et des cultures		Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques
	Un renforcement de la mortalité des essences non adapté à une hausse des températures et à des sécheresses récurrentes (exemple des châtaigniers)		Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques

Thématisques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
	Un renforcement des risques pathogènes		Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques
	Disponibilité moindre de la ressource en eau pour les activités humaines		
	Fragilisation de la biodiversité et des milieux naturels aquatiques		Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine
	Fragilisation du secteur agricole face à l'incertitude de la saisonnalité des pluies		Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation
	Risques d'inondation renforcés notamment en période estivale		Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques
	Assèchement des zones humides et de certains plans d'eau		
	Renforcement de l'intensité des périodes d'étiage et de l'eutrophisation des cours d'eau et plans d'eau		
	Inadaptation des essences culturelles (pommiers, chênes, saules, néfliers...) au scénario le plus optimiste du GIEC		Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation

Thématiques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
	Pression de la faune migrant depuis le Sud de l'Europe		Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques
	Développement de nouveaux agents pathogènes		Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques
	Renforcement de la mortalité des essences non adaptées à une hausse des températures et à des sécheresses récurrentes		Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine
L'agriculture	Maintien d'une diversité des productions agricoles pour préserver le paysage et la ressource en eau		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation
	Maintien, valorisation et restauration du bocage lié à l'élevage extensif, en intégrant les enjeux du changement climatique		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles

Thématisques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
			Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation
	Evolution du métier d'éleveur (revenu, temps de travail)		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles
	Intégration des enjeux de l'eau sous toutes ses formes : Qualité / ressource / disponibilité / accès et en lien avec les changements climatiques		
	Montée en gamme des produits (amélioration / Label / démarcation / Label Parc)		Impulser des initiatives alimentaires locales
	Développement de la vente directe et de la production directe (circuits courts)		Impulser des initiatives alimentaires locales
	Diversification et création de liens entre les filières		Impulser des initiatives alimentaires locales
	Accompagnement de la transmission des exploitations		Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation
	Evolution des parcelles difficiles à exploiter		Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation
	Disparition des prairies permanentes		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles

Thématiques	Enjeux	Prise en compte de l'enjeu dans la stratégie	Ce qui est prévu dans la stratégie / Remarques
	Harmonisation de la protection des haies (documents d'urbanisme...)		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles
	Maintien du bien-vivre en Gâtine et de la fierté d'y vivre		
	Adaptation des races locales au changement climatique		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles
	Evolution des pratiques agricoles plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles
	Pression sur la ressource en eau		
	Baisse des rendements agricoles (céréales, fourrage, lait, viande...)		Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation

Tableau 21. Croisement des enjeux définis lors de l'EIE avec la stratégie du PCAET

En synthèse :

Le croisement des enjeux environnementaux avec la stratégie du PCAET montre que, globalement, la stratégie établie est cohérente avec ces derniers.

Dans le cadre de la démarche itérative propre à l'exercice de l'évaluation environnementale, certains axes et sous-axes de la stratégie ont été précisés et complétés afin de renforcer la prise en compte de certains enjeux et d'anticiper au mieux le plan d'actions à venir. En effet, à l'échelle des sous-axes, l'analyse reste macroscopique et ce sera le plan d'actions qui reprendra plus précisément ces enjeux.

2.3 Incidences environnementales de la stratégie

2.3.1 Préambule

Cette réflexion itérative s'inscrit dans un processus d'amélioration continue des éléments du PCAET. Les **orientations contenues dans la stratégie du PCAET sont présentées et analysées selon leurs incidences environnementales**. Un tableau à la fin de cette partie reprend la synthèse de cette analyse. Dans ce dernier, les incidences potentiellement positives ou négatives sur les thématiques inhérentes au PCAET sont identifiées :

- Air : qualité de l'air intérieur et extérieur
- Energie : consommation énergétique, sources d'énergie
- Climat : émissions de GES, réchauffement climatique
- Artificialisation des sols : consommation foncière, étalement urbain
- Paysage, patrimoine architectural
- Biodiversité et milieu naturel
- Eau : préservation, qualité et quantité de la ressource
- Risques et nuisances : risques naturels ou technologiques, catastrophes naturelles, nuisances (bruit, odeurs ...)
- Déchets : production, traitement
- Milieu humain : Santé, social, emploi

La légende utilisée est la suivante :

	Incidence positive probable		Incidence indirecte
/	Absence d'incidence probable		Incidence directe
	Incidence positive et négative		
	Incidence négative probable		

2.3.2 Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique

Dans cet axe, il est question de mettre en cohérence les politiques publiques locales avec les enjeux du PCAET et du projet de PNR de la gâtine poitevine, promouvoir la sobriété de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat et rénover et concevoir le bâti pour une prise en compte des enjeux énergie climat.

■ Incidences potentielles positives

La mise en cohérence des politiques publiques locales avec les enjeux du PCAET et du projet de PNR de la Gâtine Poitevine, sera bénéfique pour le climat (émissions moindres de gaz à effet de serre, car bâtiments plus performants énergétiquement), pour les consommations énergiques qui diminueront et pour la qualité de l'air (moins d'émissions de polluants dans l'air du fait d'une consommation moindre d'énergie). Ce sous-axe de la stratégie devrait également permettre des incidences positives sur l'artificialisation des sols, la biodiversité et milieux naturels et l'eau grâce au projet de PNR qui pose des règles sur ces thématiques.

La promotion de la sobriété de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat sera bénéfique pour l'artificialisation des sols (en réduisant les consommations de terres arables par exemple) et pour le paysage et le patrimoine architectural en ayant une réflexion sur l'urbanisme.

Le fait de **rénover et concevoir le bâti pour une prise en compte des enjeux énergie climat** sera bénéfique pour le climat (émissions moindres de gaz à effet de serre, car bâtiments plus performants énergétiquement), pour les consommations énergiques qui diminueront et pour la qualité de l'air (moins d'émissions de polluants dans l'air du fait d'une consommation moindre d'énergie). Le confort humain pourra également être amélioré grâce à un meilleur confort d'usage. De plus, la rénovation et la construction sont favorables à l'emploi (augmentation des compétences sur la qualité des bâtiments, nouveaux marchés).

■ Incidences potentielles négatives

À ce stade, des incidences potentielles négatives peuvent être envisagées. Le sous-axe sur **les bâtiments durables** (construction et rénovation) peut générer une **production de déchets de bâtiment** non négligeable. Par ailleurs, la rénovation par l'extérieur peut impacter le **patrimoine bâti et la biodiversité** (les oiseaux et les chiroptères peuvent en effet nidifier dans le bâti extérieur).

■ Recommandations pour le plan d'actions

Dans le cas de projets de **rénovation de bâtiments**, il sera nécessaire de :

- Tenir compte de la présence potentielle d'animaux (oiseaux, chiroptères) et de maintenir les accès existants,
- Intégrer une gestion optimisée des déchets de chantiers.

Les autres incidences négatives seront intégrées dans les études d'impact environnementales, il conviendra alors de prendre en compte les mesures en découlant.

2.3.3 Axe 2 : La mobilité en Pays de Gâtine

Dans cet axe, il est question de favoriser des politiques publiques de mobilité partagées à l'échelle du pays de Gâtine, diversifier les infrastructures de déplacement, concevoir des solutions de mobilité bas carbone et alternatives à la voiture individuelle et de s'appuyer sur le développement de proximité et le numérique pour limiter les besoins de déplacements.

■ Incidences potentielles positives

Sur le sujet des **mobilités durables**, des incidences potentielles positives seront relevées sur le climat, l'air et l'énergie, car le recours aux énergies fossiles sera moindre. Le cadre de vie sera plus agréable (moins de bruit) ce qui est bénéfique pour le milieu humain. De plus, la mobilité durable incite généralement à une activité physique (marche, vélo) combinée à une diminution des polluants atmosphériques, ce qui est là aussi positif pour la santé humaine.

■ Incidences potentielles négatives

Le développement de la **mobilité durable** peut générer une **consommation foncière** et un impact sur le **paysage** (ex : création de pistes cyclables, de bornes de recharge pour véhicules électriques, abribus ...). Selon la localisation des nouveaux aménagements, des incidences négatives sur la **biodiversité** pourront être observées (rupture de corridors écologiques par exemple). De plus, si de nouvelles surfaces sont imperméabilisées, le **risque** de ruissellement peut alors augmenter. Le risque peut également concerner l'homme avec la vulnérabilité des cyclistes face aux véhicules.

■ Recommandations pour le plan d'actions

Afin de diminuer les incidences potentielles négatives liées à la **mobilité durable**, le plan d'actions devra :

- Privilégier les surfaces déjà anthroposées pour les aménagements,
- Privilégier des chemins existants pour les voies cyclables (ou déjà anthroposés),
- Dans le cadre des aménagements, intégrer des matériaux drainants pour faciliter l'infiltration de l'eau,
- Prendre en compte la sécurité des usagers, et notamment des cyclistes.

Les autres incidences négatives seront intégrées dans les études d'impact environnementales, il conviendra alors de prendre en compte les mesures en découlant.

2.3.4 Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire

Dans cet axe, il est question d'accompagner les secteurs industriel/artisanal/tertiaire et la filière tourisme dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA.

■ Incidences potentielles positives

L'accompagnement des secteurs industriel/artisanal/tertiaire et la filière tourisme dans la transition aura des incidences potentielles positives sur l'air, le climat, l'énergie (réduction des consommations énergétiques, sobriété et efficacité énergétiques) et l'eau (via de meilleures pratiques). La mise en œuvre de synergie entre les entreprises pourra potentiellement permettre d'optimiser la gestion des déchets, ou de l'eau (par exemple, s'il était mis en œuvre des démarches d'écologie territoriale). Les nuisances pourront également être diminuées (odeurs, bruit ...).

La transition de la filière tourisme pourrait également avoir des incidences positives sur le milieu humain en valorisant le cadre de vie.

■ Incidences potentielles négatives

À ce stade, il n'y a **pas d'incidences potentiellement négatives** relevées.

2.3.5 Axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière

Dans cet axe, il est question d'accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation, d'accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles et d'impulser des initiatives alimentaires locales.

■ Incidences potentielles positives

L'accompagnement des filières agricoles dans la transition sera positif pour la biodiversité, l'artificialisation des sols (préservation), la qualité de l'eau, la santé (meilleure alimentation), et permettra le développement de nouveaux métiers. Si des techniques agricoles plus vertueuses étaient développées, cela permettrait de réduire les émissions de polluants atmosphériques, de GES et de consommation énergétique.

L'accroissement du stockage du carbone et le maintien des paysages agricoles seront bénéfiques pour le climat (moins de GES dans l'atmosphère), pour l'artificialisation des sols (moindre artificialisation ou préservation des terres pour développer les puits de carbone), pour la ressource en eau (via la végétalisation) et pour le paysage (via la préservation des bocages).

Impulser des initiatives alimentaires locales devrait avoir un impact positif sur l'air, le climat et l'énergie par une réduction des distances de déplacements nécessaires aux habitants, sur les déchets (par exemple par le vrac souvent utilisé dans la vente directe).

■ Incidences potentielles négatives

À ce stade, il n'y a **pas d'incidences potentiellement négatives** relevées.

2.3.6 Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique

Dans cet axe, il est question de préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine, de doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques et d'encourager les collectivités (communes, EPCI, PETR du Pays de Gâtine) dans les transitions (énergétiques, climatiques, sociétales...).

■ Incidences potentielles positives

La préservation de l'environnement, le renforcement du rôle de la biodiversité et le maintien des paysages de la Gâtine, sera positive pour les milieux naturels / biodiversité, l'artificialisation des sols (par la conservation des milieux), et le paysage.

Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques sera bénéfiques pour le milieu humain (réduction des îlots de chaleur), les risques (inondations, mouvements de terrain ...), mais aussi pour l'eau dans le cas d'une végétalisation (l'infiltration de l'eau dans le sol serait alors facilitée).

Encourager les collectivités (communes, EPCI, PETR du Pays de Gâtine) dans les transitions (énergétiques, climatiques, sociétales...) sera globalement favorable à l'ensemble des thématiques environnementales.

■ Incidences potentielles négatives

À ce stade, il n'y a **pas d'incidences potentiellement négatives** relevées.

2.3.7 Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales

Dans cet axe, il est question de l'éolien, de l'énergie solaire (PV et thermique), de la méthanisation, de la géothermie, de l'énergie de récupération et de l'hydraulique.

■ Incidences potentielles positives

Le développement des énergies renouvelables a des incidences potentielles positives sur l'énergie en elle-même (recours moindre aux énergies fossiles) et le climat (moins d'émissions de GES). La méthanisation peut représenter un débouché intéressant pour les déchets agricoles.

■ Incidences potentielles négatives

La production des énergies renouvelables peut entraîner également des incidences potentielles négatives. En effet, les installations d'éolien, de solaire ou de méthanisation peuvent générer une **consommation foncière** et **impacter le paysage**, les **milieux naturels et la biodiversité** selon leur localisation. Dans certains cas, la **qualité de l'air** peut être impactée également (émissions de particules fines dans le cas du recours au bois-énergie ou à la méthanisation).

Dans le cas de développement de stations de méthanisation, des **nuisances et risques technologiques** peuvent apparaître ainsi que des émissions supplémentaires de **gaz à effet de serre** (odeurs, bruit et émissions de GES liés aux livraisons de matières méthanisables). La **qualité des eaux** peut être impactée en cas d'infiltration de matières méthanisables dans les sols.

L'éolien et l'énergie solaire (PV et thermique), généreraient une production de **déchets** en fin de vie.

L'hydraulique peut **impacter le paysage, les milieux naturels et la biodiversité** selon leur localisation et dégrader la qualité de l'eau (par exemple les continuités écologiques).

■ Recommandations pour le plan d'actions

Les implantations de **systèmes de production d'énergies renouvelables** devront :

- Prendre en compte les dimensions paysagères, les corridors de biodiversité existants et les milieux naturels,
- Intégrer la réflexion sur la fin de vie des panneaux photovoltaïques,
- Apporter une réflexion sur l'approvisionnement des stations de méthanisation.

Les autres incidences négatives seront intégrées dans les études d'impact environnementales, il conviendra alors de prendre en compte les mesures en découlant.

2.3.8 Axe Transversal : La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat

Dans cet axe, il est question de communiquer et impliquer toutes les parties prenantes, fédérer un réseau de partenaires et promouvoir des démarches partenariales, mobiliser des financements, animer la démarche PCAET et proposer une gouvernance adaptée.

■ Incidences potentielles positives

Cet axe transversal est favorable majoritairement pour le climat, l'air et l'énergie, mais permettra le bon déroulement de la mise en œuvre de la stratégie et ainsi toutes les incidences présentées ci-dessus.

■ Incidences potentielles négatives

À ce stade, il n'y a **pas d'incidences potentiellement négatives** relevées.

Axes	Orientations	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain
L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique	Mettre en cohérence les politiques publiques locales avec les enjeux du PCAET et du projet de PNR de la Gâtine Poitevine	+	+	+	+	/	+	+	/	/	/
	Promouvoir la sobriété de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat	/	/	/	+	+	/	/	/	/	+
	Rénover et concevoir le bâti pour une prise en compte des enjeux énergie climat	+	+	+	/	-	-	D	/	-	D
La mobilité en Pays de Gâtine	Favoriser des politiques publiques de mobilité	+	+	+	/	/	/	/	/	/	+

Axes	Orientations	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain
	partagées à l'échelle du Pays de Gâtine										
	Diversifier les infrastructures de déplacement	+	+	+	-	-	-	/	-	/	+
	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	Concevoir des solutions de mobilité bas carbone et alternatives à la voiture individuelle	+	+	+	/	/	/	/	/	/	+
	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	S'appuyer sur le développement de proximité et le numérique pour limiter les besoins de déplacements	+	+	+	/	/	/	/	/	/	/
	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
La transition comme moteur du dynamisme	Accompagner le secteur industriel dans la transition : réduction des consommations,	+	+	+	/	/	/	+	+	+	/
	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D

Axes	Orientations	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain
économique du territoire	décarbonation et réduction des PA										
	Accompagner le secteur artisanal dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA	+	+	+		/	/	/	+	+	/
	Accompagner le secteur tertiaire dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA	+	+	+		/	/	/	+	+	/
	Accompagner la filière tourisme dans la transition : réduction des consommations,	+	+	+		/	/	/	+	+	+

Axes	Orientations	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain
	décarbonation et réduction des PA										
La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière	Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation	+	+	+	+	/	+	+	/	/	+
	Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles	/	/	+	+	+	/	+	/	/	/
	Impulser des initiatives alimentaires locales	+	+	+	/	/	/	/	/	+	/
La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique	Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine	/	/	/	+	+	+	/	/	/	/
	Doter le territoire de politiques	/	/	/	/	/	/	+	+	/	+

Axes	Orientations	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain
	d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques							D	D		D
	Encourager les collectivités (communes, EPCI, PETR du Pays de Gâtine) dans les transitions (énergétiques, climatiques, sociétales...)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales	Eolien	/	+	+	-	-	-	/	/	-	/
	Solaire (PV et thermique)	/	+	+	-	-	-	/	/	-	/
	Méthanisation	-	+	+/-	-	-	-	-	-	+/-	/

Axes	Orientations	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain
	Géothermie	/	+	+	/	/	/	/	/	/	/
	Energie de récupération	/	+	+	/	/	/	/	/	/	/
	Hydraulique	/	+	+	/	-	-	-	/	/	/
La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat	Communiquer et impliquer toutes les parties prenantes	+	+	+	/	/	/	/	/	/	/
	Fédérer un réseau de partenaires et promouvoir des démarches partenariales	+	+	+	/	/	/	/	/	/	/
	Mobiliser des financements	+	+	+	/	/	/	/	/	/	/
	Animer la démarche PCAET et proposer	+	+	+	/	/	/	/	/	/	/

Axes	Orientations	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain
	une gouvernance adaptée	I	I	I							

Tableau 22. Incidences environnementales de la stratégie sur l'environnement

En synthèse :

L'analyse de la stratégie du PCAET au regard des différents enjeux environnementaux montre que les orientations concourent bien à des incidences positives pour l'ensemble des thématiques environnementales.

Quelques incidences potentielles négatives ont été relevées, elles concernent l'artificialisation des sols, le paysage, la biodiversité, les risques, l'eau, les déchets, l'air et le climat.

Face à ces incidences potentielles négatives, des recommandations ont été précisées en vue de l'élaboration du programme d'actions.

L'ensemble de ces orientations permettront, au travers du programme d'actions par la suite, d'atteindre les objectifs que s'est fixés le PETR du Pays de Gâtine en termes de réduction de sa consommation énergétique, de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, de réduction de ses émissions de polluants atmosphériques, de production d'énergies renouvelables, de séquestration du carbone et d'adaptation au changement climatique.

CHAPITRE 3. ANALYSE DES DOCUMENTS CADRES

Le PCAET s'articule autour d'un ensemble de plans et de programmes, comme le montre la Figure 18 :

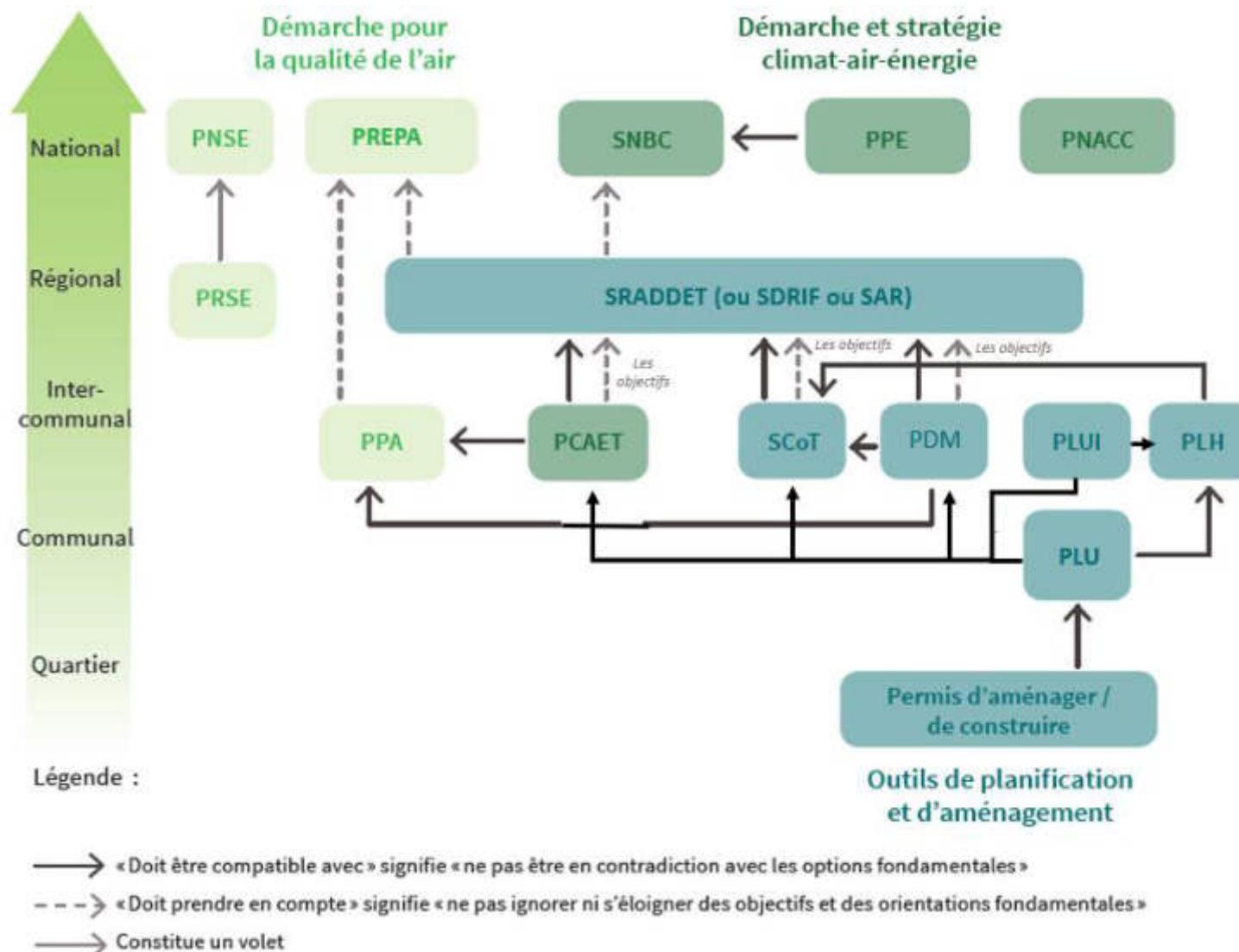


Figure 18. Plans et programmes dont découle le PCAET

	Documents	Existence sur le territoire
Echelle nationale	Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte	Oui
	Loi Energie Climat	Oui
	Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique	Oui
	Stratégie nationale bas-carbone	Oui
	Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques	Oui
	Programmation pluriannuelle de l'énergie	Oui
	Loi Climat Résilience	Oui
	Loi d'orientation des mobilités	Oui
Echelle régionale	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	Oui
	Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables	Oui
	Projet Régional de Santé Environnement	Oui
Echelle locale	Schéma de Cohérence Territoriale	Oui
	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	Oui

3.1 Echelle nationale

3.1.1 La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) donne un cadre et fixe des objectifs :

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4) (*la nouvelle version de la SNBC du 21 avril 2020 revoit cet objectif en visant une division des émissions de GES au moins par 6 d'ici 2050 par rapport à 1990 pour atteindre la neutralité carbone*) ;
- **Réduire la consommation énergétique finale** de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- **Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles** de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 (*cet objectif a ensuite été porté à 40 % par la Loi Energie Climat du 8 novembre 2019*) ;
- **Porter la part des énergies renouvelables** à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- **Porter la part du nucléaire** dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 (*objectif revu par la Loi Energie Climat du 8 novembre 2019, la part de 50 % du nucléaire dans le mix énergétique devant être atteindre pour 2035*) ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières.

Certains de ces objectifs ont été actualisés par la Loi Energie et Climat du 8 novembre 2019, détaillée ci-après.

Les obligations du territoire

Le PETR du Pays de Gâtine devra se positionner sur les objectifs suivants :

- Pourcentage de réduction de la consommation d'énergie en 2050 par rapport à 2015,
- Pourcentage de la consommation d'énergie couverte par des énergies renouvelables locales en 2030,
- Pourcentage des émissions de GES couvertes par la séquestration du territoire.

3.1.2 La Loi Energie et Climat

La loi énergie et climat du 8 novembre 2019 vise à répondre à l'urgence écologique et climatique. Elle inscrit cette urgence dans le code de l'énergie ainsi que l'objectif d'une **neutralité carbone en 2050**, en divisant les émissions de gaz à effet de serre par six au moins d'ici cette date.

Cette loi porte sur six axes principaux, dont quatre particulièrement en lien avec le PCAET, détaillé ci-dessous :

- **La sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables**

Parmi les objectifs et les mesures de la loi figurent :

- La **réduction de 40 % de la consommation d'énergies fossiles – par rapport à 2012 – d'ici 2030** (contre 30 % précédemment) ;
- L'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2022 ;
- **L'obligation d'installation de panneaux solaires** sur les nouveaux entrepôts et supermarchés (1000 m² d'emprise au sol) et les ombrières de stationnement) ;
- La sécurisation du cadre juridique de l'évaluation environnementale des projets afin de faciliter leur aboutissement, notamment pour l'installation du photovoltaïque ou l'utilisation de la géothermie avec pour objectif d'atteindre **33 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030**, comme le prévoit la programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE) ;
- Le soutien à la filière **hydrogène** ;
- La constitution de communautés d'énergies renouvelables.
- **La diversification du mix électrique**, dans le cadre d'une stratégie de réduction lissée et pilotée des capacités nucléaires existantes, qui sera poursuivie pour atteindre **50 % de la production en 2035**.

- **La lutte contre les passoires thermiques**

Les passoires thermiques sont les logements dont la consommation énergétique relève des classes F et G. Un plan de 2021 à 2028 est mis en place :

- À partir de 2021 : les propriétaires de logements « passoires » ne peuvent plus augmenter le loyer entre deux locataires sans les avoir rénovés.
- À partir de 2022, pour la mise en vente ou la location d'une passoire thermique, les diagnostics de performance énergétique devront être complétés d'un audit énergétique.
- Dès 2023, pour les nouveaux contrats de location, le critère de décence des logements extrêmement consommateurs d'énergie sera précisé.
- Enfin, d'ici 2028, la loi inscrit une obligation de travaux dans les passoires thermiques avec un objectif d'atteindre la classe E.

- **La création des outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de politique climat**

Pour renforcer la **gouvernance de la politique climatique**, un **Haut Conseil pour le climat** est instauré. Il est chargé d'évaluer en toute indépendance la stratégie climatique de la France et l'efficacité des politiques mises en œuvre pour atteindre ses ambitions.

La **Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)** est confirmée comme étant **l'outil de pilotage des actions d'atténuation du changement climatique**. Elle est révisée tous les cinq ans et peut être ajustée.

Une **loi de programmation quinquennale** viendra fixer, à partir de 2023, les **grands objectifs énergétiques en termes d'énergies renouvelables**, de **consommation d'énergie**, de **sortie des énergies fossiles** et du niveau minimal et maximal d'obligation des **certificats d'économies d'énergie**.

Le gouvernement doit dorénavant élaborer un "**budget vert**" (rapport annuel sur les incidences du projet de loi de finances en matière environnementale).

- **Les certificats d'économie d'énergie**

La Loi Energie et Climat permet d'encadrer davantage le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), en renforçant les contrôles pour lutter contre les fraudes.

La loi énergie-climat prévoit le signalement des manquements des entreprises ayant la certification Reconnu garant de l'environnement (RGE) à l'organisme de qualification concerné, celui-ci devant examiner sans délai les éléments signalés et mener le cas échéant des investigations complémentaires pouvant conduire à la suspension ou au retrait de la qualification.

Les obligations du territoire

Le PETR du Pays de Gâtine devra se positionner sur les objectifs suivants :

- Pourcentage de réduction de la consommation d'énergie en 2050 par rapport à 2015,
- Pourcentage de la consommation d'énergie couverte par des énergies renouvelables locales en 2030,
- Pourcentage des émissions de GES couvertes par la séquestration du territoire.

3.1.3 La loi Climat et Résilience

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite "loi Climat et Résilience", vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises.

Elle est issue de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) qui a réuni 150 citoyens tirés au sort et les a chargés entre octobre 2019 et juin 2020 de définir une série de mesures susceptibles de réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 par rapport à 1990, dans un esprit de justice sociale. Cet objectif coïncide avec les engagements français de l'accord de Paris. La CCC a fait 149 propositions se regroupant en cinq thématiques : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger, se nourrir.

Le texte compte 305 articles et s'articule autour de ces cinq thématiques. Selon les termes de l'article 1er, l'État s'engage à respecter l'objectif fixé en avril 2021 par l'Union européenne : baisser d'au moins 55% les émissions des GES d'ici 2030. La loi prévoit notamment, en matière :

- **De consommation** : la création d'une étiquette environnementale ("éco-score") pour les produits et services, l'interdiction de la publicité en faveur des énergies fossiles, l'expérimentation du "Oui pub" dans des collectivités territoriales volontaires (seules les personnes ayant apposé cette étiquette sur leur boîte aux lettres recevront des publicités papier) et l'obligation pour les grandes surfaces de plus de 400 m² de consacrer 20% de leur surface de vente au vrac d'ici 2030 ;
- **De production et de travail** : la mise en cohérence de la stratégie nationale de la recherche avec la Stratégie nationale bas-carbone, la prise en compte de considérations environnementales dans les marchés publics, la modification de plusieurs dispositions du code minier et la déclinaison de la programmation pluriannuelle de l'énergie en objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables ;
- **De déplacements** : la création d'ici 2024 de zones à faibles émissions (ZFE) dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants (les voitures les plus anciennes y seront interdites), l'extension de la prime à la conversion au vélo à assistance électrique, l'interdiction des vols intérieurs lorsqu'une alternative en train de moins de deux heures trente existe, la fin en 2030 de la vente des voitures neuves les plus polluantes (qui émettent plus de 95 grammes de CO₂ par kilomètre) et l'intégration d'un enseignement à l'écoconduite dans la formation des chauffeurs routiers ;
- **De logement et d'artificialisation des sols** : l'éradication progressive des "passoires thermiques", l'instauration d'aides financières pour les travaux de rénovation, la division par deux du rythme de la bétonisation d'ici 2030, l'interdiction de construire de nouveaux centres commerciaux entraînant une artificialisation des sols et la couverture de 30% du territoire par des aires protégées ;
- **D'alimentation** : un menu végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires dès la rentrée 2021, ainsi que la réduction d'ici 2030 de 13% des émissions d'ammoniac par rapport à 2005 et de 15% de celles de protoxyde d'azote par rapport à 2015.

Le texte durcit les sanctions pénales en cas d'atteinte à l'environnement, particulièrement lorsqu'elle est intentionnelle et qu'elle a des effets graves et durables. Il crée des délits de mise en danger de l'environnement, de pollution des milieux et d'écocide pour les cas les plus graves.

Les obligations du territoire

Le porteur du PCAET (le PETR du Pays de Gâtine ou chaque EPCI) devra :

- Fixer un objectif de baisse de 55% des émissions de GES en 2030.
- Ajouter des clauses environnementales dans tous les appels d'offre et marchés passés avec des entreprises ;
- Equiper obligatoirement les parkings publics de plus de 20 places de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- Prendre part aux missions du service public de la performance énergétique de l'habitat, qui délivre une information et un conseil gratuit et neutre via des guichets locaux. Cet accompagnement sera progressivement rendu obligatoire pour les rénovations les plus ambitieuses, afin d'accéder aux aides publiques ;
- Fixer un objectif de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels sur les dix prochaines années par rapport à la décennie précédente.

3.1.4 La stratégie nationale d'adaptation au changement climatique

La stratégie nationale d'adaptation exprime le point de vue de l'Etat sur la manière d'aborder la question de l'adaptation au changement climatique. Il s'agit, d'ores et déjà, de préparer le territoire à affronter les bouleversements nés d'une dérive climatique planétaire qui affecteront aussi bien les modes de vie des français que l'ensemble des secteurs. Si les efforts de la communauté internationale visant à limiter la forte croissance des émissions de gaz à effet de serre méritent d'être encouragés et renforcés, **il faut se préparer dès à présent à vivre dans un climat modifié**. Cette **stratégie nationale d'adaptation** a été élaborée dans le cadre d'une large concertation, menée par l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, impliquant **les différents secteurs d'activités et la société civile** sous la responsabilité du délégué interministériel au développement durable. Elle a été validée par le comité interministériel pour le développement durable réuni le 13 novembre 2006 par le Premier ministre.

Quatre grandes finalités sont identifiées dans cette démarche d'adaptation face au changement climatique :

- Sécurité et santé publique
- Aspects sociaux : réduire les inégalités devant le risque
- Limiter les coûts, tirer parti des bénéfices potentiels
- Préserver le patrimoine naturel

Neuf axes stratégiques sont proposés dans la stratégie nationale :

- Axe 1. Développer la connaissance,
- Axe 2. Consolider le dispositif d'observation,
- Axe 3. Informer, former, sensibiliser tous les acteurs,
- Axe 4. Promouvoir une approche adaptée aux territoires
- Axe 5. Financer les actions d'adaptation,
- Axe 6. Utiliser les instruments législatifs et réglementaires,
- Axe 7. Favoriser les approches volontaires et le dialogue avec les acteurs privés
- Axe 8. Tenir compte de la spécificité de l'outre-mer,
- Axe 9. Contribuer aux échanges internationaux.

La stratégie nationale d'adaptation au changement climatique passe également par le Plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022 (PNACC 2) dont le but est de mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires de la France métropolitaine et outre-mer aux changements climatiques régionaux attendus. Il fait suite au PNACC 2011-2015 et a été finalisé au premier semestre 2018.

Les obligations du territoire

Le PETR du Pays de Gâtine devra se positionner sur les axes stratégiques de la stratégie nationale d'adaptation.

3.1.5 Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)

■ Aspects réglementaires

Instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TEPCV), la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est la **feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique**. Elle constitue l'un des deux volets de la politique climatique française, au côté du Plan national d'adaptation au changement climatique

Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990). Elle définit ainsi des **objectifs de réduction des émissions de GES à l'échelle de la France à court et moyen terme : les budgets carbone** (plafonds d'émissions de GES à ne pas dépasser au niveau national sur des périodes de 5 ans, exprimés en millions de tonnes de CO₂ équivalent).

Ce projet de SNBC révisée a fait l'objet d'une consultation du public du 20 janvier au 19 février 2020. La **nouvelle version de la SNBC et les budgets carbone** pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été **adoptés par décret le 21 avril 2020**. Outil au niveau territorial de la SNBC, le PCAET doit être compatible avec celle-ci - « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales », via le SRADDET au niveau régional (schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires).

■ Objet du document / grandes orientations

• Cadre général :

La SNBC vise deux ambitions :

- Atteindre la neutralité carbone en 2050 **pour le territoire français**, entendue comme l'atteinte de l'équilibre entre les émissions anthropiques et les absorptions anthropiques de GES, c'est-à-dire absorbées par les milieux naturels gérés par l'homme (forêt, prairies, sols agricoles, zones humides, etc.) et certains procédés industriels (capture et stockage ou réutilisation du carbone) ;
- Réduire l'empreinte carbone des Français (ensemble des émissions associées à la consommation des Français, incluant celles liées à la production et au transport des biens et des services importés).

La neutralité carbone implique de **diviser nos émissions de GES au moins par 6 d'ici 2050**, par rapport à 1990.

La SNBC s'appuie sur un **scénario de référence** (commune à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie – PPE). Ce scénario de référence met en évidence des mesures de politiques publiques, en supplément de celles existant aujourd'hui, qui permettraient à la France de respecter ses objectifs climatiques à court, moyen et long terme. Par rapport à ce scénario, la France atteindra à l'horizon 2050 un **niveau d'émission « incompressible » : environ 80 Mt CO₂ eq.** Atteindre la neutralité carbone implique donc de **compenser ces émissions par des puits de carbone**. Le puits estimé du secteur des terres (forêt et terres agricoles) optimisé et durable, ajouté à un puits estimé de capture et de stockage du carbone, permet d'équilibrer uniquement ces émissions résiduelles non énergétiques ainsi que des émissions résiduelles issues d'énergies fossiles conservées pour une partie des transports (aériens et domestiques).

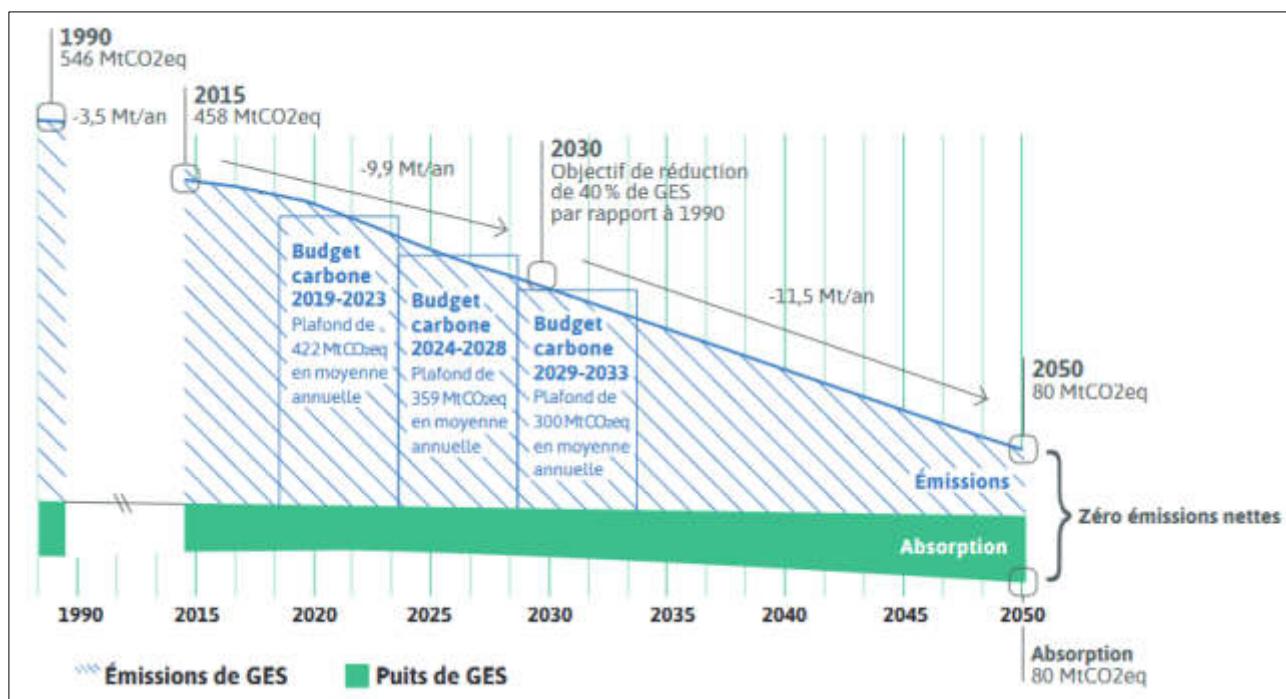


Figure 19. Evolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)

Pour atteindre la neutralité carbone, il est nécessaire de :

- Décarboner totalement la production d'énergie à l'horizon 2050 (utiliser la biomasse, géothermie, pompes à chaleur et électricité décarbonée) ;
- Réduire fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs (réduction de plus de 40 % par rapport à 2015), via l'efficacité énergétique et la sobriété ;
- Diminuer au maximum des émissions non liées à la consommation d'énergie par exemple de l'agriculture (réduction de près de 40 % entre 2015 et 2050), ou des procédés industriels (division par 2 entre 2015 et 2050) ;
- Augmenter les puits de carbone (naturels et technologiques) d'un facteur 2 par rapport à aujourd'hui.

La SNBC formule des orientations de politiques publiques concernant :

- La gouvernance de la mise en œuvre de la stratégie aux échelles nationale et territoriale ;
- Des sujets transversaux tels que l'économie, la recherche, l'éducation ou encore l'emploi ;
- Chaque secteur d'activité : transports, bâtiments, agriculture, forêt-bois, industrie, production d'énergie, déchets.

- Orientations sectorielles de la SNBC

Les répartitions sectorielles des trois prochains budgets carbone en MtCO₂eq sont les suivantes :

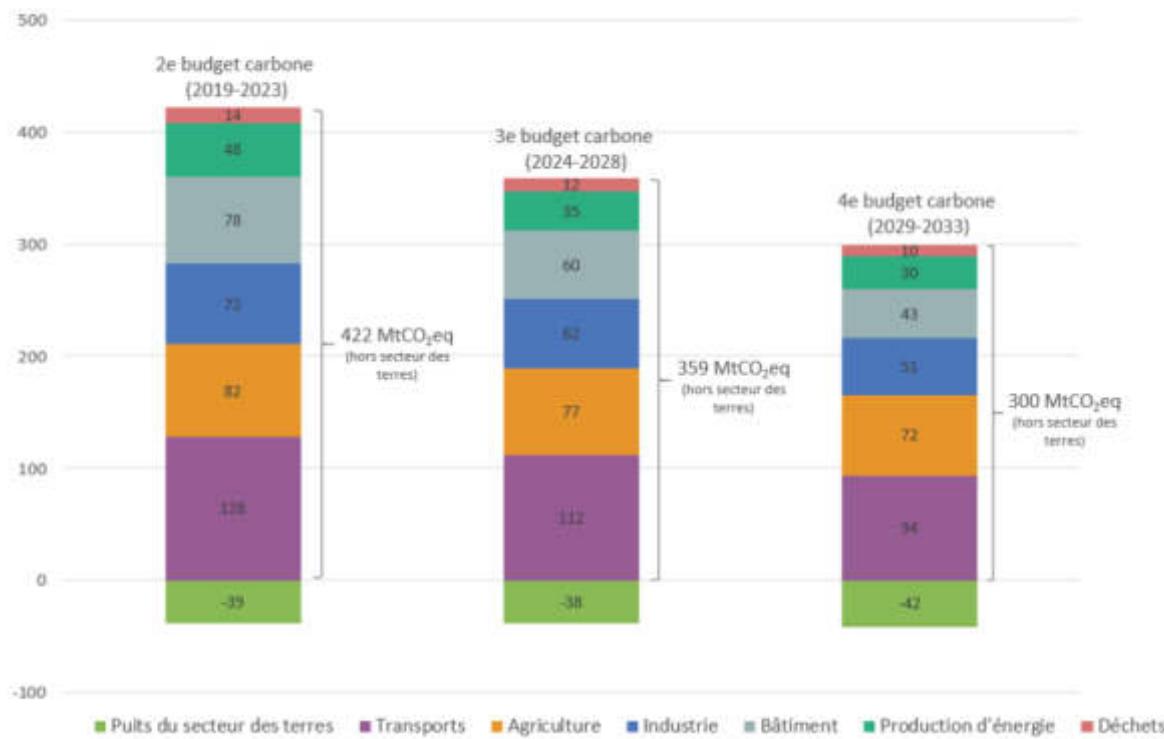


Figure 20. Répartition sectorielle des trois prochains budgets carbone en MtCO₂eq

Les recommandations sectorielles concernent : les transports, les bâtiments, l'agriculture, la forêt-bois-biomasse, l'industrie, la production d'énergie et de déchets. On retrouve les objectifs par secteurs dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Objectif de réduction des émissions de GES par rapport à 2015	
Bâtiments	En 2030 : - 49 %	En 2050 : décarbonation complète
Transports	En 2030 : - 28 %	En 2050 : décarbonation complète (sauf aérien et domestique)
Agriculture	En 2030 : - 19 %	En 2050 : - 46 %
Production d'énergie	En 2030 : - 33 %	En 2050 : décarbonation complète
Industrie	En 2030 : - 35 %	En 2050 : - 81 %
Déchets	En 2030 : - 35 %	En 2050 : - 66 %

Tableau 23. Objectifs de réduction par secteur visés par la SNBC

Ainsi, il convient d'amplifier le rythme de réduction des gaz à effet de serre, sans porter préjudice au développement économique de la France, ni simplement exporter les émissions en délocalisant les activités les plus émettrices. C'est le but de la SNBC.

Les obligations du territoire

Le PETR du Pays de Gâtine devra se positionner sur l'objectif suivant : Atteinte de la neutralité carbone.

3.1.6 Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)

■ Contexte

La pollution atmosphérique engendre un impact sanitaire important : 48 000 décès prématurés par an, d'après une évaluation de l'Agence nationale de santé publique publiée en juin 2016. Malgré une amélioration progressive de la qualité de l'air, les normes sanitaires fixées par la directive 2008/50/CE restent dépassées dans de très nombreuses agglomérations. Récemment, la France a fait l'objet de deux avis motivés de la Commission européenne pour non-respect des valeurs limites en particules fines et dioxyde d'azote. En réponse à cela, l'adoption du PREPA en 2017 permet d'entreprendre des actions afin de protéger la population et l'environnement.

■ Date de validation du document et aspects réglementaires

Arrêté du 10 mai 2017 – Décret n°2017-949 du 10 mai 2017.

• Aspects réglementaires

Le PREPA est prévu par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV – article 64) et par la directive 2016/2284 du 14 décembre 2016. Il s'appuie sur des outils comme les Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ou le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

• Lien avec le PCAET

Le PCAET doit être compatible avec le PREPA - « *ne pas être en contradiction avec les options fondamentales* », il concerne principalement le volet « air » du PCAET. Le PREPA pourra constituer une source d'information utile pour l'estimation par les territoires des potentiels de réduction de la pollution dans les différents secteurs d'activité.

• Objet du document / thématiques abordées

Le PREPA est composé d'un décret qui fixe les objectifs de réduction aux horizons 2020, 2025 et 2030 ainsi que d'un arrêté qui détermine les actions de réduction des émissions à renforcer et à mettre en œuvre.

• Objectifs/ grandes orientations

Le PREPA se constitue de mesures de plusieurs types :

- Des mesures de consolidation de la réglementation existante ;
- De nouvelles mesures en faveur de la qualité de l'air ;
- Des projets de recherches et de développement.

L'ensemble des mesures issu de l'arrêté du 10 mai 2017 est réparti selon les secteurs suivants :

Secteur	Axes principaux du plan national
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des exigences réglementaires et de leur contrôle Renforcement des incitations financières (TGAP)
Transport et Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Ajustement de la fiscalité pour mieux prendre en compte les polluants atmosphériques Promotion de l'utilisation des véhicules les moins polluants et des mobilités actives et des transports partagés Renforcement du contrôle des émissions des véhicules et des engins mobiles non routiers (EMNR) Réduction des émissions de polluants atmosphériques du transport aérien, maritime et fluvial
Résidentiel-Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de polluants atmosphériques des opérations de rénovations thermiques Réduction des émissions des appareils de chauffage et lutte contre le brûlage des déchets verts
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la volatilisation de l'ammoniac liée aux épandages et limitation du brûlage à l'air libre des résidus agricoles Évaluation et réduction de la présence des produits phytopharmaceutiques dans l'air Accompagnement du secteur grâce aux politiques agricoles
Mobilisation des acteurs locaux et des financements	<ul style="list-style-type: none"> Communication pour sensibiliser les différents acteurs Mobilisation et accompagnement des collectivités Mobilisation des crédits d'intervention en faveur de la qualité de l'air et renforcement de la prise en compte de la qualité de l'air dans les autres politiques publiques
Amélioration des connaissances et Innovation	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des inventaires d'émissions et des connaissances sur l'origine des pollutions et de leur impact Amélioration de la prévision des concentrations de polluants dans l'air ambiant Anticipation de la future prise en compte de polluants non réglementés

Tableau 24. Axes principaux des mesures du PREPA par secteur d'importance

Le Tableau 25, issu du décret n°2017-949, résume les objectifs de réduction jusqu'en 2030 avec 2005 comme année de référence :

Polluant	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	À partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 66 %	- 77 %
Oxydes d'azote (NOx)	- 50 %	- 60 %	- 69 %
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)	-43 %	- 47 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 8 %	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 27 %	- 42 %	- 57 %

Tableau 25. Objectifs de réduction du PREPA des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029 et à partir de 2030 par rapport aux émissions de l'année de référence 2005.

Les obligations du territoire

Le PETR du Pays de Gâtine devra se positionner sur les objectifs de réduction d'émissions des 5 polluants étudiés.

3.1.7 Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

• Contexte et objectif

Dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, la France a pris des engagements forts afin de **réduire ses émissions de gaz à effet de serre**, notamment dans **le secteur de l'énergie**. Pour y parvenir, mais également pour diversifier le mix énergétique, assurer la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité, la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** fixe les priorités d'action de la politique énergétique du Gouvernement pour les dix prochaines années.

L'ensemble des piliers de la **politique énergétique et l'ensemble des énergies** sont traités dans une même stratégie : maîtrise de la demande en énergie, maîtrise des coûts des énergies, promotion des énergies renouvelables, garantie de sécurité d'approvisionnement et indépendance énergétique, etc. Cela permet de construire une **vision cohérente et complète de la place des énergies et de leur évolution souhaitable** dans la société française.

La PPE est un outil opérationnel engageant pour les pouvoirs publics. Elle **décrit les mesures** qui permettront à la France de **décarboner l'énergie** afin d'atteindre la **neutralité carbone en 2050** (objectif inscrit à travers l'article 1^{er} de la loi Energie Climat du 8 novembre 2019, obtenu en divisant au moins par 6 les émissions de GES en 2050 par rapport au niveau de 1990 - facteur 6). Les 10 prochaines années permettront de prendre le virage qui rendra faisable cette ambition nécessaire. Le scénario énergétique de la PPE est le même que celui de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) pour la période qu'elle couvre. La PPE porte sur deux périodes successives : 2019-2023 et 2024-2028. **Adoptée en 2020, elle sera revue d'ici 2023.**

• Objectif et méthode

Il s'agit de diminuer très fortement les émissions de CO₂ pour atteindre la neutralité carbone

Pour atteindre la neutralité carbone, la France a détaillé dans la PPE les mesures phares pour la prochaine décennie. Cette feuille de route permettra de **réduire les émissions liées à la production et la consommation d'énergie** et de placer la France sur la trajectoire nécessaire pour atteindre une **décarbonation complète de l'énergie en 2050**.

Pour cela, 2 grands leviers sont à actionner :

- **Réduire la consommation d'énergie** : cela concerne tous les secteurs (bâtiments, transports, industrie, agriculture) en développant des nouvelles technologies, en modifiant les comportements. La consommation finale devra baisser de moitié d'ici 2050 (loi TECV) ;
- **Diversifier le mix énergétique** : le mix énergétique doit évoluer vers une énergie sans carbone et favoriser les énergies renouvelables

La réduction de l'utilisation des énergies fossiles permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également d'améliorer la qualité de l'air en réduisant les autres polluants émis lors de la combustion, ce qui est bénéfique du point de vue de la santé.

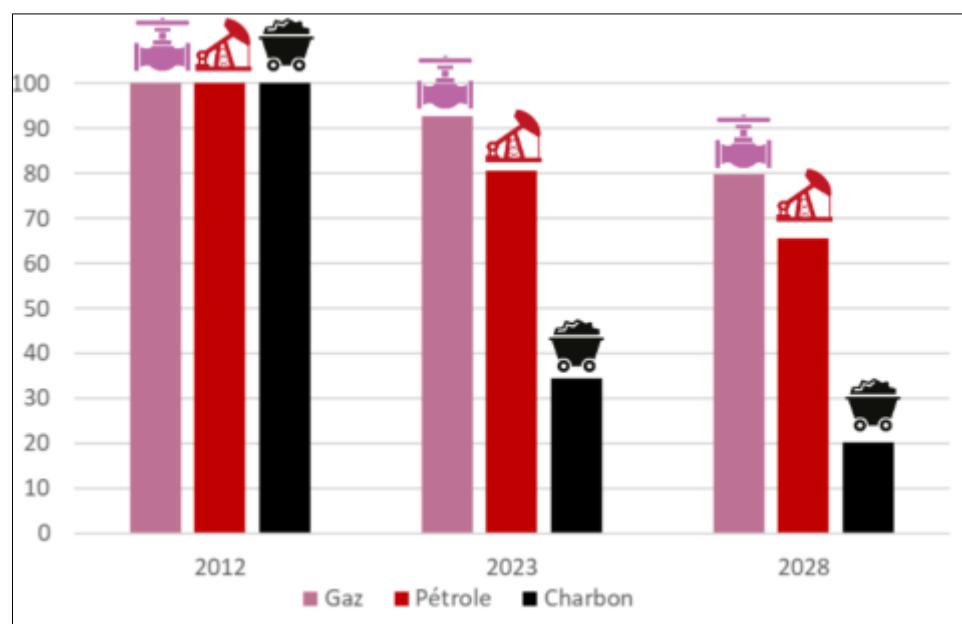


Figure 21. % de réduction de la consommation primaire d'énergie fossile par vecteur énergétique (scénario de référence)

Les secteurs n'ont pas tous le même impact sur la consommation finale d'énergie : les deux plus gros postes de consommation sont les transports et le bâtiment (résidentiel et tertiaire), suivis par l'industrie. La consommation d'énergie dans l'industrie a connu une baisse en 2008 et est stable depuis. Les consommations d'énergie dans les transports et le résidentiel-tertiaire sont stables. Dans la PPE, tous les secteurs sont mobilisés.

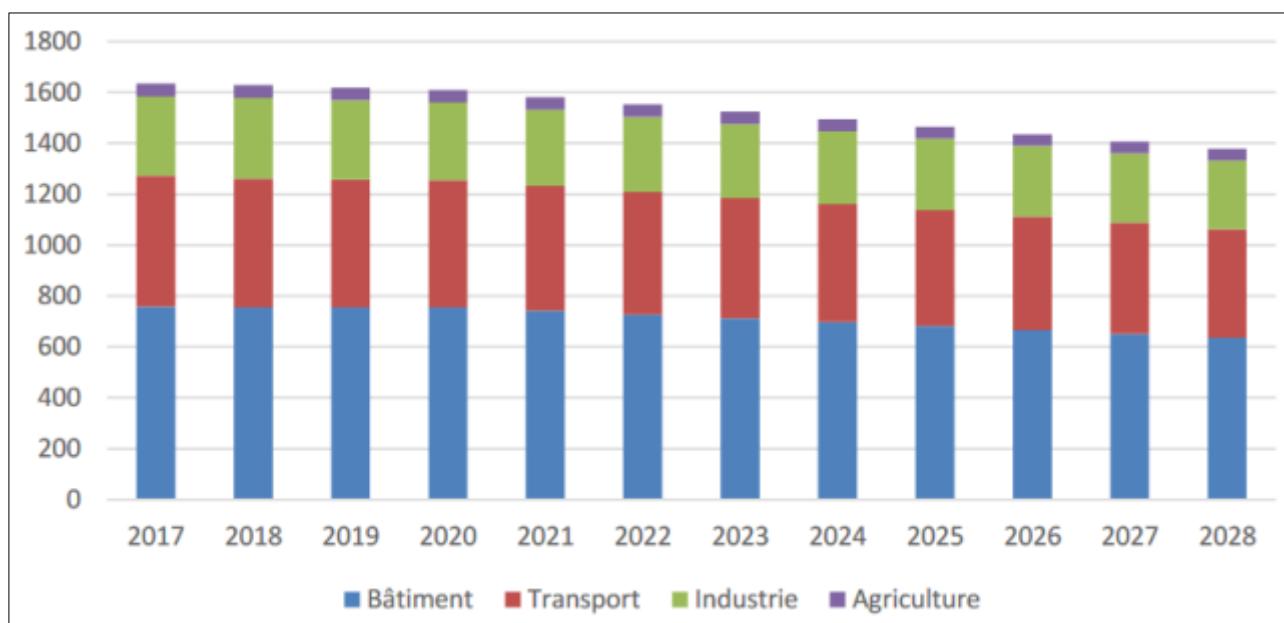


Figure 22. Evolution de la consommation finale d'énergie par secteur à partir de 2017

Les grands objectifs de la PPE sont repris sur la Figure 23.

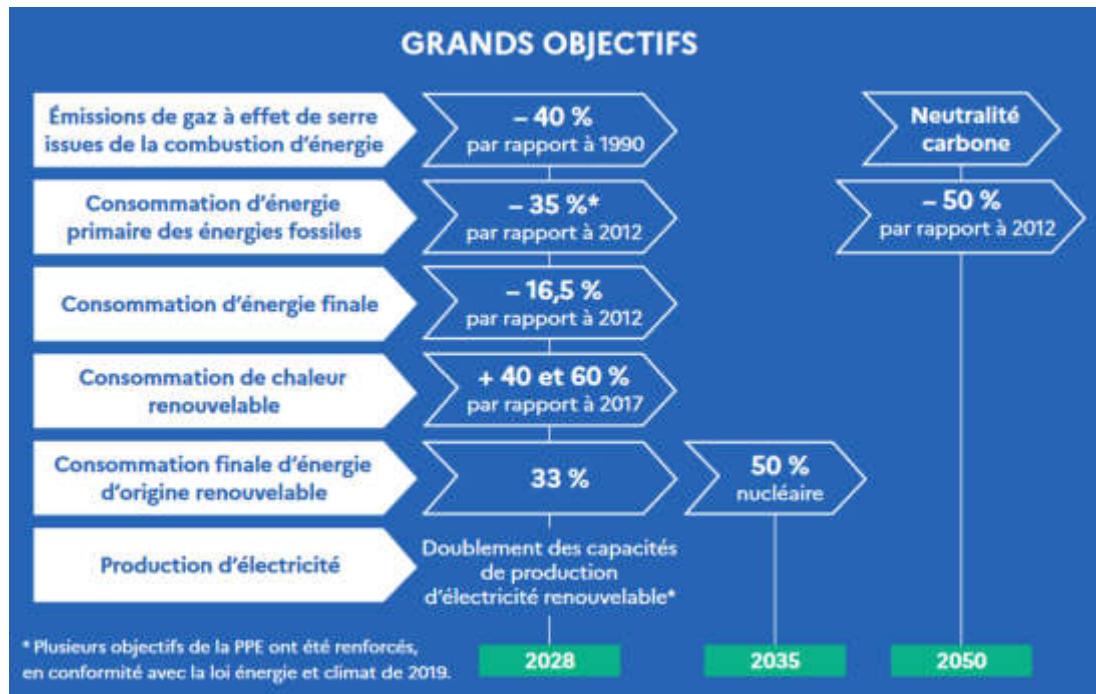


Figure 23. Grands objectifs de la PPE

Les obligations du territoire

Le PETR du Pays de Gâtine devra se positionner sur les objectifs suivants :

- Pourcentage de réduction de la consommation d'énergie en 2050 par rapport à 2015,
- Pourcentage de la consommation d'énergie couverte par des énergies renouvelables locales en 2030,
- Pourcentage des émissions de GES couvertes par la séquestration du territoire.

3.1.8 La loi d'orientation des mobilités (LOM)

La loi d'orientation des mobilités a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

■ **Les trois piliers de la loi d'orientation des mobilités**

• **1/ Investir plus et mieux dans les transports du quotidien**

- 13,4 Md€ d'investissements de l'État dans les transports en cinq ans (2017-2022) ;
- Une réorientation claire des investissements en faveur des transports du quotidien plutôt que de nouveaux grands projets : hausse des moyens pour l'entretien des réseaux existants, investissement dans un plan RER pour les métropoles, désenclavement des territoires ruraux ;
- Les 3/4 des investissements sur la période 2017-2022 consacrés au mode ferroviaire.

• **2/ Faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer**

- Des solutions alternatives à la voiture individuelle proposées sur 100 % du territoire par les collectivités, grâce à des outils plus simples, moins coûteux, et mieux adaptés à leurs besoins, qu'elles pourront maintenant mettre en place : covoiturage, transport à la demande, navettes autonomes, etc. Pour cela, l'État met en place des financements et appels à projets : 500M€ sont par exemple mobilisés par l'État sur la période 2017-2022 pour cofinancer des projets de mobilité avec les collectivités (DSIL).
- La mobilité domicile-travail au cœur du dialogue social dans les entreprises : elle deviendra un thème obligatoire de négociation sociale pour s'assurer que les entreprises s'engagent à faciliter les trajets de leurs salariés. Cet accompagnement pourra prendre la forme d'un titre-mobilité, sur le modèle ticket restaurant.
- Un forfait mobilité durable, jusqu'à 400 €/an pour aller au travail en covoiturage ou en vélo : les employeurs pourront contribuer aux frais de déplacements de leurs salariés par ce forfait, exonéré d'impôts et de cotisations sociales. L'État le généralisera à tous ses agents dès 2020 à hauteur de 200 €/an.
- Un permis de conduire moins cher et plus rapide, en réduisant les délais, en permettant les comparatifs entre auto-écoles, en facilitant l'apprentissage en ligne et sur simulateur, etc.
- L'accélération du développement des solutions innovantes de mobilité : circulation de navettes autonomes dès 2020, 100% des informations rendues publiques pour favoriser des trajets en un seul clic, ... La loi mobilités créera également le cadre de régulation pour les services en free-floating, et rééquilibrera les relations entre chauffeurs VTC, livreurs et plateformes.
- La mobilité des personnes en situation de handicap facilitée, grâce à des mesures concrètes : gratuité possible pour les accompagnateurs dans les transports, données d'accessibilité rendues publiques, etc.

• **3/ Engager la transition vers une mobilité plus propre**

- L'objectif de neutralité carbone en 2050 inscrit dans la loi, conformément au Plan climat, avec une trajectoire claire : - 37,5 % d'émissions de CO₂ d'ici 2030 et l'interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040.
- La prime à la conversion et la possibilité de recharger partout son véhicule électrique, en multipliant par 5 d'ici 2022 les points de recharge : équipement obligatoire dans certains parkings, création d'un droit à la prise, division par plus de 2 du coût d'installation...

- Un plan vélo inédit pour tripler sa part dans les déplacements : création d'un fonds vélo de 350 M€, lutte contre le vol avec la généralisation progressive du marquage des vélos et des stationnements sécurisés, création du forfait mobilité durable, généralisation du savoir-rouler à l'école...
- Un plan pour faire du covoiturage une solution au quotidien, en permettant aux collectivités de subventionner les covoitureurs, en ouvrant la possibilité de créer des voies réservées aux abords des métropoles, en mettant en place un forfait mobilité durable...
- Des zones à faibles émissions pour un air plus respirable, permettant aux collectivités de limiter la circulation aux véhicules les moins polluants, selon des critères de leur choix. Déjà 23 collectivités, soit plus de 17 millions d'habitants concernés, sont engagées dans la démarche en 2019.
- La contribution des modes les plus émetteurs au financement des mobilités : réduction de 2 centimes de l'exonération de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) pour les transporteurs routiers et écocontribution inédite du secteur aérien.

3.2 Echelle régionale

3.2.1 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

■ Objet du SRADDET et mise en place

Le SRADDET est un document créé en 2015 par la loi NOTRe, qui a instauré une nouvelle organisation territoriale de la République. C'est le nouveau cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire.

Élaboré sous la responsabilité du Conseil régional, le SRADDET a été adopté le 16 décembre 2019 par l'Assemblée régionale, approuvé le 27 mars 2020 par la Préfète de région.

Le SRADDET se substitue aux schémas antérieurs tels que les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), les Schémas Régionaux des Infrastructures et des Transports (SRIT), les Schémas Régionaux d'Intermodalité (SRI) et intégrera le futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Le SRADDET fixe des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

1. L'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. La lutte contre la pollution atmosphérique ;
4. la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ; un programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) doit décliner les objectifs de rénovation énergétique fixés par le SRADDET en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;
5. Le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération.

Ces objectifs quantitatifs sont fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050. Ils doivent être pris en compte par les documents de planification de rang inférieur notamment les plans climat air énergie territoriaux.

De plus, le SRADDET fixe des règles qui s'imposent dans un rapport de compatibilité aux documents de planification. Un corpus de onze règles découle directement du volet climat air énergie.

■ Articulation du SRADDET avec les documents locaux

Outre son caractère « intégrateur », le SRADDET est également « prescriptif ». Ses objectifs et ses règles générales s'imposent aux documents locaux de planification.

Les SCoT (ou à défaut les PLU), les PDU, les PCAET et les chartes des PNR :

- Prennent en compte les objectifs du SRADDET ;
- Sont compatibles avec les règles générales de ce schéma, pour celles de leurs dispositions auxquelles ces règles sont opposables.

■ Objectifs « Air » du SRADDET

Les objectifs « Air » du SRADDET en région s'inscrivent dans les objectifs nationaux du Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

Polluant et objectif par rapport à 2005	Objectif 2020	Objectif 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 77 %
Oxydes d'azote (NO _x)	- 50 %	- 69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	- 43 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 13 %
Particules fines (PM _{2.5})	- 27 %	- 57 %

Tableau 26. Objectifs de réduction des émissions de polluants par rapport à 2005

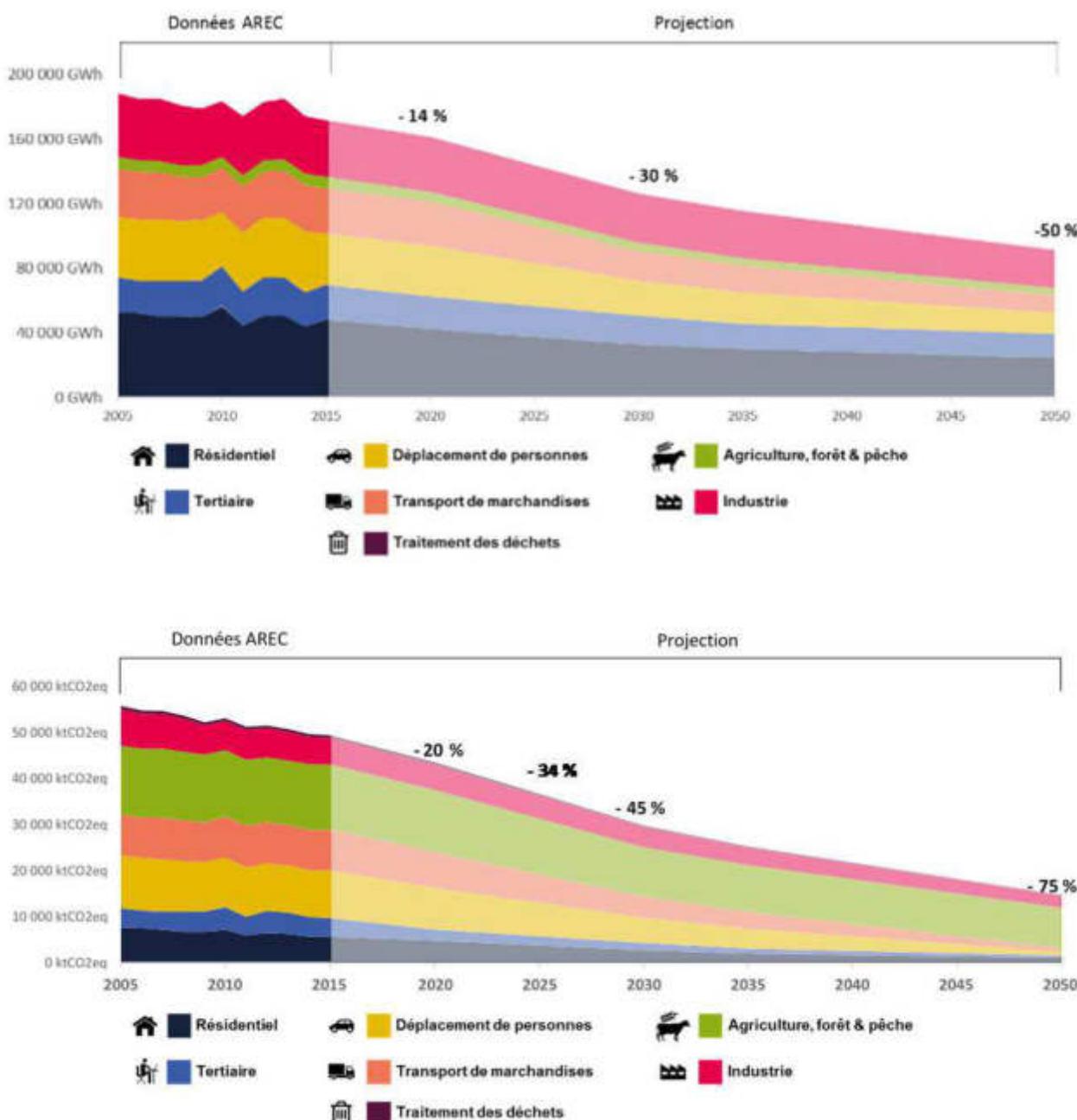
■ Objectifs sur la réduction de la consommation d'énergie et les émissions de GES

L'objectif du SRADDET participe à l'atteinte des objectifs fixés par la France à travers la loi de transition énergétique sur la croissance verte et du respect de ses engagements européens (Directive sur l'efficacité énergétique pour 2030, Directive sur la performance énergétique des bâtiments et Plan de travail sur l'écoconception) et internationaux avec l'Accord de Paris sur le climat.

L'objectif s'inscrit dans la vision énergétique de la Région qui repose sur le triptyque de la démarche négaWatt (sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables).

L'objectif est double :

- Pour les consommations d'énergie finale et en référence à 2010 : - 14 % en 2021, - 23 % en 2026, - 30 % en 2030 et - 50 % en 2050 ;
- Pour les émissions de gaz à effet de serre et en référence à 2010 : - 20 % en 2021, - 34% en 2026, - 45% en 2030 et - 75% en 2050.



Pour atteindre l'objectif, des objectifs chiffrés sont fixés par grand secteur d'activités et des orientations prioritaires sont proposées pour la mise en oeuvre. La territorialisation des objectifs chiffrés à l'échelle des intercommunalités participe de cette dynamique régionale.

Note : Le **SRADDET** s'appuie sur la loi TECV et la SNBC dans sa version de 2015, d'où la notion de « facteur 4 » et non « facteur 6 » ou « neutralité carbone », ces deux dernières notions ayant été introduites par la loi Energie Climat du 8 novembre 2019 et reprises dans la révision de la SNBC du 21 avril 2020.

Déchets	2010	2021	2026	2030	2050
Emission Gaz à Effet de Serre (ktCO ₂ e)	1 130	877	690	541	190
Evolution des émissions Gaz à Effet de Serre (%) - par rapport à 2010		- 22 %	- 39 %	- 52 %	- 83 %

Tableau 1. Objectifs pour les déchets

Résidentiel et tertiaire	2010	2021	2026	2030	2050
Consommation d'énergie finale (GWh)	80 918	60 866	55 652	51 481	37 237
Evolution des consommations d'énergie finale (%) par rapport à 2010		- 25 %	- 31 %	- 36 %	- 54 %
Emission Gaz à Effet de Serre (ktCO ₂ e) dont émissions non-énergétique	12 096	6 737	5 205	3 979	1 165
Evolution des émissions Gaz à Effet de Serre (%) par rapport à 2010		- 44 %	- 57 %	- 67 %	- 90 %

Tableau 2. Objectifs pour le résidentiel et le tertiaire

Déplacements de personnes et transport de marchandises	2010	2021	2026	2030	2050
Consommation d'énergie finale (GWh)	61 312	56 537	47 528	40 320	23 912
Evolution des consommations d'énergie finale (%) - par rapport à 2010		- 8 %	- 22 %	- 34 %	- 61 %
Emission Gaz à Effet de Serre (ktCO ₂ e) dont émissions non-énergétique	19 702	17 187	13 617	10 761	1 209
Evolution des émissions Gaz à Effet de Serre (%) - par rapport à 2010		- 13 %	- 31 %	- 45 %	- 94 %

Tableau 3. Objectifs pour le déplacement de personnes et de marchandises

Industrie	2010	2021	2026	2030	2050
Consommation d'énergie finale (GWh)	34 616	33 974	32 149	30 688	23 911
Evolution des consommations d'énergie finale (%) – par rapport à 2010		- 2 %	- 7 %	- 11 %	- 31 %
Emission Gaz à Effet de Serre (ktCO ₂ e) dont émissions non-énergétique	6 238	4 796	4 059	3 469	1 832
Evolution des émissions Gaz à Effet de Serre (%) – par rapport à 2010		- 23 %	- 35 %	- 44 %	- 71 %

Tableau 4. Objectifs pour l'industrie

Agriculture, Forêt et Pêche	2010	2021	2026	2030	2050
Consommation d'énergie finale (GWh)	6 636	6 077	5 442	4 934	4 424
Evolution des consommations d'énergie finale (%) - par rapport à 2010		- 8 %	- 18 %	- 26 %	- 33 %
Emission Gaz à Effet de Serre (ktCO ₂ e) dont émissions non-énergétique	14 480	13 218	11 829	10 717	8 817
Evolution des émissions Gaz à Effet de Serre (%) – par rapport à 2010		- 6 %	- 16 %	- 24 %	- 37 %

Tableau 5. Objectifs pour l'agriculture

■ Objectif de production d'énergies renouvelables

Pour contribuer aux objectifs nationaux définis dans la loi pour la transition énergétique, le SRADDET vise un développement des énergies renouvelables comparable à l'effort national en **multipliant par 2,4 la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 (passant de 24 TWh en 2015 à 58 TWh à l'horizon 2030) et par 4 à l'horizon 2050 (97 TWh)**, et faisant passer la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à 45% en 2030 et 108% en 2050, faisant de la Région un territoire positif en énergie.

Production (GWh)	2015	2020	2030	2050
Bois énergie	23 508	23 300	22 500	18 000
Installations individuelles	11 726	10 400	9 000	8 000
Installations collectives ou industrielles (dont liqueurs noires et autres biomasses hors bois)	11 782	12 900	13 500	10 000
Géothermie	2 187	3 000	3 500	4 000
Géothermie profonde	0	250	500	1 000
Autres Géothermies	2 187	2 750	3 000	3 000
dont particuliers	2 034		2 400	1 500
dont usage direct/réseaux de chaleur (collectif)	153		600	1 500
Solaire thermique	136	190	700	1 900
Gaz renouvelable	317	615	7 000	27 000
dont cogénération et usage direct	316	375	1 000	5 000
dont injection	1	240	6 000	22 000
Photovoltaïque	1 687	3 800	9 700	14 300
Eolien	1 054	4 140	10 350	17 480
Hydroélectricité	3 082	3 400	4 300	4 300
Energies marines			3 890	10 900
dont éolien offshore			3 850	9 100
dont hydrolien	Expérimentation		20	200
dont houlemotrice			20	1 600
Total	23 843	37 645	57 450	96 480

Tableau 6. Evolution des énergies renouvelables

■ Autres objectifs du SRADDET en lien avec le PCAET

• Objectif sur la pollution lumineuse

L'objectif de faire de la Nouvelle Aquitaine la première « région étoilée » de France vise la réduction par 4 des consommations électriques de l'éclairage public à l'horizon 2050, par rapport à 2015, et l'arrêt de la pollution lumineuse (éclairage du ciel) dès 2025, avec une dimension de solidarité territoriale pour que la qualité de la nuit choisie par des collectivités ne soit annihilée par le sur-éclairage de territoires voisins.

La mise en oeuvre de cet objectif passe par la généralisation, par les intercommunalités et en cohérence avec les Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), des schémas directeurs de l'éclairage public ou des programmes de rénovation de l'éclairage en visant la réduction des points lumineux et de leur niveau d'intensité.

Les obligations du territoire

Le PETR du Pays de Gâtine devra répondre aux exigences et objectifs du SRADDET Nouvelle-Aquitaine et justifier des écarts existants entre les objectifs de son PCAET et ceux du SRADDET.

3.2.2 Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)

• Aspects réglementaires

Pour accompagner le développement des EnR, la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle II », a confié à RTE, en accord avec les gestionnaires de réseau de distribution l’élaboration des Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), qui visent à anticiper et planifier les évolutions des réseaux électriques nécessaires pour l'accueil des Energies Renouvelables (EnR) dans les prochaines années. Les S3REnR sont ainsi un outil de planification territoriale à la maille régionale.

En Nouvelle-Aquitaine, ce sont actuellement trois S3REnR qui couvrent le périmètre des trois ex-régions :

- Aquitaine, schéma approuvé par arrêté préfectoral du 15/04/2015,
- Limousin, schéma approuvé par arrêté préfectoral du 10/12/2014,
- Poitou-Charentes, schéma approuvé par arrêté préfectoral du 05/08/2015.

Toutes les capacités réservées du S3REnR Aquitaine et plus des deux-tiers des capacités réservées du S3REnR Poitou-Charentes ont été attribuées à des projets de raccordement EnR. Le niveau de saturation de ces schémas étant supérieur aux deux tiers d’attribution de leurs capacités d'accueil globales, la procédure de révision prévue par le code de l'énergie (article D. 321-20-5) a été engagée à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le nouveau S3REnR n'a pas encore été approuvé. Le territoire du Pays de Gâtine est concerné par le S3REnR du Poitou-Charentes. La capacité d'accueil globale du S3REnR du Poitou-Charentes était de 3 292 MW.

• Objet du document / thématiques abordées

Les S3REnR abordent essentiellement les points suivants :

- Les travaux de développement ou d'aménagement à réaliser pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables fixés au niveau régional (SRCAE), en distinguant les créations de nouveaux ouvrages et les renforcements d'ouvrage existants ;
- La capacité (en puissance) du réseau à accueillir les énergies renouvelables, ainsi que la capacité réservée au développement des EnR par poste source ;
- Le coût prévisionnel des ouvrages à créer et à renforcer ainsi que la répartition du financement par chacune des parties (RTE, gestionnaires de réseau de distribution, quote-part des producteurs d'énergies renouvelables).
- Le calendrier prévisionnel des études à réaliser et des procédures à suivre pour la réalisation des travaux ;
- Le bilan technique et financier du/des schéma(s) précédent(s).

Les obligations du territoire

Les projets d'énergies renouvelables devront prendre en considération le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables.

3.2.3 Le Projet Régional de Santé Environnement

• Objectifs / grandes orientations

Élaboré conjointement par l'État, la Région et l'Agence Régionale de Santé, après une large consultation des acteurs régionaux en santé-environnement, l'objectif de ce plan est de réduire les expositions environnementales présentant un risque pour la santé.

Ce troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3) décline en région les orientations du troisième Plan National Santé Environnement (PNSE 3), avec l'ajout de spécificités régionales.

Adopté en juillet 2017 et couvrant la période 2017-2021, le PRSE 3 est structuré autour de 21 fiches-actions réparties sur **5 objectifs** :

- Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent,
- Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques du territoires,
- Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable,
- Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes,
- Permettre à chacun d'être acteur de sa santé.

Le 4^{ème} Plan National Santé Environnement (PNSE 4), copiloté par les ministères des Solidarités et de la Santé et de la Transition écologique, s'étant lancé en mai 2021, un nouveau PRSE 4 pourrait voir le jour dans les années à venir.

Les obligations du territoire

La stratégie du PCAET pourra entrer en lien avec certains objectifs du PRSE3.

3.3 Echelle locale

3.3.1 Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Gâtine

- **Echelle**

Il couvre le territoire du PETR du Pays de Gâtine.

- **Date d'approbation**

Le SCoT du Pays de Gâtine a été approuvé le 5 octobre 2015 et suite à son évaluation en 2021, il a été décidé de le maintenir en vigueur.

- **Objet du document / thématiques abordées**

C'est un document d'orientation qui dessine les grands choix de développement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années. En élaborant collectivement son projet de territoire, le SCoT renforce la solidarité intercommunale et le dialogue entre urbain et rural. Il est, pour tous, un véritable outil de coordination et de stratégie.

C'est un document d'urbanisme qui définit les orientations stratégiques pour l'aménagement et le développement durable du Valenciennois, à l'horizon 2030

En d'autres termes, le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement ... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents intersectoriels intercommunaux : PLU, cartes communales ...

- **Objectifs/ grandes orientations**

Sur la base d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le SCoT met en cohérence et fixe les objectifs de l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire : urbanisme, logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel. Au travers de ce document, les élus expriment leurs souhaits en matière d'évolution du territoire, dans le respect des principes de développement durable.

Le PADD constitue le socle des futures orientations dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisation.

Il s'appuie sur 8 ambitions :

- Le renforcement de la dynamique démographique
- Le développement des activités industrielles et artisanales pour renforcer et diversifier l'offre d'emploi
- Assurer la compatibilité d'une agriculture compétitive avec les exigences de préservation du paysage et de la biodiversité
- Renforcement de l'armature des polarités urbaines
- Amélioration des mobilités locales et de l'ouverture aux territoires extérieurs
- Renforcer et développer les villes et les bourgs par des formes et des intensités adaptées
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel du territoire
- Valorisation pérenne des ressources naturelles.

3.3.2 Les Plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui construit un projet d'aménagement à l'échelle d'un groupement de communes. Il doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols).

Il expose un diagnostic et comporte un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), des orientations générales d'aménagement et de programmation, un règlement ainsi que des annexes (servitudes d'utilité publique, etc...)

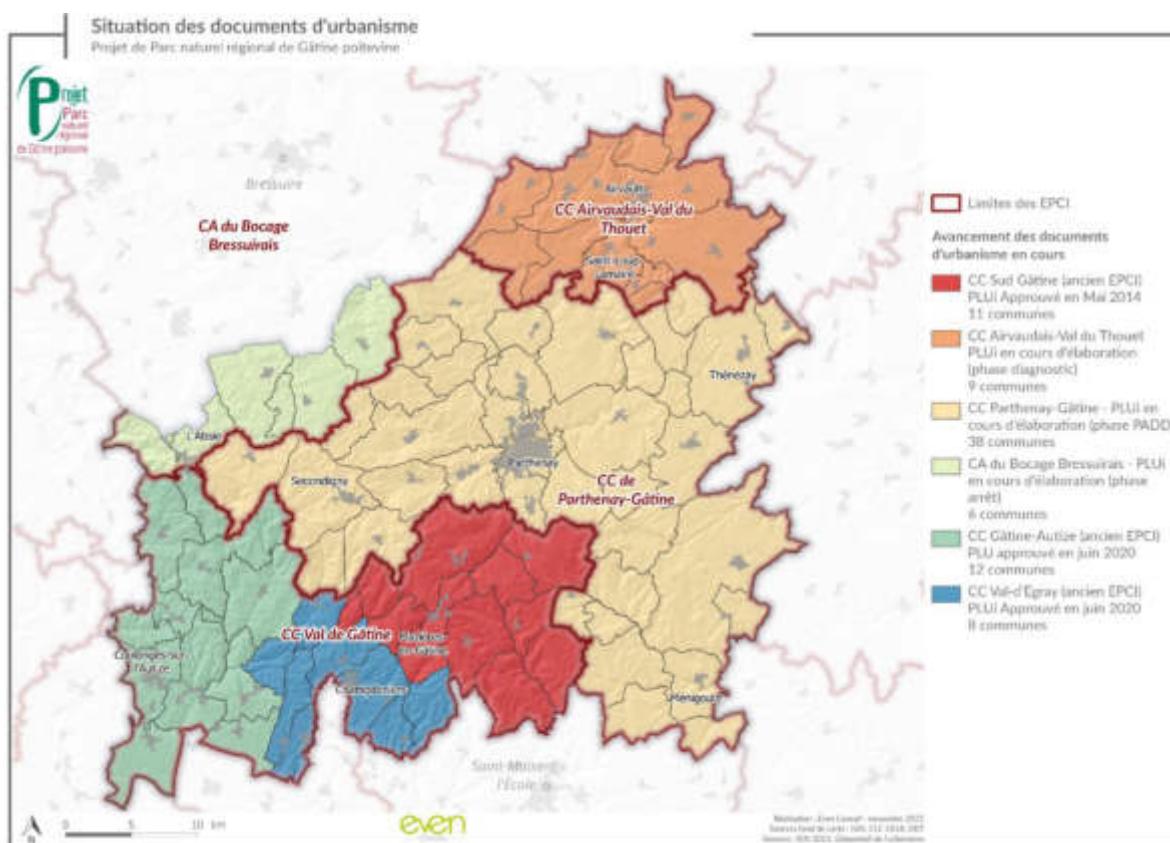
Il constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel : ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, ainsi que, le cas échéant, aux ouvertures d'installations classées appartenant aux catégories visées par le PLUi.

Cet outil permet de se mettre en conformité avec les grandes orientations des documents de rang supérieur, notamment le SCoT.

La loi ALUR rend caducs les Plans d'Occupation des Sols au 31 décembre 2015 sauf si l'intercommunalité lance un PLUi. Ainsi, après transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » des communes à l'intercommunalité.

Les obligations du territoire

Les PLUi doivent être compatibles avec le PCAET.



■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE

Au 1er janvier 2018, Parthenay-Gâtine est devenue compétente en matière de planification (PLU), mais aussi en matière de politique de l'Habitat. La Communauté de communes a décidé de lancer en même temps que le PLUi l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH) : construction et rénovation des logements, parc public, parc privé, performance énergétique, adaptations et anticipation sur les besoins de la population...

Lancé en octobre 2018 et prévu pour être approuvé en 2023, le PLUi couvrira l'ensemble des communes de Parthenay-Gâtine.

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAISS-VAL DU THOUET

Actuellement, sur les 9 communes composant la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, seules 2 sont couvertes par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Airvault et Saint-Loup- Lamairé. Les 7 autres communes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Afin de doter la Communauté de Communes d'un document d'urbanisme unique et cohérent à l'échelle de son territoire, les élus ont prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par délibération en date du 9 avril 2019 (D2019-036). L'approbation est prévue pour juillet 2024.

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE GÂTINE

Le territoire du Val de Gâtine est couvert par trois PLUi (Plans locaux d'Urbanisme intercommunaux) :

- **Le PLUi Sud Gâtine** concerne les communes de : Beaulieu sous Parthenay, Clavé, La Boissière en Gâtine, Les Groseillers, Mazières en Gâtine, Saint Lin, Saint Georges de Noisné, Saint Marc La Lande, Saint-Pardoux-Soutiers, Verruyes et Vouhé. Il a été approuvé le 31 mars 2015.
- **Le PLUi Val d'Egray** concerne les communes de : Champdeniers, Cours, La Chapelle Bâton, Pamplie, Saint Christophe sur Roc, Sainte Ouenne, Surin et Xaintray. Il a été approuvé le 16 juin 2020.
- **Le PLUi Gâtine Autize** concerne les communes de : Ardin, Béceleuf, Beugnon-Thireuil, Coulorges sur l'Autize, Faye sur Ardin, Fenioux, Le Busseau, Puy Hardy, Saint Pompain, Saint Laurs, Saint Maixent de Beugné et Scillé. Il a été approuvé le 23 juin 2020.

CHAPITRE 4. EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT, MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DES INCIDENCES NEGATIVES ET DISPOSITIF DE SUIVI

4.1 Elaboration du plan d'actions

Les acteurs du territoire ont été réunis sur deux sessions spécifiques pour élaborer le plan d'action. Ce **dernier répond aux orientations de la stratégie**. Il reprend les six axes de la stratégie, chacun des axes comprenant des fiches actions. Le PCAET prévoit en tout la mise en œuvre de **22 fiches actions**. Le contenu du plan d'actions est détaillé ci-après

Axes	n°fiche	Fiches PCAET
La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat	0	Gouvernance et communication autour du PCAET
Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique	1	Créer des "îlots de fraîcheurs dans les villes et villages
	2	Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier
	3	Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé
	4	Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics
Axe 2 : La mobilité en Pays de Gâtine	5	Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce
	6	Soutenir le déploiement d'une mobilité alternative
Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire	7	Un tourisme durable qui valorise l'identité du territoire
	8	Développer les démarches d'économie circulaire entre les acteurs du territoire
	9	Privilégier les achats responsables des collectivités locales
	10	Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique
Axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière	11	Réaliser un diagnostic carbone des activités agricoles et sylvicoles en Gâtine
	12	Organiser une stratégie alimentaire territoriale en favorisant les circuits-courts de proximité à l'échelle des EPCI ou du Pays (mutualisation)
	13	Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique
Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique	14	Adopter une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
	15	Préserver les arbres et les haies, inciter à leur développement et valoriser la ressource
	16	Protéger la biodiversité et renforcer la trame verte et bleue du territoire
	17	Mettre en œuvre un plan d'actions de gestion des risques naturels
	18	Sensibiliser le grand public autour des transitions et de l'adaptation au changement climatique
Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales	19	Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie
	20	Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire
	21	Planifier le développement territorial des énergies renouvelables

Tableau 27. Structure du plan d'actions du PCAET

4.2 Analyse des incidences potentielles du plan d'actions sur l'environnement

4.2.1 Limites de l'exercice d'évaluation environnementale

L'analyse des actions réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale l'est de manière qualitative. Les futures études d'impact relatives aux projets à venir permettront de définir précisément les impacts et les mesures nécessaires qui y seront associées. L'analyse environnementale a donc pour objectif d'anticiper les pressions environnementales de manière plus globale que ne pourrait le faire une étude d'impact.

4.2.2 Objectif et méthode

L'analyse des incidences potentielles du plan d'action est la phase centrale de l'évaluation environnementale, car elle permet son amélioration itérative. Au regard du scénario au fil de l'eau, le plan d'actions du PCAET, détaillé hors de ce rapport, est analysé en mettant en lumière les incidences potentiellement positives ou négatives sur les thématiques inhérentes au PCAET :

- Air : qualité de l'air intérieur et extérieur
- Energie : consommation énergétique, sources d'énergie
- Climat : émissions de GES, réchauffement climatique
- Artificialisation des sols : consommation foncière, étagement urbain
- Paysage, patrimoine architectural
- Biodiversité et milieu naturel
- Eau : préservation, qualité et quantité de la ressource
- Risques et nuisances : risques naturels ou technologiques, catastrophes naturelles, nuisances (bruit, odeurs ...)
- Déchets : production, traitement
- Milieu humain : Santé, social, emploi

La légende utilisée est la suivante :

	Incidence positive probable	I	Incidence indirecte
	Absence d'incidence probable	D	Incidence directe
	Incidence positive et négative		
	Incidence négative probable		

4.2.3 Détail de l'analyse du plan d'actions

L'analyse du plan d'actions est reprise dans le tableau ci-après.

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire	
Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique													
Créer des îlots de fraîcheurs dans les villes et villages	Désimperméabilisation	/	/	+	D	+	D	+	D	+	D	/	La désimperméabilisation et la végétalisation permet d'augmenter l'infiltration à la parcelle et donc réduire les risques d'inondations par ruissellement et de pollutions des eaux. Celle-ci peut également permettre d'augmenter le stock de carbone du sol et de créer un milieu propice à la biodiversité. Enfin, l'accès à un environnement moins perméable peut avoir un bénéfice sur les habitants.
	Végétalisation et renaturation	/	/	+	D	+	D	+	D	+	D	/	
Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économique en foncier	Développement de projets d'habitat mutualisé ou intergénérationnel	/	/	/	+	D	/	/	/	/	/	+	Le développement d'habitat mutualisé devrait permettre la réduction de la surface de construction (incidence positive sur l'artificialisation des sols) et favoriser les échanges humains.
	Réhabiliter les friches et logements vacants	+	D	+	D	+	D	+-	D	+-	D	/	La réhabilitation de logements peut permettre de réduire les consommations d'énergie et donc les émissions de GES et de polluants. Cela peut impacter le patrimoine bâti et la biodiversité (nidification d'oiseaux et de chiroptères), mais l'utilisation de logements vacants ou de friches

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé	Stratégie de maîtrise foncière	+ D	+ D	+ D	+ D	+/- D	+/- D	/	/	/	/	permet de limiter l'étalement urbain et les impacts sur les terrains non artificiels. Une production de déchets non négligeable peut être observée.
	Règles paysages et environnementale dans les projets	+ I	+ I	+ I	+ I	+ I	+ I	+ I	+ I	+ I	+ I	La mise en place de règles de préservation du paysage et de l'environnement aura des incidences positives sur l'ensemble des thématiques.
	Communiquer sur les matériaux bio-sourcés	+ I	+ I	+ I	/	/	/	/	/	+	+	Le sujet se révèlera être positif pour le climat, l'air intérieur des logements, l'énergie et le milieu humain (confort hygrothermique, emplois en lien avec la filière). Le traitement des déchets biosourcés est moins impactant que pour les déchets inertes.
	Communiquer et accompagner les particuliers dans la rénovation	+ D	+ D	+ D	/	- D	- D	/	/	- D	+ D	Incidences positives : sur les consommations d'énergie, le climat (moins de GES), la qualité de l'air et le milieu humain (amélioration du confort thermique et du pouvoir d'achat). Incidences négatives : la rénovation par l'extérieur peut impacter le patrimoine bâti et la biodiversité (nidification d'oiseaux et de chiroptères). Une production de déchets

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
												non négligeable peut être observée.
	Valorisation des entreprises locales de rénovation	+ I	+ I	+ I	/	- I	- I	/	/	/	+	La valorisation des entreprises locales de rénovation se révèlera être positive pour le climat, l'air intérieur des logements, l'énergie et le milieu humain (confort hygrothermique, emplois en lien avec la filière). La réhabilitation peut impacter négativement la biodiversité (en cas de nidification) et l'architecture.
Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics	Mise en place de Schéma Directeur Immobilier et Energétique et opérations d'investissements et rénovation du patrimoine	+ D	+ D	+ D	/	- D	- D	/	/	- D	+	Le sujet sera positif pour le climat, l'air, l'énergie et les personnes fréquentant ces bâtiments. La rénovation peut impacter la biodiversité, le patrimoine et la production de déchets.
	Rénover l'éclairage public	/	+ D	+ D	/	+ D	+ D	/	/	/	- D	Des actions liées à l'éclairage public sont positives pour la biodiversité (trame noire), le paysage et l'énergie (LED, optimisation de l'éclairage) et le climat. Cependant, pour certaines personnes, le fait d'éteindre les

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
												lumières, la nuit peut créer un sentiment d'insécurité.
Axe 2 : La mobilité en Pays de Gâtine												
Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce	Aménagement d'itinéraire cyclable et réflexion sur la circulation partagée	+ D	+ D	+ D	- D	- D	- D	/	+/- I	/	+ D	Cela sera positif pour la santé des habitants grâce à la pratique d'une activité physique. Cela induira une diminution des nuisances liées au bruit et des risques routiers (moins de véhicules sur les routes). Cependant, selon la localisation des pistes / bandes cyclables, le cycliste peut également être vulnérable (accrochage par des véhicules). Celle-ci peut engendrer de l'artificialisation des sols, une modification du paysage et des impacts sur la biodiversité. Les modes doux auront une incidence positive sur le climat (moindre émission de GES), l'énergie (moindre consommation) et la qualité de l'air.
	Permettre les déplacements piétons sécurisés	+ D	+ D	+ D	- D	- D	- D	/	+/- I	/	+ D	Cela sera positif pour la santé des habitants grâce à la pratique d'une activité physique. Cela induira une diminution des nuisances liées au bruit et des risques routiers (moins de véhicules sur les routes). Cependant, selon la localisation des pistes / bandes cyclables, le cycliste peut également être vulnérable (accrochage par des véhicules). Celle-ci peut engendrer de l'artificialisation des sols, une modification du paysage et des impacts sur la biodiversité. Les modes doux auront une incidence positive sur le climat (moindre émission de GES), l'énergie (moindre consommation) et la qualité de l'air.
	Développer le "savoir rouler"	+ I	+ I	+ I	/	/	/	/	/	/	+ I	Cela sera positif pour la santé des habitants grâce à la pratique d'une activité physique. Les modes doux auront une incidence positive sur le climat, l'énergie et l'air.

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
Soutenir le déploiement d'une mobilité alternative	S'engager dans un Contrat de Mobilité avec la Région	+	+	+	/	/	/	/	/	/	+	Cela permettra l'amélioration de l'offre des mobilités proposées (transport à la demande, location de vélos, lignes de covoiturage, navettes....).
	Développer ou faciliter les services de mobilités partagées	+	+	+	/	/	/	/	+	/	+	Cela sera positif pour la santé des habitants grâce à la sociabilisation permise par le partage de véhicule. Cela induira une diminution des nuisances liées au bruit et des risques routiers (moins de véhicules sur les routes). La réduction du nombre de véhicules aura une incidence positive sur le climat (moindre émission de GES), l'énergie (moindre consommation) et la qualité de l'air.
	Mettre en place ou réfléchir au développement de service de transport	+	+	+	/	/	/	/	+	/	+	
	Permettre le déploiement d'installations de bornes de recharge électriques	+		+	-	D						La réduction du nombre de véhicules thermique induite par la structuration du réseau de bornes électriques aura une incidence positive sur le climat (moindre émission de GES), et la qualité de l'air. Le déploiement d'infrastructures de mobilité électrique pourra générer de la consommation foncière.

Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
Un tourisme durable qui valorise l'identité du territoire	Elaborer et suivre une Charte de Tourisme durable	+ D	+	+	/	/	+	/	/	+	/	Les bonnes pratiques en matière de tourisme peuvent avoir des incidences positives sur les consommations d'énergie, sur le climat (moindre émission de GES), et la qualité de l'air. La venue de touristes pouvant également impacter la biodiversité et la production de déchets. Le cadrage de cette activité sera bénéfique sur ces thématiques.
	Recenser et diffuser les bonnes pratiques	+ D	+	+	/	/	+	/	/	+	/	
Développer les démarches d'économie circulaire entre les acteurs du territoire	Favoriser le réemploi et la réutilisation	+ D	+	+	/	/	/	/	/	+	+	Favoriser la seconde vie des objets permet de diminuer la production de déchets et de leur traitement (moins de consommation d'énergie, de rejets polluants et de GES), et de favoriser l'emploi local (porteurs de projets, acteurs du réemploi). Cela permet de limiter l'importation de nouveaux objets (incidences positives sur le climat, l'air et l'énergie).
	Accompagner le développement de structures de réemploi et de réparation	+ D	+	+	/	/	/	/	/	+	+	
	Mise en œuvre du PLDMA	+ I	+	+	/	/	/	/	/	+	/	Le PLDMA est positif pour la gestion des déchets, et permet de limiter le transport et le traitement liés à ces déchets.

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
Privilégier les achats responsables des collectivités locales	Instaurer des clauses environnementales dans les appels d'offres	+	+	+	/	/	+	+	/	+	/	L'intégration de critères environnementaux dans la commande publique aura des incidences positives sur l'eau, la biodiversité, l'air, le climat l'énergie, les déchets en fonction des critères et des marchés.
	Réflexion sur une charte de l'achat écoresponsable	+	+	+	/	/	+	+	/	+	+	
	S'inscrire dans les réflexions sur la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial	+	+	+	/	/	+	+	/	+	+	Une projet alimentaire territorial aura des incidences positives sur la santé des habitants (production bio et raisonnée). Les ressources locales évitent l'importation et donc les consommations d'énergie, les rejets de polluants et de GES qui leur sont liés. Des pratiques d'agriculture plus vertueuses seront bénéfiques pour la biodiversité, la qualité de l'air (pas de produits phytosanitaires) et la gestion de l'eau. Une consommation raisonnée limite le gaspillage alimentaire.
Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone,	Accompagner les entreprises dans la rénovation énergétique, le	+	+	+	/	/	/	+	/	+-	+	Cela est positif pour le climat, l'air, l'énergie et les personnes fréquentant ces bâtiments. La rénovation peut impacter la production de déchets,

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique	développement d'énergies renouvelables, les process industriels vertueux											mais l'amélioration des process peut permettre de les réduire.
	Inciter les acteurs du territoire à la mobilité durable (mobilité partagée, Forfait Mobilité Durable, véhicules moins polluants)	+	+	+	/	/	/	/	+	/	+	Cela permettra une réduction des émissions de GES, de polluants atmosphériques, une moindre consommation énergétique. Cela aura aussi une incidence positive sur les risques et nuisances avec une diminution des phénomènes de congestion routière, de risque routier et de bruit. C'est également bénéfique pour la santé, car cela évite aux salariés la fatigue liée à la conduite.
	Favoriser les échanges entre les entreprises (partage d'expérience et perspective d'écologie territoriale industrielle EIT)	+	+	+	/	/	/	/	/	+	/	Il s'agit de s'inspirer des bonnes pratiques et de travailler sur la réduction des déchets dans le cadre de l'EIT. Cela engendrera moins d'émissions de polluants, de GES et d'énergie liés à leur transport et traitement. La mutualisation des flux entre entreprises est également positive sur ces aspects.

Axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
Réaliser un diagnostic du stockage de carbone dans les sols agricoles en fonction des pratiques culturelles	Mise en place de la démarche ABC'Terre (Améliorer la connaissance du territoire sur ses capacités de stockage carbone)	/	/	+ 	+ 	/	+ 	/	/	/	/	L'amélioration de la connaissance sur le stock de carbone permet de le préserver avec des incidences positives sur le climat, la biodiversité et la limitation de l'artificialisation des sols.
Organiser une stratégie alimentaire territoriale en favorisant les circuits-courts de proximité à l'échelle des EPCI ou du Pays (mutualisation)	Développer et soutenir les initiatives de circuit court	+ D	+ D	+ D	/	/	/	/	/	/	+ D	L'emploi local sera favorisé. La consommation locale permet de limiter les importations, positifs pour l'air, le climat et l'énergie.
	Informier et éduquer à l'achat responsable et local et le gaspillage alimentaire et la surconsommation	+ 	+ 	+ 	/	/	/	/	/	+ 	+ 	Cela permet de diminuer la production de déchets et de leur traitement (moins de consommation d'énergie, de rejets polluants et de GES), et de favoriser l'emploi local. Cela permet de limiter l'importation de nouveaux objets (incidences positives sur le climat, l'air et l'énergie).
	Organiser des visites de ferme	/	/	/	/	/	/	/	/	/	+ 	Organiser des visites de ferme permet de rapprocher les habitants et les agriculteurs et ainsi favoriser l'emploi local.
Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au	Accompagner les agriculteurs dans la transition de leurs	+ D	+ D	+ D	/	/	+ D	+ D	/	/	+ D	Cette action permet le développement de l'agriculture bio positive pour la biodiversité, la

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
changement climatique	systèmes et de leurs pratiques (méthode de culture, utilisation des produits, déplacements)											santé, ainsi que le développement de nouveaux métiers. Il est prévu de diminuer les émissions de polluants atmosphériques et de développer des techniques plus vertueuses (traction animale) contribuant à une réduction des consommations d'énergie et à un moindre rejet des GES. Les pratiques d'adaptation au changement climatique seront positives pour le climat et le cycle de l'eau.
	Mettre en place des circuits de valorisation des produits locaux issus de l'agriculture	+ D	+ D	+ D	/	/	/	/	/	/	+ D	L'approvisionnement bio local sera bénéfique pour la santé des habitants. L'emploi local sera favorisé. La consommation locale permet de limiter les importations, positifs pour l'air, le climat et l'énergie.
	Créer un réseau d'acteurs locaux avec les agriculteurs comme principal acteur (Comité agricole local)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	+ D	Un comité agricole local permet de créer du lien entre les communautés de communes, la chambre d'agriculture et les agriculteurs.
	Sensibiliser et encourager aux	/	/	+ I	+ I	+ I	+ I	/	/	/	/	Les pratiques permettant le stockage de carbone ont des incidences positives sur

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
	pratiques permettant la séquestration de carbone (élevage, haie, PP, PSE)											le climat et ont des co-bénéfices sur la biodiversité, le paysage et la limitation de l'artificialisation des sols.
Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique												
Adopter une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau	Valoriser, soutenir et communiquer sur les actions des syndicats de bassin et des programmes Re-Sources au sein du territoire	/	/	/	/	/	+	+	+	/	/	Cette action permet de préserver la ressource en eau (incitation à la récupération des eaux pluviales, diagnostic assainissement, obligation du raccordement au réseau séparatif), de préserver la biodiversité et les risques naturels tels que le ruissellement (gestion des berges)
	Intégrer des règles de gestion de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme	/	/	/	/	/	/	+	+	/	/	Cela aura des incidences positives sur l'eau et la gestion des risques (inondations et sécheresse).
	Valoriser la trame bleue dans les projets de territoires	/	/	/	/	+	+	+	/	/	/	La trame bleue aura des incidences positives sur le paysage et la biodiversité en préservant les milieux et sur la ressource.
	Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques	/	/	/	+	/	/	+	+	/	/	La réduction de l'imperméabilisation des sols aura une incidence positive sur l'artificialisation des sols.

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
	naturels en limitant l'imperméabilisation des sols et en promouvant les solutions fondées sur la nature											L'infiltration des eaux à la parcelle permettra un meilleur rechargeement de la nappe et une limitation du risque de ruissellement.
	Soutenir les projets innovants de recyclage des eaux industrielles	/	/	/	/	/	/	+	D	/	/	Le recyclage des eaux industrielles permettra la réduction du besoin.
Préserver les arbres et les haies, inciter à leur développement et valoriser la ressource	Préserver le bocage grâce à la gestion et la préservation des arbres et des haies	/	/	+ D	+ D	+ D	+ D	+ D	+ D	/	/	La préservation des boisements permettra de stocker du carbone ce qui est positif pour le climat. C'est également favorable à la biodiversité, au paysage et cela limitera les risques de ruissellement. Cela permet également de préserver les sols d'une éventuelle artificialisation et de mieux infiltrer l'eau dans les sols.
	Sensibiliser les partenaires locaux à la préservation du bocage et des haies existantes	/	/	+ D	+ D	+ D	+ D	+ D	+ D	/	/	
	Valoriser la ressource en bois (énergétiquement)	- D	/	+ D	/	+/- D	+/- D	/	/	/	/	L'utilisation énergétique du bois aura une incidence positive sur le climat (en substitution à des énergies

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
												fossiles), mais émet des particules fines (suivant le type d'appareil de chauffage). La valorisation du bois peut avoir des incidences sur le paysage et la biodiversité en fonction de la manière dont est exploitée la ressource.
	Promouvoir le développement et la protection des haies du territoire à travers le projet de PLUi	/	/	+	/	+	+	+	+	/	/	La protection des haies permettra de stocker du carbone ce qui est positif pour le climat. C'est également favorable à la biodiversité, au paysage et cela limitera les risques de ruissellement. Cela permet également de préserver les sols et de mieux infiltrer l'eau dans les sols.
Protéger la biodiversité et renforcer la trame verte et bleue du territoire	Valoriser le rôle des sols et le développement des pratiques fondées sur la nature	/	/	+	+	+	+	/	/	/	/	La préservation des sols aura des incidences positives sur la biodiversité, le paysage et le climat par le stockage de carbone. Celle-ci devrait également permettre de limiter l'artificialisation des sols.
	Sensibiliser les habitants et acteurs locaux au changement climatique et aux sensibilités des	/	/	/	/	+	+	+	/	/	/	La sensibilisation liée à la protection des ressources écologiques et paysagères devrait être positive sur le paysage, la biodiversité et l'eau.

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
	ressources écologiques et paysagères locales											
	Affiner la trame verte et bleue en milieu urbain	/	/	/	/	+	+	+	/	/	/	L'affinage de la trame verte et bleue sera favorable à la biodiversité, au paysage et à l'eau.
	Développer la gestion différenciée sur les sites communaux et intercommunaux et renforcer la biodiversité	/	/	/	/	+	+	/	/	+	+	Les plans de gestion différenciée sont favorables à la biodiversité. La végétalisation des espaces publics améliore la santé des habitants (fraîcheur). Cela est positif pour les déchets par une meilleure gestion.
Mettre en œuvre un plan d'actions de gestion des risques naturels	Etudier l'élaboration d'un Plan Intercommunal de sauvegarde	/	/	/	/	/	/	/	+	/	+	Un plan intercommunal de sauvegarde et une sensibilisation aux risques devraient permettre une meilleure gestion des risques et la prévoyance des habitants.
	Sensibiliser ou communiquer sur les risques naturels du territoire à travers l'élaboration et documents du PLUi	/	/	/	/	/	/	/	+	/	+	

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
	Promouvoir des solutions techniques pour favoriser l'infiltration des eaux	/	/	/	/	/	/	+ D	+ D	/	/	Cette action est favorable au cycle de l'eau et limite le risque de ruissellement.
	Suivre la Charte sur la vulnérabilité des milieux forestiers	/	/	+ D	/	+ D	+ D	+ D	+ D	/	/	La protection des milieux forestiers est positive pour le climat (stock de carbone), le paysage, la biodiversité et l'eau (infiltration). La charte permettra de mieux gérer les risques qui pèsent sur la forêt (sécheresse, incendie, maladie).
Sensibiliser le grand public autour des transitions et de l'adaptation au changement climatique	Mettre en place des outils, actions d'accompagnement et de sensibilisation envers les acteurs et citoyens du territoire afin de gérer et consommer localement les ressources	+ I	+ I	+ I	+ I	+ I	+ I	+ I	+ I	+ I	+ I	Les actions de sensibilisation du PCAET auront des incidences positives sur l'ensemble des thématiques en permettant la bonne réalisation du plan d'action
Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales												
Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie	Soutenir et accompagner la contractualisation	- D	/	+ D	/	+/- D	+/- D	/	/	/	/	L'utilisation énergétique du bois aura une incidence positive sur le climat (en substitution à des énergies

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
	entre les collectivités et les producteurs											fossiles), mais émet des particules fines (suivant le type d'appareil de chauffage). La valorisation du bois peut avoir des incidences sur le paysage et la biodiversité en fonction de la manière dont est exploitée la ressource.
	Développer les chaufferies collectives et l'exemplarité des collectivités pour l'approvisionnement de la filière	- D	/	+ D	/	+/- D	+/- D	/	/	/	/	
	Acccompagner les agriculteurs vers l'agroforesterie et la plantation de haie	/	/	+	/	+	+	+	/	/		La plantation d'arbres et de haies permettra de stocker du carbone ce qui est positif pour le climat. C'est également favorable à la biodiversité, au paysage et cela limitera les risques de ruissellement. Cela permet également de préserver les sols et de mieux infiltrer l'eau dans les sols.
Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire	Solaire (PV et thermique)	+ D	/	+ D	- D	- D	- D	/	/	- D	/	Les énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de GES et polluants en se substituant à des énergies fossiles. Un impact sur les déchets sera observé via les panneaux solaires en fin de vie. Le paysage, et le foncier pourront être impactés des personnes. Selon leur localisation, les projets ENR peuvent avoir des impacts

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
												négatifs sur la biodiversité (PV au sol).
Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	- D	- D	+/- D	- D	- D	- D	- D	- D	- D	/	Les énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de GES en se substituant à des énergies fossiles. La méthanisation offre un débouché pour les déchets agricoles, mais un impact sur les déchets sera observé via les panneaux solaires et les éoliennes en fin de vie. Le paysage et le foncier pourront être impactés, ainsi que la sécurité des personnes. Les installations de méthanisation peuvent aussi émettre de mauvaises odeurs, augmenter le trafic routier aux alentours (négatif pour l'air et le climat), et potentiellement avoir un impact négatif sur la pollution de l'air (ammoniac, oxydes d'azote, particules avec le bois-énergie). Selon leur localisation, les projets ENR peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité (éolien, photovoltaïque au sol ...).
Axe transversal : La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat												
Gouvernance et communication autour du PCAET	Définir des référents PCAET (ingénierie dédiée au sein des EPCI)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	La mise en place de référents et d'une gouvernance aura des incidences positives sur l'ensemble des thématiques en permettant

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architectural	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
												la bonne réalisation du plan d'action.
	S'engager dans la Démarche "Territoire engagé dans la transition écologique" (TETE) (à travers le COT avec l'ADEME)	+	+	+	/	/	+	+	+	+	/	La démarche TETE permet à la collectivité de se structurer et de travailler sur de nombreuses thématiques communes au PCAET permettant des incidences positives sur l'air, l'eau, le climat, l'énergie, la biodiversité, les déchets et l'adaptation.
	Action de sensibilisation et de communication	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	Les actions de sensibilisation du PCAET auront des incidences positives sur l'ensemble des thématiques en permettant la bonne réalisation du plan d'action.

4.3 Synthèse thématique de l'analyse des incidences du PCAET sur l'environnement et définition de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

4.3.1 Définitions préalables

4.3.1.1 Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

Le principe de la **séquence ERC** « **Éviter – Réduire – Compenser** » s'applique à tout projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement.

Ce principe vise en priorité à maintenir au maximum l'existant (« éviter »), puis à mettre en place des mesures visant à limiter autant que possible les impacts non évitables (« réduire ») et, en dernier lieu, à définir des compensations des impacts résiduels n'ayant pu être réduits (« compenser »).

Il est synthétisé sur la figure suivante :

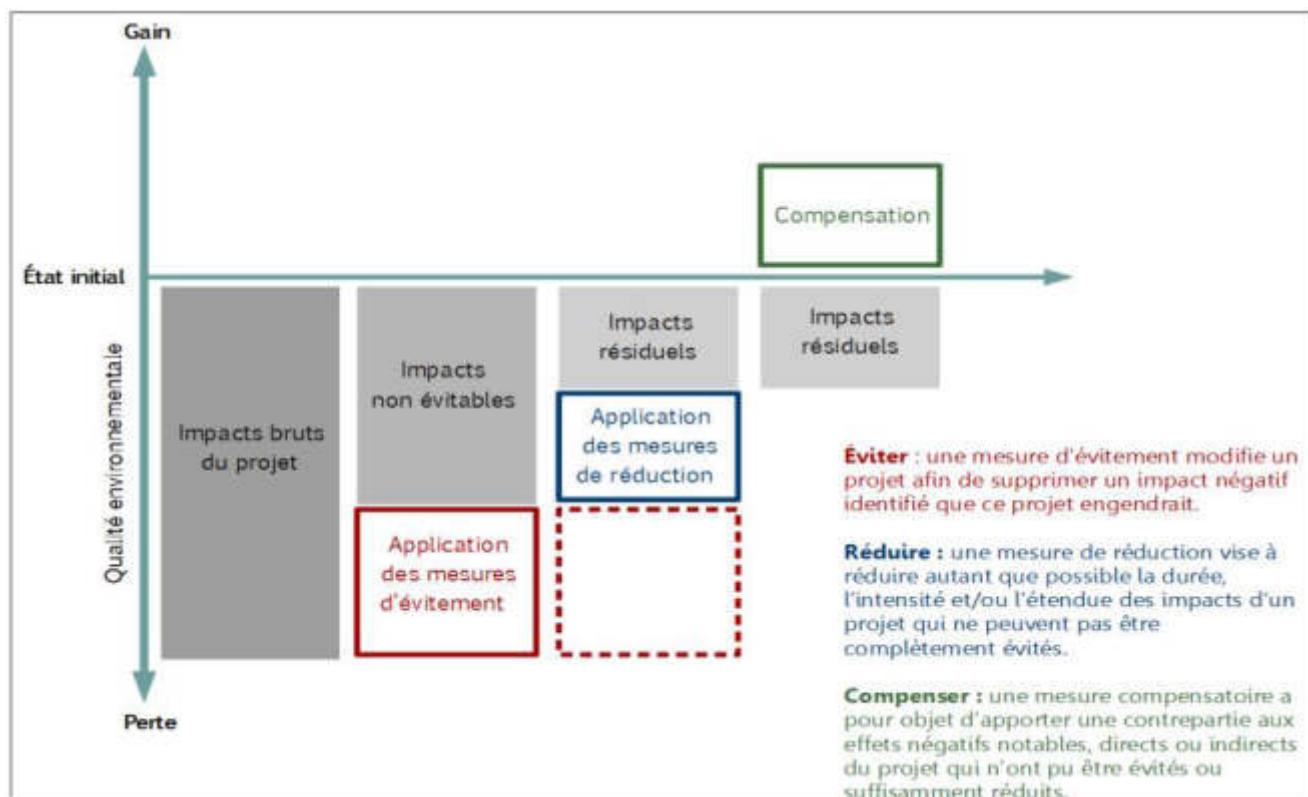


Figure 24. Bilan de la séquence ERC

Les parties ci-après présentent une synthèse des incidences du PCAET sur les différentes thématiques. Pour plus de détails, il conviendra de se référer au tableau correspondant au détail de l'analyse des incidences du plan d'actions sur l'environnement.

4.3.2 Le climat et les émissions de GES

4.3.2.1 Définition des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

Les incidences négatives relevées concernent l'acheminement des matières méthanisables vers les stations de méthanisation qui peut générer des rejets de GES lors de leur transport.

Les mesures ERC proposées sont indiquées dans le tableau ci-après.

Fiche Action	Sujets	Incidences	Types de mesures	Mesures
Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Les installations de méthanisation peuvent conduire à une augmentation du trafic routier aux alentours pour l'approvisionnement des matières et générer un surplus d'émissions de GES	Réduire	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement.

Tableau 28. Mesures ERC concernant les incidences négatives relatives au climat

En synthèse :

L'analyse du plan d'actions s'est révélée être très bénéfique pour le climat, ce qui est en cohérence avec l'objectif du PCAET. En effet, les actions conduisent à une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Une incidence potentielle négative a été relevée, elle concerne le recours à la méthanisation : l'acheminement des matières méthanisables peut générer des émissions de GES.

Il conviendra donc de limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement des stations de méthanisation.

4.3.3 La qualité de l'air

4.3.3.1 Définition des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

Les incidences négatives relevées concernent :

- **L'acheminement des matières méthanisables**
- **La combustion du bois** de haies pour la filière énergie

Les mesures ERC proposées sont indiquées dans le tableau ci-après.

Fiche Actions	Sujets	Incidences	Types de mesures	Mesures
Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Les installations de méthanisation peuvent conduire à une augmentation du trafic routier aux alentours pour l'approvisionnement des matières, et potentiellement avoir un impact négatif sur la pollution de l'air (ammoniac, oxydes d'azote, particules). Le bois énergie génère également des particules fines.	Réduire	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement. Analyser les rejets régulièrement des installations et suivre leur optimisation afin de réduire au mieux les émissions de polluants dans l'air.
Préserver les arbres et les haies, inciter à leur développement et valoriser la ressource	Valoriser la ressource en bois (énergétiquement)			
Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie	Soutenir et accompagner la contractualisation entre les collectivités et les producteurs	Suivant les projets et la qualité du matériel utilisé, la combustion du bois, on peut avoir des impacts négatifs sur la qualité de l'air via les émissions de particules fines.	Réduire	Promouvoir les modes de chauffage avec des labels de type « flamme verte ».

Tableau 29. Mesures ERC concernant les incidences négatives relatives à la qualité de l'air

En synthèse :

L'analyse du plan d'actions s'est révélée être très bénéfique pour la qualité de l'air, ce qui est en cohérence avec l'objectif du PCAET. En effet, les actions conduisent à une amélioration de la qualité de l'air grâce au déploiement des énergies renouvelables, la rénovation des logements et des bâtiments, l'amélioration des process industriels, le recours à une production et une consommation agricole locale (limitant ainsi les importations), des actions pour une mobilité plus vertueuse.

Des incidences potentielles négatives sur la qualité de l'air ont été relevées, elles concernent le recours à la méthanisation (le trafic routier pour l'acheminement des matières méthanisables et les installations elles-mêmes génèrent des émissions de polluants) et la filière bois énergie (la combustion du bois émet des particules fines).

Il conviendra donc de mettre en place des mesures spécifiques afin de réduire ces incidences telles que la limitation du rayon d'acheminement et de la fréquence d'approvisionnement des matières méthanisables, le suivi des rejets des stations de méthanisation et la promotion de modes de chauffage avec des labels de type « flamme verte ».

4.3.4 Le contexte énergétique

4.3.4.1 Définition des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

Le PCAET présente très majoritairement des incidences positives sur le contexte énergétique.

La seule incidence négative est la consommation énergétique générée par les véhicules qui achemineront les matières méthanisables vers les méthaniseurs.

Fiche Action	Sujets	Incidences	Types de mesures	Mesures
Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Les installations de méthanisation peuvent conduire à une augmentation du trafic routier aux alentours.	Réduire	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement.

Tableau 30. Mesures ERC concernant les incidences négatives relatives au contexte énergétique

En synthèse :

L'analyse du plan d'actions s'est révélée être très bénéfique pour le contexte énergétique, ce qui est en cohérence avec l'objectif du PCAET. En effet, les actions conduisent à une diminution des consommations énergétiques et le recours à des sources d'énergie moins impactante pour l'environnement.

Une incidence potentielle négative sur le contexte énergétique a été relevée, elle concerne le déploiement de la méthanisation et plus particulièrement l'approvisionnement des stations de méthanisation (consommation énergétique en lien avec le transport).

Il conviendra donc de limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement afin de réduire cette incidence.

4.3.5 L'artificialisation des sols

4.3.5.1 Définition des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

Le PCAET présente à la fois des incidences positives et négatives sur l'artificialisation des sols.

Les incidences négatives relevées induiront la mise en place de mesures ERC présentées dans le tableau ci-après.

Fiches actions	Sujets	Incidences	Types de mesures	Mesures
Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Le développement des ENR peut générer de la consommation foncière	Eviter	Eviter de mettre en place des installations d'ENR sur des terrains agricoles ou naturels. Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthroposées).
Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire	Solaire (PV et thermique)			
Soutenir le déploiement d'une mobilité alternative	Permettre le déploiement d'installations de bornes de recharge électriques	Le déploiement d'infrastructures de mobilité électrique pourra générer de la consommation foncière	Eviter	Pour la mobilité douce : privilégier des chemins existants
Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce	Aménagement d'itinéraire cyclable et réflexion sur la circulation partagée	La création de nouvelles infrastructures peut générer de la consommation foncière	Eviter	Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthroposées)
	Permettre les déplacements piétons sécurisés			

Tableau 31. Mesures ERC concernant les incidences négatives relatives à l'artificialisation des sols

En synthèse :

L'analyse du plan d'actions a montré à la fois des incidences positives et négatives sur l'artificialisation des sols.

Les incidences positives sont liées à la préservation des sols vis-à-vis de l'artificialisation. Par exemple, une affectation des sols pour des projets agricoles ou de végétalisation les préservera d'une éventuelle artificialisation.

De même, l'inscription dans le PLUi et les politiques foncières des principes de densification, d'utilisation des dents creuses et du zéro artificialisation nette, évitera l'artificialisation des sols.

Les incidences négatives concernent essentiellement le déploiement des installations d'énergies renouvelables et de structures nécessaires à une mobilité décarbonée (bornes de recharge électrique, piste cyclable, etc.) qui peuvent générer une consommation foncière.

Face aux incidences négatives relevées, des mesures ERC sont proposées : privilégier les surfaces déjà anthroposées, des chemins déjà existants, éviter d'avoir recours à des terrains naturels ou agricoles.

4.3.6 Le paysage et le patrimoine architectural

4.3.6.1 Définition des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

Le PCAET présente à la fois des incidences positives et négatives sur le paysage et le patrimoine architectural.

Les incidences négatives relevées induiront la mise en place de mesures ERC présentées dans le tableau ci-après.

Fiche action	Sujets	Incidences	Types de mesures	Mesures
Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier	Réhabiliter les friches et logements vacants	L'isolation par l'extérieur peut avoir un impact négatif sur le patrimoine architectural	Eviter	Ne pas utiliser la technique de l'isolation par l'extérieur pour les bâtiments classés ou avec une valeur patrimoniale afin d'éviter de le dégrader
	Stratégie de maîtrise foncière			
Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé	Communiquer et accompagner les particuliers dans la rénovation	L'isolation par l'extérieur peut avoir un impact négatif sur le patrimoine architectural	Eviter	Ne pas utiliser la technique de l'isolation par l'extérieur pour les bâtiments classés ou avec une valeur patrimoniale afin d'éviter de le dégrader
	Valorisation des entreprises locales de rénovation			
Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics	Mise en place de Schéma Directeur Immobilier et Energétique et opérations d'investissements et rénovation du patrimoine	L'isolation par l'extérieur peut avoir un impact négatif sur le patrimoine architectural	Eviter	Ne pas utiliser la technique de l'isolation par l'extérieur pour les bâtiments classés ou avec une valeur patrimoniale afin d'éviter de le dégrader
Préserver les arbres et les haies, inciter à leur développement et valoriser la ressource	Valoriser la ressource en bois (énergétiquement)	L'usage du bois en tant que ressource énergétique peut modifier le paysage.	Réduire	Une gestion raisonnée et durable de la ressource permettra de limiter les impacts.
Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie	Soutenir et accompagner la contractualisation entre les collectivités et les producteurs	L'usage du bois en tant que ressource énergétique peut modifier le paysage.	Réduire	Une gestion raisonnée et durable de la ressource permettra de limiter les impacts.
	Développer les chaufferies collectives et l'exemplarité des collectivités pour l'approvisionnement de la filière			
Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son	Solaire (PV et thermique)	Les installations d'ENR peuvent impacter le paysage	Réduire	Veiller à une meilleure intégration possible des installations d'ENR dans le paysage – Les études préalables permettront d'identifier les sites ayant le

développement sur le territoire				moindre impact sur le paysage.
Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Les installations d'ENR peuvent impacter le paysage	Réduire	Veiller à une meilleure intégration possible des installations d'ENR dans le paysage – Les études préalables permettront d'identifier les sites ayant le moindre impact sur le paysage.
Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce	Aménagement d'itinéraire cyclable et réflexion sur la circulation partagée Permettre les déplacements piétons sécurisés	La création de nouvelles infrastructures peut impacter le paysage	Réduire	Veiller à une meilleure intégration possible des nouvelles infrastructures dans le paysage – Les études préalables permettront d'identifier les sites ayant le moindre impact sur le paysage.

Tableau 32. Mesures ERC concernant les incidences négatives relatives au paysage et au patrimoine architectural

En synthèse :

L'analyse du plan d'actions a montré à la fois des incidences positives et négatives sur le paysage et le patrimoine architectural.

Les incidences positives concernent surtout le paysage via la mise en place d'éléments favorables à la biodiversité et au développement d'une production alimentaire locale.

Les incidences négatives en lien avec le paysage sont liées aux projets d'implantation d'énergies renouvelables, à l'exploitation des forêts ou de nouvelles infrastructures pour la mobilité décarbonée. Le patrimoine architectural peut, quant à lui, être impacté négativement par les techniques de rénovation par l'extérieur.

Face à ces incidences négatives, des mesures ERC ont été proposées : éviter autant que possible la technique de rénovation par l'extérieur pour des bâtiments ayant une valeur patrimoniale et accompagner au mieux les nouveaux projets de déploiement d'énergies renouvelables via des études paysagères.

4.3.7 La biodiversité et les milieux naturels

4.3.7.1 Définition des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

Le PCAET présente à la fois des incidences positives et négatives sur la biodiversité et le milieu naturel.

Les incidences négatives relevées induiront la mise en place de mesures ERC présentées dans le tableau ci-après.

Fiche action	Sujets	Incidences	Types de mesures	Mesures
Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier	Réhabiliter les friches et logements vacants Stratégie de maîtrise foncière	Les travaux d'isolation par l'extérieur peuvent entraîner la condamnation des accès aux gîtes des chiroptères et oiseaux, déranger les individus en place, voire entraîner leur empoisonnement en cas d'utilisation de traitements du bois contre les parasites.	Eviter	Sensibiliser les habitants à la présence potentielle de chiroptères dans leurs bâtiments Evaluer la présence potentielle de chiroptères / oiseaux avant travaux En cas de présence d'individus, maintenir les accès existants Eviter la réalisation de traitements des charpentes et boiserie si présence de chiroptères
			Réduire	Choisir des produits de toxicité réduite, et préférer le remplacement des bois trop attaqués par du bois non traité d'essence résistante aux insectes.
			Compenser	Si la rénovation par l'extérieur est envisagée avec impacts sur les accès aux lieux de nidification, des nichoirs devront être installés afin de compenser la perte des nids et des accès créés pour le passage des chiroptères
Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé	Communiquer et accompagner les particuliers dans la rénovation Valorisation des entreprises locales de rénovation	La rénovation par l'extérieur peut impacter la biodiversité (nidification d'oiseaux et de chiroptères).	Eviter	<i>Voir mesures ERC fiche action « Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier »</i>
			Réduire	<i>Voir mesures ERC fiche action « Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier »</i>
			Compenser	<i>Voir mesures ERC fiche action « Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier »</i>
Planifier la rénovation	Mise en place de Schéma Directeur	La rénovation par l'extérieur peut	Eviter	<i>Voir mesures ERC fiche action « Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier »</i>

énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics	Immobilier et Energétique et opérations d'investissements et rénovation du patrimoine	impacter la biodiversité (nidification d'oiseaux et de chiroptères).	Réduire	<i>une stratégie d'aménagement durable et économie en foncier »</i>
			Compenser	
Préserver les arbres et les haies, inciter à leur développement et valoriser la ressource	Valoriser la ressource en bois (énergétiquement)	L'usage du bois en tant que ressource énergétique peut modifier le paysage.	Réduire	Une gestion raisonnée et durable de la ressource permettra de limiter les impacts.
Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie	Soutenir et accompagner la contractualisation entre les collectivités et les producteurs	L'usage du bois en tant que ressource énergétique peut modifier le paysage.	Réduire	Une gestion raisonnée et durable de la ressource permettra de limiter les impacts.
	Développer les chaufferies collectives et l'exemplarité des collectivités pour l'approvisionnement de la filière			
Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire	Solaire (PV et thermique)	Selon leur localisation, les projets ENR peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité (photovoltaïque au sol).	Réduire	Application des mesures environnementales issues des études d'impacts réalisées lors des projets d'implantation d'ENR
Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Selon leur localisation, les projets ENR peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité (éolien, etc.)	Réduire	Application des mesures environnementales issues des études d'impacts réalisées lors des projets d'implantation d'ENR
Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce	Aménagement d'itinéraire cyclable et réflexion sur la circulation partagée	L'aménagement d'itinéraire cyclable peut impacter la biodiversité (selon les sites d'implantation des pistes cyclables)	Eviter	Développer des infrastructures cyclables dans des zones déjà artificialisées ou privilégier les chemins existants afin d'éviter un impact sur la biodiversité et les milieux naturels
			Réduire	Application des mesures environnementales issues des études d'impacts réalisées en cas de nouveaux aménagements
	Permettre les déplacements piétons sécurisés	Selon la localisation des aménagements, la biodiversité peut être impactée.	Eviter	Développer des infrastructures dans des zones déjà artificialisées
			Réduire	Application des mesures environnementales issues des études d'impacts

				réalisées en cas de nouveaux aménagements
--	--	--	--	---

Tableau 33. Mesures ERC concernant les incidences négatives relatives à la biodiversité et au milieu naturel

En synthèse :

L'analyse du plan d'actions a montré à la fois des incidences positives et négatives sur la biodiversité et le milieu naturel.

Les incidences positives concernent essentiellement la mise en place de pratiques agricoles plus vertueuses, d'aménagements favorables à la biodiversité, de boisements, de haies, de plan de gestion différenciée, d'amélioration du cycle de l'eau, etc.

Les incidences négatives sont dues aux travaux de rénovation (qui peuvent impacter l'accès aux gîtes des chiroptères et des oiseaux), au développement de projets d'énergies renouvelables et d'aménagements spécifiques pour la mobilité décarbonée (selon leur localisation).

Face à ces incidences négatives, des mesures ERC sont proposées : maintenir les accès aux lieux de nidification des oiseaux / chiroptères ou en créer de nouveaux et installer des nichoirs, privilégier des zones déjà anthroposées et appliquer les mesures environnementales issues des études d'impacts.

4.3.8 L'eau

4.3.8.1 Définition des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

Le PCAET présente à la fois des incidences positives et négatives sur l'eau.

Les incidences négatives relevées induiront la mise en place de mesures ERC présentées dans le tableau ci-après.

Fiche action	Sujets	Incidences	Types de mesures	Mesures
Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Les installations de méthanisation peuvent entraîner une pollution de la ressource en eau	Eviter	Analyser les rejets régulièrement. Suivre l'optimisation des installations afin d'éviter la pollution des sols et de l'eau. Application des mesures environnementales suite aux études d'impacts

Tableau 34. Mesures ERC concernant les incidences négatives relatives à l'eau

En synthèse :

L'analyse du plan d'actions a montré à la fois des incidences positives et négatives sur la ressource en eau.

Les incidences positives concernent la préservation de la qualité de l'eau (meilleures pratiques agricoles, actions avec les rejets d'eau des industriels) et une infiltration optimisée des eaux pluviales (infiltration à la parcelle). Ces eaux peuvent aussi être récupérées.

Les incidences négatives sont dues aux infiltrations de matières polluantes dans les sols issues des stations de méthanisation.

Face à ces incidences négatives, des mesures ERC sont proposées : limitation de nouvelles surfaces créées en privilégiant l'existant, suivi des rejets des stations de méthanisation, application des mesures environnementales issues des études d'impact.

4.3.9 Les risques et nuisances

4.3.9.1 Définition des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

Le PCAET présente à la fois des incidences positives et négatives sur les risques et les nuisances.

Les incidences négatives relevées induiront la mise en place de mesures ERC présentées dans le tableau ci-après.

Fiche action	Sujets	Incidences	Types de mesures	Mesures
Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	L'utilisation du gaz dans les stations de méthanisation peut générer un risque de sécurité pour les personnes aux alentours. Les stations de méthanisation peuvent générer de mauvaises odeurs.	Réduire	Application des mesures issues du dossier d'autorisation d'exploiter
Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce	Aménagement d'itinéraire cyclable et réflexion sur la circulation partagée	Les cyclistes sont vulnérables vis-à-vis du risque routier (risque d'accrochage avec d'autres véhicules)	Réduire	Réflexion sur l'aménagement et la sécurisation des pistes / bandes cyclables
	Permettre les déplacements piétons sécurisés			
Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce	Aménagement d'itinéraire cyclable et réflexion sur la circulation partagée	La création de nouvelles infrastructures peut accentuer le risque de ruissellement	Eviter	Avoir recourt au maximum à des surfaces déjà anthroposées et à des axes ou des chemins existants (notamment pour les voies cyclables).
	Permettre les déplacements piétons sécurisés		Réduire	En cas de création de nouveaux axes cyclables, si le recours à des chemins existants n'est pas possible, des matériaux perméables pourraient être utilisés.

Tableau 35. Mesures ERC concernant les incidences négatives relatives aux risques et nuisances

En synthèse :

L'analyse du plan d'actions a montré à la fois des incidences positives et négatives sur les risques et nuisances.

Les incidences positives concernent la diminution des risques de ruissellement et coulées de boue grâce à une meilleure gestion des eaux pluviales : infiltration à la parcelle, récupération des eaux de pluie, limitation de l'imperméabilisation, plantations de végétaux ...

Des incidences positives concernent également le risque humain : en incitant davantage à l'utilisation des transports en commun, au covoiturage, au télétravail ... le risque d'accident et les nuisances (bruit ...) sont diminués.

Les incidences négatives sont dues aux risques générés par les stations de méthanisation pour les riverains, et au ruissellement qui peut être accentué suite aux nouveaux aménagements pour une mobilité décarbonée.

Face à ces incidences négatives, des mesures ERC sont proposées : application des mesures de sécurité issues des autorisations d'exploiter des stations de méthanisation, limitation de nouvelles surfaces imperméabilisées créées en privilégiant l'existant ou le recours à des matériaux perméables.

4.3.10 Les déchets

4.3.10.1 Définition des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

Le PCAET présente à la fois des incidences positives et négatives sur les déchets.

Les incidences négatives relevées induiront la mise en place de mesures ERC présentées dans le tableau ci-après.

Fiche action	Sujets	Incidences	Types de mesures	Mesures
Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier	Réhabiliter les friches et logements vacants	La rénovation entraîne une production de déchets non négligeable	Réduire	Mettre en œuvre une charte de « chantier vert » ou « chantier propre » afin de favoriser la valorisation des déchets produits lors de la rénovation.
Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé	Communiquer et accompagner les particuliers dans la rénovation	La rénovation entraîne une production de déchets non négligeable	Réduire	Mettre en œuvre une charte de « chantier vert » ou « chantier propre » afin de favoriser la valorisation des déchets produits lors de la rénovation.
Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics	Mise en place de Schéma Directeur Immobilier et Energétique et opérations d'investissements et rénovation du patrimoine	La rénovation entraîne une production de déchets non négligeable	Réduire	Mettre en œuvre une charte de « chantier vert » ou « chantier propre » afin de favoriser la valorisation des déchets produits lors de la rénovation.
Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique	Accompagner les entreprises dans la rénovation énergétique, le développement d'énergies renouvelables, les process industriels vertueux	La rénovation entraîne une production de déchets non négligeable	Réduire	Mettre en œuvre une charte de « chantier vert » ou « chantier propre » afin de favoriser la valorisation des déchets produits lors de la rénovation.
Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire	Solaire (PV et thermique)	Production de déchets lors de la fin de vie des panneaux photovoltaïques	Réduire	Prévoir le recyclage des panneaux lors de leur fin de vie.
Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Production de déchets lors de la fin de vie des panneaux photovoltaïques	Réduire	Prévoir le recyclage des panneaux lors de leur fin de vie.

Tableau 36. Mesures ERC concernant les incidences négatives relatives aux déchets

En synthèse :

L'analyse du plan d'actions a montré à la fois des incidences positives et négatives sur les déchets.

Les incidences positives concernent les actions permettant une diminution des déchets produits et une meilleure valorisation (lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des déchets dans les filières économiques, diminution des volumes de déchets ménagers, seconde vie des objets, gestion du bois de haies ...).

Les incidences négatives sont dues liées aux projets de rénovation (déchets générés) et aux panneaux photovoltaïques générant des déchets en fin de vie.

Face à ces incidences négatives, des mesures ERC sont proposées : mise en œuvre d'une charte de « chantier vert » ou « chantier propre » lors des chantiers de rénovation, prévision du recyclage des panneaux en fin de vie.

4.3.11 Le milieu humain

4.3.11.1 Définition des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

Le PCAET présente majoritairement des incidences positives sur le milieu humain.

L'incidence négative relevée induira la mise en place d'une mesure d'évitement reprise dans le tableau ci-après.

Fiche action	Sujets	Incidences	Types de mesures	Mesures
Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics	Rénover l'éclairage public	Renforcement du sentiment d'insécurité en cas d'extinction des lumières la nuit	Eviter	Dans la mesure du possible, mise en place de détecteurs pour les passages les plus fréquentés

Tableau 37. Mesure ERC concernant l'incidence négative relative au milieu humain

En synthèse :

L'analyse du plan d'actions a montré une grande majorité d'incidences positives sur le milieu humain.

Les incidences positives concernent l'amélioration du confort thermique des habitants et de leur pouvoir d'achat, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur, une alimentation plus saine, le développement de l'emploi local, la pratique d'une activité physique (modes doux) et le renforcement des liens sociaux.

L'incidence négative relevée concerne le sentiment d'insécurité que peuvent ressentir certaines personnes lors de l'extinction des éclairages. Face à cela, une mesure ERC est proposée : mise en place de détecteurs pour les passages les plus fréquentés.

4.4 Dispositif de suivi et d'évaluation

4.4.1 Préambule

Les indicateurs permettront de mesurer :

- Les effets prévisibles du PCAET et des mesures préconisées,
- L'évolution de certains paramètres de l'état de l'environnement.

Ils concernent les thématiques environnementales auxquelles se rapportent les enjeux du PCAET :

- Le climat et les émissions des GES,
- La qualité de l'air
- Le contexte énergétique,
- L'artificialisation des sols,
- Le paysage et le patrimoine architectural,
- La biodiversité et les milieux naturels,
- L'eau,
- Les risques et nuisances,
- Les déchets
- Le milieu humain.

Le suivi ainsi effectué permettra de suivre le bilan environnemental du PCAET tout au long de sa mise en œuvre et de le faire évoluer si nécessaire.

Plusieurs critères guident l'identification des indicateurs. Ces derniers sont :

- En rapport avec l'état initial de l'environnement,
- Choisis au regard des enjeux environnementaux,
- Représentatifs et adaptés à l'appréciation dans le temps de l'évolution des enjeux et des objectifs retenus,
- Mesurables de façon pérenne.

Le dispositif de suivi proposé ici reprend à la fois :

- **Des indicateurs de performance de l'environnement** (révélateurs de l'état de l'environnement) : ils permettent de suivre les incidences environnementales de l'application du PCAET (ex : suivi des GES, des polluants, de la consommation énergétique ...),
- **Des indicateurs d'efficacité des mesures ERC** : ils permettent de vérifier l'efficacité des mesures ERC proposées (ex : évolution des surfaces imperméabilisées, nombre de chartes « chantier propre » ...).

La plupart des indicateurs concernent plusieurs actions : ils sont transversaux. Par exemple, l'indicateur de la consommation foncière pour évaluer l'incidence de la mise en œuvre d'aménagements spécifiques peut concerner les nouveaux aménagements pour la mobilité (réseau cyclable, bornes de recharge ...) ou pour les énergies renouvelables.

De même, la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques est sous-jacente à plusieurs actions : transport, déplacement des habitants, émissions du secteur économique ...

Ainsi, il est choisi de présenter le dispositif de suivi selon les grandes thématiques

Pour chacun des indicateurs, il est proposé un état T0 lorsque cela est possible, ainsi que les modes de renseignement et de collecte.

4.4.2 Proposition d'indicateurs

Les indicateurs proposés sont repris dans le tableau ci-après.

Thématiques	Indicateurs (IP : indicateurs de performance / IE : indicateurs d'efficacité des mesures ERC)	Etat initial (T0)	Modalité de collecte / Fréquence
Le climat et les émissions de GES	Emissions de GES par secteur (IP)	Emissions de CO2 (tonnes par secteur) et répartition sectorielle	Bilan carbone Collecte tous les 3 ans
	Emissions de GES liées aux approvisionnements des stations de méthanisation (IE)	Quantité de GES émises par ces approvisionnements	Concertation avec les exploitants des stations
Qualité de l'air	Analyse des rejets de polluants dans l'air par secteur (IP)	Répartition sectorielle des émissions par polluant atmosphérique sur le PETR du Pays de Gâtine. Valeurs initiales : voir diagnostic PETR du Pays de Gâtine	
	Nombre de non-conformités liées à l'analyse des rejets atmosphériques issus des stations de méthanisation (IE)	Suivi non encore effectué : état initial à venir	Concertation avec les exploitants des stations (lien avec les arrêtés préfectoral d'exploiter)
	Part de dispositifs avec labels « flamme verte » (IE)	Prévoir un suivi avec % de labels flamme verte par rapport au nombre total d'installations	Concertation avec les installateurs / vendeurs
Contexte énergétique	Suivi des consommations énergétiques par secteur (IP)	Répartition de la consommation énergétique par secteur sur le PETR du Pays de Gâtine (voir diagnostic PETR du Pays de Gâtine)	
	Suivi des consommations énergétiques des collectivités (IP)	Bilan énergétique des collectivités	

	Consommation énergétique liée aux approvisionnements des stations de méthanisation (IE)	Consommation énergétique liée à ces approvisionnements	Concertation avec les exploitants des stations
Artificialisation des sols	Evolution de la consommation d'espaces agricoles et naturels liée aux infrastructures de transports (stratégie cyclable, bornes de recharge électriques, parking, logistique urbaine ...) et aux installations d'énergies renouvelables (IE)	Occupation des sols	Suivi via les études d'impact lors de la réalisation de ces nouveaux aménagements (ex : tous les 3 ans)
Paysage patrimoine architectural	Evolution selon un « avant » et un « après » (IE)	Photos avant-projet / après-projet	Photos avec les mêmes conditions de prise de vue (luminosité, angle ...)
	Satisfaction des habitants sur l'intégration des éléments de mobilité ou des aménagements liés aux énergies renouvelables (IE)	Enquête à réaliser lors des aménagements	Concertation auprès des habitants (enquête, sondage)
Biodiversité milieu naturel	Nombre de projets ayant un impact sur la biodiversité (IE)	/	Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la biodiversité
	Nombre de logements avec isolation par l'extérieur ayant mis des nichoirs (IE)	Suivi dans le temps	Concertation auprès des entreprises de rénovation
	Nombre d'habitants sensibilisés à la présence potentielle de chiroptères dans leurs bâtiments	0	Suivi via diffusion dans les magazines ...
Eau	Suivi de la qualité des eaux (ressource en eau souterraine et cours d'eau) (IP)	/	Agence de l'Eau

	Nombre de non-conformités liées à l'analyse des rejets aqueux issus des stations de méthanisation (IE)	Suivi non encore effectué : état initial à venir	Concertation avec les exploitants des stations (lien avec les arrêtés préfectoral d'exploiter)
	Evolution de la surface imperméabilisée liée aux infrastructures pour la mobilité décarbonée (IE)	Occupation du sol	SIG / tous les 3 ans
Risques et nuisances	Evolution de la surface imperméabilisée liée aux infrastructures pour la mobilité décarbonée et les énergies renouvelables (IE)	Occupation des sols	Suivi via les études d'impact lors de la réalisation de ces nouveaux aménagements (ex : tous les 3 ans)
	Nombre d'accidents liés aux stations de méthanisation et d'hydrogène (IE)		DREAL
	Nombre de plaintes liées aux mauvaises odeurs des stations de méthanisation (IE)		DREAL
	Nombres d'accidents impliquant des cyclistes (IE)	Consulter le registre des accidents (police) et définir une année de référence	Registre de la police
Déchets	Nombre de chartes « Chantier vert » lors de travaux de rénovation (IE)	Définir une année de référence	Entreprises de construction, artisans
	Part des déchets valorisés lors des travaux de rénovation (IE)	Suivi continu	Indicateurs à reprendre via les chartes chantiers verts
	Part des panneaux photovoltaïques recyclés ou valorisés en fin de vie (IE)	Suivi continu	Suivi via le démantèlement des panneaux

Milieu humain	Nombre de détecteurs installés (IE)	Part d'éclairage modulaire avec des dispositifs de détection de présence humaine	Collectivité
----------------------	-------------------------------------	--	--------------

Tableau 38. Indicateurs proposés dans le cadre de l'évaluation environnementale

CHAPITRE 5. ANALYSE DES INCIDENCES RESIDUELLES SUR LE RESEAU NATURA 2000

5.1 Introduction

5.1.1 Cadre réglementaire

5.1.1.1 Bases juridiques

Le présent dossier a été réalisé sur la base des textes juridiques suivants :

- Législation européenne :
 - Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
 - Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
 - Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/42/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
- Législation française :
 - Articles L.414-4 à L.414-7 du Code de l'environnement ;
 - Articles R.414-19 à R414-26 du Code de l'environnement ;
 - Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et modifiant le Code de l'environnement ;
 - Arrêté préfectoral du 25 février 2011 fixant la liste, prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement, des programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
 - Décret n°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

5.1.1.2 Réseau Natura 2000 et projets

■ Le Réseau Natura 2000

Les Directives européennes 92/43, dite directive « Habitats-faune-flore », et 79/409, dite directive « Oiseaux », sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La Directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciale (ZPS).

La Directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvage ainsi que de leur habitat.

Cette Directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de

Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000. Ce réseau est destiné au « maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces d'intérêt communautaire ». Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

À la date d'édition du présent rapport, la France a désigné 1 756 sites Natura 2000 : 1 353 SIC (Sites d'Intérêt Communautaire, futures ZSC) et 403 ZPS (Zones de Protection Spéciale).

Le réseau Natura 2000 couvre près de 13 % du territoire métropolitain, soit plus de 70 000 km². Il abrite 132 habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats, 165 espèces animales ou végétales de l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et 123 espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

■ L'évaluation d'incidences

L'Article 6, paragraphes 3 et 4, de la « Directive Habitats-Faune-Flore » prévoit un régime « d'évaluation des incidences » des plans ou projets soumis à autorisation ou approbation susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000. Cet article a été transposé en droit français par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 et dans les articles L.414-4 et R.414-19 à R.414-26 du Code de l'environnement.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 a modifié le régime d'évaluation des incidences par l'établissement de plusieurs listes :

- Une liste nationale de documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à autorisation, approbation ou déclaration et devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences (article R.414-19 du code de l'Environnement),
- Une première liste locale, établie par le préfet de chaque département et répertoriant les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences, prenant en compte les spécificités et sensibilités locales (article R.414-20 du code de l'Environnement),
- Une seconde liste locale, répertoriant les projets soumis à évaluation des incidences hors régime d'approbation administrative existant et constituant un régime propre à Natura 2000.

Sur la base de cette réglementation, les documents de planification territoriale soumis à évaluation environnementale, tels que les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact. En effet, ces dernières doivent étudier l'impact des projets sur toutes les composantes de l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), l'air, l'eau, le sol... L'évaluation des incidences ne doit quant à elle étudier ces

aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences doit, de plus, être proportionnée à la nature et à l'importance du projet considéré. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial) et l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux incidences potentielles du projet sur le site et aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site.

L'évaluation des incidences est jointe au dossier habituel de demande d'autorisation ou d'approbation.

5.2 Réseau Natura 2000 sur le territoire du PETR du Pays de Gâtine et à proximité

5.2.1 Description des sites

Onze sites Natura 2000 sont présents sur le territoire du PETR du Pays de Gâtine, ou en contact :

- **Sept ZSC (Zone Spéciale de Conservation) :**

- **FR5400442 – « Bassin du Thouet amont »**
- **FR5400443 – « Vallée de l'Autize »**
- **FR5400441 – « Ruisseau le Magot »**
- **FR5402011 – « Citerne de Sainte-Ouenne »**
- **FR5400444 – « Vallée du Magnerolles »**
- **FR5400446 – « Marais Poitevin »**
- **FR5200659 – « Marais Poitevin »**

- **Quatre ZPS (Zone de Protection Spéciale) :**

- **FR5412013 – « Plaine de Niort Nord-Ouest »**
- **FR5412014 – « Plaine d'Oiron-Thénezay »**
- **FR5410100 – « Marais Poitevin »**
- **FR5412018 – « Plaines du Mirebalais et du Neuvillois »**

De plus, sept autres sites se situent à proximité (moins de 20 km) :

- **Quatre ZSC :**

- **FR5200658 – « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords »**
- **FR5400445 – « Chaumes d'Avon »**
- **FR5202002 – « Cavités à chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte »**
- **FR5400439 – « Vallée de l'Argenton »**

- **Trois ZPS :**

- **FR5412022 – « Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay »**
- **FR5412007 – « Plaine de Niort Sud-Est »**
- **FR5212011 – « Plaine calcaire du sud Vendée »**

Ces sites sont décrits ci-dessous.

5.2.1.1 ZSC FR5400442 – Bassin du Thouet amont (0 km)

■ Présentation et contexte écologique

Le Site Natura 2000 FR5400442 « Bassin du Thouet amont » a été proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en avril 1999. Il a été officiellement retenu en tant que SIC par la Commission

européenne le 7 décembre 2004, puis désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel en mai 2009. Il couvre une superficie totale de 7 079 ha.

Le site FR5400442 se compose des grands types de milieux suivants :

- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 56%
- Forêts caducifoliées : 20%
- Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) : 9%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 8%
- Autres terres arables : 3%
- Prairies améliorées : 3%
- Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 1%

Le site correspond à l'ensemble du réseau primaire et secondaire constitué par le haut bassin du Thouet (affluent de la Loire) ; il comprend huit ruisseaux majeurs, aux eaux acides, vives et bien oxygénées coulant dans le paysage bocager caractéristique des terrains cristallins de la marge sud du Massif Armoricain, connu localement sous le nom de "Gâtine".

Site remarquable par la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches sur un réseau de ruisseaux interconnectés signalant l'existence d'une dynamique de population à l'échelle de l'ensemble du haut bassin du Thouet (bien que les densités soient plutôt faibles, il s'agit d'une situation unique en région Poitou-Charentes).

La présence du Chabot et, surtout de la Lamproie de Planer, tous les deux en effectifs dispersés, ajoute à l'intérêt du site. La présence de l'Agrion de mercure et de la Rosalie des Alpes renforce cet intérêt.

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire

• Habitats d'intérêt communautaire

Ce site Natura 2000 possède un seul habitat d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC. Cet habitat est prioritaire (d'après le FSD, base de juillet 2023). Il est récapitulé, sous sa dénomination générique, dans le tableau suivant :

Tableau 39. Habitats d'intérêt communautaire du site FR5400442

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) et % de couverture	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Évaluation globale
91EO*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	1 061,9 (15 %)	Significative	2 ≥ p > 0 %	Moyenne	Significative

Légende :

* Habitat prioritaire

Représentativité (degré de représentativité du type d'habitat sur le site)

A : Excellente

B : Bonne

C : Significative

D : Présence non significative

Superficie relative (superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie total couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national)

A : 100 % ≥ p > 15 %

B : 15% ≥ p > 2%

C : $2\% \geq p > 0$

Statut de conservation (degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné et possibilité de restauration, selon 3 sous-critères : degré de conservation de la structure, degré de conservation des fonctions, possibilité de restauration)

A : Conservation excellente

B : Conservation bonne

C : Conservation moyenne :

Evaluation globale (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation du type d'habitat naturel concerné) :

A: valeur excellente

B: valeur bonne

C: valeur significative

• Espèces d'intérêt communautaire

10 espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de la ZSC (source : FSD) :

- 2 insectes : l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*),
- 1 crustacé : l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*),
- 2 poissons : le Chabot commun (*Cottus gobio*) et la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*),
- 4 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), la Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),
- 1 mammifère (hors chiroptères) : la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

5.2.1.2 ZSC FR5400443 – Vallée de l'Autize (0 km)

■ Présentation et contexte écologique

Le Site Natura 2000 FR5400443 « Vallée de l'Autize » a été proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en mars 1999. Il a été officiellement retenu en tant que SIC par la Commission européenne en décembre 2004, puis désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel en décembre 2015. Il couvre une superficie totale de 226 ha.

Le site FR5400443 se compose des grands types de milieux suivants :

- Forêts caducifoliées : 30%
- Prairies améliorées : 25%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 23%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 11%
- Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 5%
- Autres terres arables : 5%
- Autres terres (inclus les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1%
- Forêts de résineux : 0%
- Zones de plantations d'arbres (inclus les Vergers, Vignes, Dehesas) : 0%

Site linéaire intégrant la totalité du réseau primaire et secondaire de la haute vallée de l'Autize. Ruisseaux aux eaux vives, acides et bien oxygénées coulant dans le paysage bocager caractéristique de la marge sud du Massif armoricain (la "Gâtine") avant de rejoindre le bassin sédimentaire de la plaine niortaise : vallées aux versants couverts de prairies pâturées et à fonds plus ou moins encaissés, souvent boisés.

Intérêt écosystémique : petit réseau hydrographique de plaine présentant encore des habitats aquatiques bien conservés et un bassin versant peu dégradé à dominante de prairies naturelles.

Site remarquable par ses espèces inféodées aux eaux vives de bonne qualité : la Loutre, l'Ecrevisse à pieds blancs et la Lamproie de Planer.

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire

• Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 4, dont 1 prioritaires (d'après le FSD, base de juillet 2023). Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant.

Tableau 40. Habitats d'intérêt communautaire du site FR5400443

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) et % de couverture	Représen-tativité	Superficie relative	Statut de conser-vation	Évaluation globale
3260	Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	0 (0 %)	Non-significative	-	-	-
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	0 (0 %)	Non-significative	-	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	2 (0,88 %)	Non-significative	-	-	-
91EO*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	100 (44,25 %)	Non-significative	-	-	-

Légende : Tableau 39

• Espèces d'intérêt communautaire

14 espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de la ZSC du Littoral Cauchois (source : FSD) :

- 5 insectes : l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et la Rosalie des Alpes (*rosalia alpina*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), la Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*),
- 1 crustacé : l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*),
- 1 poissons : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*),
- 6 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), la Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),
- 1 mammifère (hors chiroptères) : la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

5.2.1.3 ZSC FR5400441 – Ruisseau le Magot (0 km)

■ Présentation et contexte écologique

Le site Natura 2000 FR5400441 « Ruisseau le Magot » a été proposé comme SIC en 1999 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2008 par arrêté et couvre une superficie totale de 241 ha. Il se compose des grands types d'habitats suivants :

- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 50%
- Forêts caducifoliées : 25%
- Forêts mixtes : 14%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 7%
- Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière) : 3%
- Autres terres arables : 1%

Le site comprend l'intégralité des 7 km du cours du Magot, un petit affluent de l'Auxance (bassin de la Loire). Il s'agit d'un ruisseau aux eaux courantes, de bonne qualité et bien oxygénées, coulant dans un vallon à pente modérée dont le fond et les versants sont encore occupés en majorité par le bocage caractéristique des terres cristallines de la marge sud du Massif Armorique (connues sous le nom local de "Gâtine").

Site remarquable par la présence sur tout le linéaire du ruisseau, quoiqu'avec des densités inégales, l'Ecrevisse à pattes blanches, crustacé en très forte régression dans les plaines de l'Europe de l'ouest et considéré de ce fait comme espèce d'intérêt communautaire (inscrite à l'annexe II de la directive Habitats).

Le Magot héberge également la Lamproie de Planer et le Chabot, deux espèces de poissons menacées en Europe et inféodées aux eaux pures et oxygénées.

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire

• Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 5, dont 1 prioritaires (d'après le FSD, base de juillet 2023). Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant.

Tableau 41. Habitats d'intérêt communautaire du site FR5400441

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) (% de couverture)	Représen-tativité	Superficie relative	Statut de conservation	Evaluation globale
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0 (0 %)	Non-significative	-	-	-
3260	Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	0 (0 %)	Non-significative	-	-	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2,41 (1 %)	Non-significative	-	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	2,41 (1 %)	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Evaluation globale
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	12,05 (5 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne

Légende : Tableau 39

- **Espèces d'intérêt communautaire**

6 espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de la ZSC :

- 1 insecte : l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*),
- 1 crustacé : l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*),
- 2 poissons : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et le Chabot fluviatile (*Cottus perifretum*),
- 2 chiroptères : le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et la Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*).

5.2.1.4 ZSC FR5402011 – Citerne de Sainte-Ouenne (0 km)

■ Présentation et contexte écologique

Le site Natura 2000 FR5402011 « Citerne de Sainte-Ouenne » a été proposé comme SIC en 2007 et a été désigné comme tel en 2008. Il a été classé en ZSC en 2014 par arrêté et couvre une superficie totale de 0,03 ha. Il est caractérisé par un seul habitat :

- Autres terres (inclus les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 100%

Ancienne réserve d'eau circulaire construite en 1905.

Ayant appartenu au syndicat d'eau (production d'eau potable), aujourd'hui elle appartient à la commune de Sainte-Ouenne. La gestion en est confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine par bail emphytéotique de 99 ans. De gros travaux de restauration ont été réalisés en hiver 2018-2019, stoppant la dégradation du bâtiment et permettant le maintien des conditions d'accueil des chiroptères.

Ce site artificiel (citerne d'eau en pierre) présente depuis plusieurs années une importante colonie d'hivernage de Grand Rhinolophe, et les plus importantes colonies de mise-bas de Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées des Deux-Sèvres.

- **Espèces d'intérêt communautaire**

2 espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de la ZSC (source : FSD) :

- 2 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

5.2.1.5 ZSC FR5400444 – Vallée du Magnerolles (0 km)

■ Présentation et contexte écologique

Le site Natura 2000 FR5400444 « Vallée du Magnerolles » a été proposé comme SIC en 2002 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2007 par arrêté et couvre une superficie totale de 1 826 ha. Le site se compose des grands types de milieux suivants :

- Autres terres arables : 56%
- Forêts de résineux : 20%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 14%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 6%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 2%
- Pelouses sèches, Steppes : 1%
- Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente : 1%

Bassin versant d'un petit cours d'eau courant des collines bocagères de la Gâtine à la vallée alluviale de la Sèvre Niortaise et prenant localement un régime torrentiel dans sa portion la plus pentue qui s'encaisse dans des affleurements de roches siliceuses.

Ruisseau hébergeant jusqu'en 2001 la plus forte population régionale d'écrevisses à pattes blanches, avec de fortes densités sur un linéaire significatif. Population en limite d'aire de répartition (bordure Ouest).

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD, le site a été désigné au titre de la présence de 2 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (*). Ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 42. Habitats d'intérêt communautaire du site FR5400444

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) et % de couverture	Représen-tativité	Superficie relative	Statut de conser-vation	Évaluation globale
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	2 (0,11 %)	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	8 (0,44 %)	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Significative

Légende : Tableau 39

• Espèces d'intérêt communautaire

6 espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de la ZSC (source : FSD) :

- 4 insectes : l'Agriion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), la Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*),
- 1 crustacé : l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*),
- 1 poisson : le Chabot fluviatile (*Cottus perifretum*).

5.2.1.6 ZSC FR5400446 – Marais Poitevin (0 km)

■ Présentation et contexte écologique

Le site Natura 2000 FR5400446 « Marais Poitevin » a été proposé comme SIC en 2002 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2007 par arrêté et couvre une superficie totale de 20 323 ha. Il est composé des grands types d'habitats suivants :

- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 32%
- Autres terres arables : 15%
- Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) : 15%
- Marais salants, Prés salés, Steppes salées : 8%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 5%
- Dunes, Plages de sables, Machair : 4%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 4%
- Mer, Bras de Mer : 4%
- Forêts de résineux : 4%
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 4%
- Pelouses sèches, Steppes : 4%
- Forêts caducifoliées : 1%

Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu, mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- Une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) et des cordons dunaires boisés (forêt de Longeville) ou non (Pointe de l'Aiguillon) ;
- Une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique ;
- Une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais. Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex : liaisons vasières littorales/prairies saumâtres ou prairies centrales/"Venise verte" pour la Loutre etc).

L'extension de janvier 2004 rajoute au site les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon.

Une des grandes zones humides du littoral franco-atlantique. Intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est selon un gradient décroissant de salinité résiduelle dans les sols d'un système de végétation saumâtre à un système méso-saumâtre, puis oligo-saumâtre et enfin

doux ; chacun de ces système étant caractérisé par des combinaisons originales de groupements végétaux dont certains sont synendémiques des grands marais littoraux centre-atlantiques (importance surtout de la zone oligo-saumâtre où se côtoient des cortèges floristiques "opposés" générant des combinaisons très originales d'espèces végétales). Des formations plus ponctuelles, mais d'un grand intérêt ; dunes, tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées qui contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site.

Très grande importance mammalogique comme zone de résidence permanente de la Loutre (rôle fondamental du réseau primaire, secondaire et tertiaire des fossés et canaux à dense végétation aquatique).

Cortège d'invertébrés également très riche avec, entre autres, de belles populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire, etc.

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD, le site a été désigné au titre de la présence de 19 habitats d'intérêt communautaire dont 3 prioritaire (*). Ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 43. Habitats d'intérêt communautaire du site FR5400446

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
1130	Estuaires	3 048,5 (15 %)	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	7 215 (35,5 %)	Excellente	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
1150*	Lagunes côtières	4 (0,02 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	0 (0 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	200 (0,99 %)	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1320	Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>)	200 (0,99 %)	Excellente	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	200 (0,99 %)	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1410	Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	2 170 (10,68 %))	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	67 (0,32 %)	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	1 (0 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	0 (0 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	986 (4,85 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embussonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	4 (0,02 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	1 (0 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	10,7 (0,05 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	0 (0 %)	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
7210*	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	1 (0 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
7230	Tourbières basses alcalines	1 (0 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	825 (4,06 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative

Légende : Tableau 39

• Espèces d'intérêt communautaire

25 espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de la ZSC (source : FSD) :

- 8 insectes : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), la Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), l'Azuré de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*), le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et le Capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*),
- 1 mollusque : le Vertigo des moulins (*Vertigo moulinsiana*),
- 6 poissons : la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), la Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), la Grande alose (*Alosa alosa*), l'Alose feinte (*Alosa fallax*) et le Saumon Atlantique (*Salmo salar*),
- 1 reptile : la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*),
- 1 amphibien : le Triton crêté (*Triturus cristatus*),
- 6 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), la Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).
- 2 mammifères : le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) et la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

5.2.1.7 ZSC FR5200659 – Marais Poitevin (0 km)

■ Présentation et contexte écologique

Le site Natura 2000 FR5200659 « Marais Poitevin » a été proposé comme SIC en 2004 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2014 par arrêté et couvre une superficie totale de 47 745 ha. Il est composé des grands types d'habitats suivants :

- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 35%
- Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) : 15%
- Marais salants, Prés salés, Steppes salées : 10%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 7%
- Mer, Bras de Mer : 5%
- Dunes, Plages de sables, Machair : 5%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 5%
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 5%
- Forêts de résineux : 5%
- Autres terres arables : 5%
- Pelouses sèches, Steppes : 3%

Très vaste ensemble regroupant d'une part des zones littorales occupées par une grande baie marine avec d'importantes surfaces de slikke et de schorre, plusieurs estuaires et des cordons dunaires, et d'autre part, une vaste zone humide arrière-littorale occupée par des prairies humides et un important réseau hydraulique. Des affleurements calcaires se rencontrent à la périphérie du site et sous forme d'îles au centre des marais. Entre la zone des "marais mouillés" et les secteurs littoraux de la baie de l'Aiguillon-Pointe d'Arçay, inclus dans le projet de S.I.C., les anciens marais ont subi une poldérisation et une mise en valeur par des systèmes agricoles intensif.

En se basant sur la laisse des plus hautes mers, le pourcentage de surface marine du site est de 13 %.

Le marais poitevin est l'une des grandes zones humides du littoral atlantique.

Grande diversité de formations végétales : herbiers à Zostères (habitat OSPAR), végétation aquatique des eaux saumâtres et douces, riche végétation halophytique au niveau de la haute slikke, du schorre et en bordure des voies d'eau, dunes mobiles et fixées à zonations typiques, dunes boisées, pelouses calcicoles avec de nombreuses orchidées, prairies humides encore bien conservées dans la zone des marais mouillés. Faune intéressante avec notamment une population de loutres réparties dans l'ensemble du réseau de voies d'eau naturelles et artificielles.

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD, le site a été désigné au titre de la présence de 24 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaire (*). Ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 44. Habitats d'intérêt communautaire du site FR5200659

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) (% de couverture)	Représen-tativité	Superficie relative	Conservation	Globale
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	954,9 (2 %)	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
1130	Estuaires	3 819,6 (8 %)	Excellent	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1 909,8 (4 %)	Excellent	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1150*	Lagunes côtières	954,9 (2 %)	Excellent	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	954,9 (2 %)	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	954,9 (2 %)	Excellent	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1320	Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>)	200 (0,42 %)	Excellent	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	1 909,8 (2 %)	Excellent	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1410	Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	10 503,9 (22 %)	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	477,45 (1 %)	Excellent	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
2110	Dunes mobiles embryonnaires	954,9 (2 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2 387,25 (5 %)	Excellent	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	2864,7 (6 %)	Excellent	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2 864,7 (6 %)	Excellent	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
2190	Dépressions humides intradunaires	954,9 (2 %)	Excellent	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	1 909,8 (2 %)	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	2 864,7 (6 %)	Excellent	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
3260	Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3 342,15 (7 %)	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	1 432,35 (3 %)	Excellente	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1 909,8 (2 %)	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis</i>)	477,45 (1 %)	Non-significative	-	-	-
7210*	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	2 (0 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
7230	Tourbières basses alcalines	20 (0,04 %)	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Bonne
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</i>)	477,45 (1 %)	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne

Légende : Tableau 39

• Espèces d'intérêt communautaire

26 espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de la ZSC (source : FSD) :

- 7 insectes : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), la Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et le Capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*),
- 8 poissons : la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), la Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), la Grande alose (*Alosa alosa*), l'Alose feinte (*Alosa fallax*), la Loche de rivière (*Cobitis taenia*), la Bouvière (*Rhodeus amarus*) et le Saumon atlantique (*Salmo salar*),
- 1 reptile : la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*),
- 1 amphibiens : le Triton crêté (*Triturus cristatus*),
- 6 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), la Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).
- 2 mammifères : le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) et la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).
- 1 plante : la Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*).

5.2.1.8 ZSC FR5200658 – Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords (4,1 km)

■ Présentation et contexte écologique

Le site Natura 2000 FR5200658 « Forêt de Mervent-Vouvant » et ses abords a été proposé comme SIC en 1998 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2015 par arrêté et couvre une superficie totale de 495 ha. Il est composé des grands types d'habitats suivants :

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 50%
- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 20%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 10%
- Forêts caducifoliées : 10%
- Autres terres (inclus les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 10%

Le site est centré sur la vallée de la Vendée qui traverse dans un vallon assez encaissé le massif de Mervent-Vouant. Il inclut les versants plus ou moins abrupts qui renferment des habitats de landes sèches lorsque l'exposition est favorable.

L'intérêt du site réside surtout dans l'originalité des habitats rencontrés dans le département de la Vendée.

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD, le site a été désigné au titre de la présence de 3 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (*). Ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 45. Habitats d'intérêt communautaire du site FR5200658

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) et % de couverture	Représen-tativité	Superficie relative	Statut de conser-vation	Évaluation globale
4030	Landes sèches européennes	99 (20 %)	Excellent	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	49,5 (10 %)	Excellent	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	99 (20 %)	Excellent	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne

Légende : Tableau 39

• Espèces d'intérêt communautaire

1 espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de la ZSC (source : FSD) :

- 1 mammifère : la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

5.2.1.9 ZSC FR5400445 – Chaumes d'Avon (5,5 km)

■ Présentation et contexte écologique

Le site Natura 2000 FR5400445 « Chaumes d'Avon » a été proposé comme SIC en 2001 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2007 par arrêté et couvre une superficie totale de 1 511 ha. Il est composé des grands types d'habitats suivants :

- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 69%
- Zones de plantations d'arbres (inclus les Vergers, Vignes, Dehesas) : 14%

- Pelouses sèches, Steppes : 10%
- Forêts caducifoliées : 2%
- Autres terres arables : 2%
- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 2%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 1%

Le plus vaste ensemble régional de pelouses calcicoles mésophiles (Mesobromion) conservées grâce à la présence d'un camp militaire. Le substrat est un calcaire marneux jurassique (Oxfordien et Rauracien) où de petites dépressions dans le relief permettent le développement de faciès plus humides.

Intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable par la très grande extension prise par les végétations de pelouses calcicoles mésophiles (*Ophryo scolopacis-Caricetum flaccae* avec passage latéral à des groupements affines au Molinion) et les ourlets thermophiles des *Antherico ramosi-Geranieta sanguinei*. Ces pelouses hébergent par ailleurs un cortège très important d'Orchidées (25 taxons recensés), dont certaines très rares au niveau régional.

Intérêt faunistique également très élevé notamment sur le plan herpéto- batrachologique avec une très riche guilde d'amphibiens (présence du Sonneur à ventre jaune).

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD, le site a été désigné au titre de la présence de 5 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaire (*). Ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 46. Habitats d'intérêt communautaire du site FR5400445

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) (% de couverture)	Représen-tativité	Superficie relative	Conservation	Globale
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	450 (27,78 %)	Excellent	2% ≥ p > 0	Excellent	Excellent
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	30 (1,99 %)	Non-significative	-	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,33 (0,02 %)	Non-significative	-	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis</i>)	57,16 (3,78 %)	Non-significative	-	-	-
91EO*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</i>)	0,29 (0,02 %)	Non-significative	-	-	-

Légende : Tableau 39

• Espèces d'intérêt communautaire

7 espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de la ZSC (source : FSD) :

- 2 chiroptères : la Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),
- 2 amphibiens : le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)
- 3 insectes : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), la Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*).

5.2.1.10 ZSC FR5202002 – Cavités à chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte (9,2 km)

■ Présentation et contexte écologique

Le site Natura 2000 FR5202002 « Cavités à chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte » a été proposé comme SIC en 2001 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2014 par arrêté et couvre une superficie totale de 6,56 ha. Il est composé des grands types d'habitats suivants :

- Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente : 60%
- Prairies améliorées : 20%
- Autres terres (inclus les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 20%

Anciennes carrières calcaire souterraines et tunnel ferroviaire désaffecté en zone de bocage semi-ouvert parsemée de boqueteaux situé à proximité de la forêt domaniale de Mervent-Vouant au nord et non loin de la partie est du Marais poitevin (environ 10 km au sud-est). Les cavités des Perrières sont situées de part et d'autre d'un petit vallon. Deux d'entre elles sont creusées dans un coteau calcaire recouvert d'un taillis de chêne, l'autre trouve son ouverture au fond d'une dépression partiellement remblayée dans une prairie. Les hauteurs de voûte varient pour les premières entre 1,5 et 4,5 m et sont en moyenne de 2,5m pour la dernière dont l'ouverture a été en grande partie bouchée par des apports importants de remblais (1999). Les portes d'accès ont été endommagées ou détruites. Le tunnel de Pissotte est ouvert et donc accessible par ses deux extrémités.

Les cavités des perrières ont un intérêt international pour l'hibernation des Grands Rhinolophes, Barbastelles par grand froid et Murin à oreille échancrées.

Tunnel de pissotte : intérêt national pour l'hibernation des Grand Rhinolophes et des Barbastelles par grand froid.

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD, le site a été désigné au titre de la présence de 1 habitats d'intérêt communautaire. Il est listé dans le tableau ci-dessous :

Tableau 47. Habitats d'intérêt communautaire du site FR5202002

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	1,35 (20,58 %)	Bonne	$2\% \geq p > 0$	Bonne	Bonne

Légende : Tableau 39

• Espèces d'intérêt communautaire

7 espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de la ZSC (source : FSD) :

- 7 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), la Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

5.2.1.11 ZSC FR5400439 – Vallée de l'Argenton (17,2 km)

■ Présentation et contexte écologique

Le site Natura 2000 FR5400439 « Vallée de l'Argenton » a été proposé comme SIC en 1999 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2008 par arrêté et couvre une superficie totale de 738 ha. Il est composé des grands types d'habitats suivants :

- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 38%
- Forêts caducifoliées : 23%
- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 19%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 5%
- Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) : 4%
- Pelouses sèches, Steppes : 4%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 4%
- Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente : 3%
- Autres terres arables : 0%

Eco-complexe de petites vallées encaissées dans les granites à biotite du socle paléozoïque (géologiquement parlant le site se trouve sur la bordure méridionale du Massif armoricain) associant des éléments géomorphologiques et des habitats très originaux dans le contexte régional : pelouses calcifuges oligotrophes, falaises rocheuses, rivières à courant rapide, lambeaux de landes à Ericacées, mares et étangs méso-oligotrophes, etc.

Intérêt paysager et écosystémique des éléments originaux signalés ci-dessus (relief escarpé avec affleurements rocheux).

Intérêt phytocénétique exceptionnel des corniches rocheuses avec plusieurs associations synendémiques de quelques sites rocheux du sud armoricain : pelouses oligotrophes hygrophiles - *Ophioglosso azorici-Isoetetum*

histrichis - ou non - *Plantagini holostei-Sesamoidetum canescens*, végétation *chasmophytique héliophile-Umbilico, rupestris-Silenetum bastardii* - ou hygro-sciaphile (*Umbilico-Asplenietum billotii*, *Asplenietum septentrionali-adianti-nigri*), fourrés de corniche du *Pyro cordatae-Cytisetum scoparii* etc. Sur le plan floristique, présence de nombreuses espèces en station unique en région Poitou-Charentes.

Intérêt faunistique plus diffus - chabot, loutre, insectes saproxylophages (lucane).

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD, le site a été désigné au titre de la présence de 6 habitats d'intérêt communautaire 2 sont prioritaires. Ils sont listés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 48. Habitats d'intérêt communautaire du site FR5400439

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) (% de couverture)	Représen-tativité	Superficie relative	Conservation	Globale
3260	Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	7,38 (1 %)	Bonne	$2\% \geq p > 0$	Moyenne	Significative
4030	Landes sèches européennes	36,9 (5 %)	Bonne	$2\% \geq p > 0$	Moyenne	Significative
6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	36,9 (5 %)	Bonne	$2\% \geq p > 0$	Moyenne	Significative
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	36,9 (5 %)	Bonne	$2\% \geq p > 0$	Moyenne	Significative
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	36,9 (5 %)	Bonne	$2\% \geq p > 0$	Moyenne	Significative
91EO*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	36,9 (5 %)	Bonne	$2\% \geq p > 0$	Moyenne	Significative

Légende : Tableau 39

• Espèces d'intérêt communautaire

15 espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de la ZSC (source : FSD) :

- 6 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), la Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).
- 2 mammifères : la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le Castor d'Europe (*Castor fiber*),

- 1 amphibiens : le Triton crêté (*Triturus cristatus*),
- 2 poissons : la Bouvière (*Rhodeus amarus*) et le Chabot fluviatile (*Cottus perifretum*),
- 4 insectes : la Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*), la Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), et le Capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*).

5.2.1.12 ZPS FR5412013 – Plaine de Niort Nord-Ouest (0 km)

■ Présentation et contexte écologique

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR5412013 « Plaine de Niort Nord-Ouest » a été officiellement désignée par arrêté ministériel en janvier 2003. D'une superficie de 17 040 ha.

À une échelle plus détaillée, la ZPS se compose des types de végétation suivants :

- Autres terres arables : 88%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 7%
- Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) : 3%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 2%

Le paysage est ouvert et légèrement vallonné (vallées sèches).

La partie centrale est constituée d'un plateau calcaire de faible altitude principalement exploité pour la culture de céréales et d'oléoprotéagineux.

En périphérie les pratiques sont plus diversifiées. Au nord nord-est, la plaine est plus vallonnée et forme une enclave dans une zone bocagère où persistent des haies basses, quelques prairies pâturées ainsi que des murets calcaires. Au sud, les paysages sont aussi plus diversifiés grâce au maintien du système polyculture élevage. Ça et là subsistent quelques coteaux calcaires et quelques vignes.

Durant les 20 dernières années, les pratiques agricoles se sont nettement transformées. Cependant, jusqu'aux années 2000, le maintien d'une mosaïque de cultures diversifiées et de parcelles relativement petites rendait cette plaine particulièrement attrayante pour l'avifaune.

Mais la population agricole ne représente plus en 2010 que quelques pourcents de la population locale. En effet, la décroissance du nombre d'exploitations a été très marquée, engendrant proportionnellement un agrandissement de la taille des exploitations atteignant régulièrement une centaine d'ha.

La croissance spectaculaire des cultures céréaliers et protéagineuses fait qu'aujourd'hui ces dernières représentent plus de 85% de la SAU de la ZPS. Ce phénomène traduit le déclin de l'élevage, en particulier bovin, qui entraîne du même coup la diminution des surfaces enherbées, même si celles-ci représentent encore un taux de 12,5% (dans la moyenne des ZPS du département).

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière désignées en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agissait d'une des quatre principales zones de survie de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Malgré son absence en reproduction depuis 2008, cette ZPS reste majeure pour la population de Busards cendrés, d'Edicnèmes criards de Gorgebleue à miroir. Elle abrite 24 espèces de l'annexe 1 pour tout ou partie de leur cycle biologique, dont 9 en reproduction.

■ Espèces aviaires d'intérêt communautaire

24 espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ») ont justifié la désignation de la ZPS FR5412013. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Tableau 49. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR5412013

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	Sédentaire	5 -10 individus	Non significative	-	-	-
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	Concentration	1 - 2 individus	Non significative	-	-	-
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	Concentration	1 - 5 individus	Non significative	-	-	-
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Reproduction	0 - 1 couple	Non significative	-	-	-
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Reproduction	1 - 2 couples	Non significative	-	-	-
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Reproduction	1 - 2 individus	Non significative	-	-	-
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Concentration	1 - 2 individus	Non significative	-	-	-
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Reproduction	2 - 7 individus	-	-	-	-
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Reproduction	3 - 7 couples	$2\% \geq p > 0\%$	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	Reproduction	20 - 50 couples	$15\% \geq p > 2\%$	Bonne	Non-isolée	Bonne
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	Hivernage	5 - 15 individus	Non significative	-	-	-
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Hivernage	1 - 3 individus	Non significative	-	-	-
Grue cendrée <i>Grus grus</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
Outarde canepetière <i>Tetrao tetrix</i>	Concentration	1 - 3 individus	Non significative	-	-	-
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Reproduction	70 - 90 individus	$2\% \geq p > 0\%$	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernage	200 - 1 500 individus	Non significative	-	-	-
Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	Hivernage	1 - 5 individus	Non significative	-	-	-

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolement	Globale
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Hivernage	1 - 10 individus	Non significative	-	-	-
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Reproduction	20 - 30 couples	2% $\geq p > 0\%$	Moyenne	Marginale	Moyenne
Gorgebleue à miroir <i>Cyanecula svecica</i>	Reproduction	250 - 400 individus	15% $\geq p > 2\%$	Excellente	Marginale	Bonne
Guignard d'Eurasie <i>Eudromias morinellus</i>	Concentration	1 - 10 individus	Non significative	-	-	-
Grande Aigrette <i>Ardea alba</i>	Hivernage	1 - 5 individus	Non significative	-	-	-
Combattant varié <i>Calidris pugnax</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-

Légende :

Population : taille et densité de la population de l'espèce par rapport aux populations du territoire national. A : entre 15 et 100%. B : entre 2 et 15%. C : moins de 2%. D : population non significative

Conservation : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A : excellente. B : bonne. C : moyenne

Isolement : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. A : population (presque) isolée. B : population non isolée, en marge de son aire de répartition. C : population non isolée dans sa pleine aire de répartition.

Globale : évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des espèces concernées. A : valeur excellente. B : valeur bonne. C : valeur significative.

5.2.1.13 ZPS FR5412014 – Plaine d'Oiron-Thénezay (0 km)

■ Présentation et contexte écologique

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR5412014 « Plaine d'Oiron-Thénezay » a été officiellement désignée par arrêté ministériel en août 2003. D'une superficie de 15 580 ha, elle n'occupe pas moins de 8 types de végétation, à savoir :

- Autres terres arables : 92%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 2%
- Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) : 1%
- Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 1%
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 1%
- Forêts caducifoliées : 1%
- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 1%
- Pelouses sèches, Steppes : 1%

Plaine cultivée principalement développée sur des calcaires à silex du Bathonien et des calcaires argileux fossilifères du Callovien. Des buttes témoins composées d'argiles, de sables et de grès du Cénomanien, des plissements issus du ressenti morphologique, ainsi que des coteaux issus de l'érosion glaciaire et la vallée de la Dive induisent une hétérogénéité des milieux et des pratiques agricoles favorables au cortège d'espèces remarquables.

Le site participe de manière importante au maintien des populations françaises d'Œdicnèmes criards, des Busards cendré et St-Martin et de l'Outarde canepetière. Pour cette dernière espèce, il constitue le dernier site important en tant que zone de rassemblement postnuptial pour le nord de son aire de répartition et se situe géographiquement à l'intersection des zones à population isolée (Montreuil-Bellay, Indre). C'est un site d'étape et d'hivernage important, notamment pour le Pluvier doré.

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survie de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Celle-ci abrite environ 7% des effectifs régionaux. Au total 18 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 5 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

■ Espèces aviaires d'intérêt communautaire

18 espèces aviaires inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux sont à l'origine de la désignation de la ZPS FR2310044. Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 50. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR5412014

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Reproduction	1 - 2 couples	Non significative	-	-	-
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Concentration	1 - 2 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Reproduction	5 - 10 couples	Non significative	-	-	-
	Hivernage	5 - 10 individus	Non significative	-	-	-
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Reproduction	20 - 30 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Hivernage	10 - 20 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Concentration	20 - 40 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	Reproduction	15 - 30 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Concentration	80 - 120 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	Hivernage	5 - 15 individus	2% ≥ p > 0%	Excellente	Non-isolée	Moyenne
	Concentration	10 - 20 individus	2% ≥ p > 0%	Excellente	Non-isolée	Moyenne
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Reproduction	1 - 2 couples	Non significative	-	-	-

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
	Hivernage	1 - 2 individus	Non significative	-	-	-
	Concentration	1 - 3 individus	Non significative	-	-	-
Outarde canepetière <i>Tetrao tetrix</i>	Reproduction	40 - 60 individus	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Marginale	Moyenne
	Concentration	100 - 200 individus	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Marginale	Moyenne
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Reproduction	100 - 150 individus	15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
	Concentration	300 – 500 individus	15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernage	100 - 2000 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Concentration	500 - 3000 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	Reproduction	1 - 2 couples	Non significative	-	-	-
	Hivernage	5 - 10 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire	2 - 5 couples	Non significative	-	-	-
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	Reproduction	1 - 5 couples	Non significative	-	-	-
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Reproduction	5 - 15 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Bruant ortolan <i>Cyanecula svecica</i>	Reproduction	1 - 3 individus	Non significative	-	-	-
Guignard d'Eurasie <i>Eudromias morinellus</i>	Concentration	10 - 20 individus	Non significative	-	-	-
Combattant varié <i>Calidris pugnax</i>	Concentration	1 – 10 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne

Légende : Tableau 49

5.2.1.14 ZPS FR5410100 – Marais Poitevin (0 km)

■ Présentation et contexte écologique

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR5410100 « Marais Poitevin » a été officiellement désignée par arrêté ministériel en 1996. D'une superficie de 68 023 ha.

À une échelle plus détaillée, la ZPS se compose des types de végétation suivants :

- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 40%
- Autres terres arables : 38%
- Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) : 12%
- Marais salants, Prés salés, Steppes salées : 3%
- Forêts caducifoliées : 3%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1%
- Forêts de résineux : 1%
- Mer, Bras de Mer : 1%
- Dunes, Plages de sables, Machair : 1%

Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu, mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- Une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) ou des cordons dunaires (Pointe de l'Aiguillon) et au sud par les falaises calcaires ;
- Une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique ;
- Une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex : liaisons entre les vasières littorales servant de zones de repos et les prairies saumâtres utilisées comme zones de gagnage)

Se rajoutent les vallées des cours d'eau alimentant le marais : vallées du Lay, de la Vendée, de l'Autize, de la Guirande, de la Courance, du Mignon et du Curé.

NB : les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon ont été rajoutées lors de l'extension du site en décembre 2003.

Une des zones humides majeures de la façade atlantique française satisfaisant à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (R3A : présence simultanée de plus de 20000 oiseaux d'eau ; R3C : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage) :

- Premier site français pour la migration prénuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ;
- Site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles (l'un des principaux sites en France pour le Tardor de Belon et l'Avocette élégante) ;

- Site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française), de la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes (*Luscinia svecica namnetum*), du Vanneau huppé et de la Barge à queue noire (15-20%) ;
- Site important pour la migration de la Spatule blanche.

■ Espèces aviaires d'intérêt communautaire

63 espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ») ont justifié la désignation de la ZPS FR5410100. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Tableau 51. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR5410100

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
Plongeon catmarin <i>Gavia stellata</i>	Hivernage	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Plongeon arctique <i>Gavia arctica</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Plongeon huard <i>Gavia immer</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Hivernage	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Grèbe esclavon <i>Podiceps auritus</i>	Hivernage	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	Reproduction	0 - 1 couples	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	Reproduction	85 - 200 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Crabier chevelu <i>Ardeola ralloides</i>	Hivernage	-	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	Hivernage	-	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
	Reproduction	219 - 667 couples	15% ≥ p > 2%	Moyenne	Non-isolée	Bonne
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	Reproduction	204 – 485 couples	15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	Concentration	1 - 10 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Marginale	Bonne
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	Concentration	-	15% ≥ p > 2%	Excellente	Non-isolée	Bonne
	Reproduction	10 - 100 couples	15% ≥ p > 2%	Excellente	Non-isolée	Bonne

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
Spatule blanche <i>Platalea leucorodia</i>	Concentration	20-40 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Hivernage	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Cygne de Bewick <i>Cygnus columbianus bewickii</i>	Concentration	0 - 1 individu	2% ≥ p > 0%	Bonne	Marginale	Moyenne
	Hivernage	0 - 1 individu	2% ≥ p > 0%	Bonne	Marginale	Moyenne
Cygne chanteur <i>Cygnus cygnus</i>	Concentration	0 - 1 individu	2% ≥ p > 0%	Bonne	Marginale	Moyenne
Bernache nonnette <i>Branta leucopsis</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Excellente	Marginale	Bonne
	Hivernage	2 – 11 individus	2% ≥ p > 0%	Excellente	Marginale	Bonne
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Reproduction	-	Non significative	-	-	-
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Excellente	Non-isolée	Bonne
	Reproduction	10 - 100 couples	2% ≥ p > 0%	Excellente	Non-isolée	Bonne
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i>	Hivernage	-	Non significative	-	-	-
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Concentration	1 - 10 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Hivernage	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Hivernage	60 - 68 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
	Reproduction	10 – 100 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Hivernage	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
	Reproduction	80 - 150 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	Concentration	1 - 10 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
	Hivernage	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Hivernage	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
	Reproduction	-	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Râle des genêts <i>Crex crex</i>	Reproduction	0 - 1 mâle chanteur	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Grue cendrée <i>Grus grus</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Hivernage	24 - 700 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Outarde canepetière <i>Tetrao tetrix</i>	Reproduction	0 - 9 mâles chanteurs	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Reproduction	150 – 215 couples	15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	Concentration	1000 – 1500 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
	Hivernage	2075 – 9000 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Excellente
	Reproduction	150 – 187 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Excellente
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
	Reproduction	-	Non significative	-	-	-
Gravelot à collier interrompu <i>Charadrius alexandrinus</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Hivernage	0 - 4 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Reproduction	10 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	Concentration	4500 - 5000 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
	Hivernage	980 - 1680 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
Barge rousse <i>Limosa lapponica</i>	Concentration	350 - 1500 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Hivernage	350 - 550 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>	Concentration	80 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Phalarope à bec étroit <i>Phalaropus lobatus</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Excellente	Marginale	Bonne
	Hivernage	1 - 10 individus	2% ≥ p > 0%	Excellente	Marginale	Bonne
Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
	Hivernage	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Sterne hansel <i>Gelochelidon nilotica</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Marginale	Bonne
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Reproduction	1 - 2 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Sterne arctique <i>Sterna paradisaea</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>	Concentration	100 - 200 individus	15% ≥ p > 2%	Moyenne	Non-isolée	Bonne
	Reproduction	27 - 37 couples	100% ≥ p > 15%	Moyenne	Non-isolée	Bonne
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Hivernage	30 - 246 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Reproduction	0 - 5 couples	15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Reproduction	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire	10 - 50 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Pic cendré <i>Picus canus</i>	Reproduction	-	Non significative	-	-	-
Alouette calandrelle <i>Calandrella brachydactyla</i>	Reproduction	-	Non significative	-	-	-
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	Reproduction	-	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
Phragmite aquatique <i>Acrocephalus paludicola</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Reproduction	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Gorgebleue à miroir <i>Cyanecula svecica</i>	Reproduction	200 – 1 187 Mâles chanteurs	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Guignard d'Eurasie <i>Eudromias morinellus</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
Guifette moustac <i>Chlidonias hybrida</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Grande Aigrette <i>Ardea alba</i>	Hivernage	25 – 35 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Reproduction	1 – 15 couples	15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Combattant varié <i>Calidris pugnax</i>	Concentration	0 – 2000 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Hivernage	0 – 11 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Reproduction	0 – 2 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Mouette pygmée <i>Hydrocoloeus minutus</i>	Concentration	1 500 – 2 000 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Sterne caugek <i>Thalasseus sandvicensis</i>	Concentration	350 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Hivernage	8 – 12 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Sterne naine <i>Sternula albifrons</i>	Concentration	-	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Marouette de Baillon <i>Zapornia pusilla</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
Sterne caspienne <i>Hydroprogne caspia</i>	Concentration	5 individus	2% ≥ p > 0%	-	-	-

Légende : Tableau 49

5.2.1.15 ZPS FR5412018 – Plaines du Mirebalais et du Neuvillois (0 km)

■ Présentation et contexte écologique

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR5412018 « Plaines du Mirebalais et du Neuvillois » a été officiellement désignée par arrêté ministériel en 2003. D'une superficie de 37 430 ha.

À une échelle plus détaillée, la ZPS se compose des types de végétation suivants :

- Autres terres arables : 80%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 4%
- Prairies améliorées : 4%
- Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) : 3%
- Forêts caducifoliées : 3%
- Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 2%
- Pelouses sèches, Steppes : 1%
- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 1%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 1%
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 1%

La zone se compose de vastes plaines agricoles dominées par les grandes cultures avec un relief peu prononcé, substrat calcaire du Jurassique et un climat ensoleillé et faible pluviométrie. On y trouve les vignoble AOC du Haut Poitou et des paysages d'openfield attirant diverses espèces d'affinités steppiques.

Cette ZPS accueille des populations, majeures à significatives, pour 17 espèces d'intérêt européen (15 nicheuses et 2 hivernantes). Elle est tout particulièrement essentielle pour la reproduction de l'outarde canepetière et de l'Œdicnème criard, mais aussi du bruant ortolan, des busards cendrés et Saint-Martin, ainsi que pour le faucon émerillon en hiver.

Le site est un des 6 secteurs de plaines céréalières à outarde canepetière désignées comme ZPS en Poitou-Charentes. Il accueille près du quart de la seule population migratrice d'outarde d'Europe de l'Ouest.

■ Espèces aviaires d'intérêt communautaire

18 espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ») ont justifié la désignation de la ZPS FR5412018. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Tableau 52. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR5412018

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
	Reproduction	1 – 3 couples	Non significative	-	-	-
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
	Reproduction	1 – 5 couples	Non significative	-	-	-
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Reproduction	1 – 2 couples	Non significative	-	-	-
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
	Sédentaire	-	Non significative	-	-	-

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Sédentaire	20 – 80 couples	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	Concentration	25 – 50 individus	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
	Reproduction	15 – 60 couples	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	Hivernage	10 – 20 individus	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Sédentaire	0 – 1 couple	Non significative	-	-	-
Outarde canepetière <i>Tetrao tetrix</i>	Reproduction	70 – 80 mâles	15% ≥ p > 2%	Moyenne	Isolée	Bonne
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Reproduction	300 – 350 couples	15% ≥ p > 2%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernage	100 – 2 500 individus	Non significative	-	-	-
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	Hivernage	-	Non significative	-	-	-
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Reproduction	1 – 3 couples	Non significative	-	-	-
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire	6 – 10 couples	Non significative	-	-	-
Alouette calandrelle <i>Calandrella brachydactyla</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
	Reproduction	1 – 5 couples	Non significative	-	-	-
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	Reproduction	2 – 10 couples	Non significative	-	-	-
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Reproduction	10 – 15 couples	Non significative	-	-	-
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	Reproduction	80 – 90 couples	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Isolée	Moyenne

Légende : Tableau 49

5.2.1.16 ZPS FR5412022 – Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay (4,7 km)

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR5412022 « Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay » a été officiellement désignée par arrêté ministériel en 2004. D'une superficie de 24 450 ha.

À une échelle plus détaillée, la ZPS se compose des types de végétation suivants :

- Autres terres arables : 91%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 4%

- Autres terres (inclusives des Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 3%
- Zones de plantations d'arbres (inclusives des Vergers, Vignes, Dehesas) : 1%
- Forêts mixtes : 1%

Le site se compose d'une diversité de milieux au sein de la mosaïque de cultures, persistance de prairies humides et de zones bocagères.

C'est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en ex région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survie de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Elle concerne également pour partie la Vienne (2nd site de ce département). Celle-ci abrite environ 10% des effectifs régionaux.

■ Espèces aviaires d'intérêt communautaire

37 espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ») ont justifié la désignation de la ZPS FR5412022. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Tableau 53. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR5412022

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	Concentration	1 – 5 individus	Non significative	-	-	-
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	Hivernage	1 – 10 individus	Non significative	-	-	-
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	Concentration	1 – 5 individus	Non significative	-	-	-
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	Concentration	1 – 5 individus	Non significative	-	-	-
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	Concentration	1 – 5 individus	Non significative	-	-	-
Spatule blanche <i>Platalea leucorodia</i>	Concentration	1 – 5 individus	Non significative	-	-	-
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Reproduction	4 – 8 couples	Non significative	-	-	-
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Concentration	15 – 50 individus	Non significative	-	-	-
	Reproduction	1 – 3 couples	Non significative	-	-	-
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
	Hivernage	1 – 5 individus	Non significative	-	-	-
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Concentration	1 – 2 individus	Non significative	-	-	-
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
	Hivernage	-	Non significative	-	-	-
	Reproduction	-	Non significative	-	-	-
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Sédentaire	5 – 10 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
	Reproduction	10 – 40 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Aigle botté <i>Hieraaetus pennatus</i>	Concentration	0 – 1 individus	Non significative	-	-	-
Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	Concentration	1 – 5 individus	Non significative	-	-	-
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	Hivernage	5 – 10 individus	Non significative	-	-	-
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Concentration	1 – 5 individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	1 – 5 individus	Non significative	-	-	-
Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	Concentration	1 – 2 individus	Non significative	-	-	-
Râle des genêts <i>Crex crex</i>	Concentration	1 – 2 individus	Non significative	-	-	-
Grue cendrée <i>Grus grus</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
	Hivernage	-	Non significative	-	-	-
Outarde canepetière <i>Tetrao tetrix</i>	Reproduction	30 – 40 couples	15% ≥ p > 2%	Moyenne	Isolée	Moyenne
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Reproduction	60 – 80 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernage	50 – 1 000 individus	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>	Concentration	1 – 10 individus	Non significative	-	-	-
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	Concentration	1 – 10 individus	Non significative	-	-	-
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	Hivernage	5 – 10 individus	Non significative	-	-	-
	Reproduction	-	Non significative	-	-	-

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolement	Globale
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Reproduction	5 – 10 couples	Non significative	-	-	-
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire	1 – 10 couples	Non significative	-	-	-
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	Sédentaire	2 – 5 couples	Non significative	-	-	-
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Hivernage	-	Non significative	-	-	-
	Reproduction	-	Non significative	-	-	-
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Reproduction	90 – 120 couples	$2\% \geq p > 0\%$	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Gorgebleue à miroir <i>Cyanecula svecica</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
	Reproduction	0 – 2 individus	Non significative	-	-	-
Guignard d'Eurasie <i>Eudromias morinellus</i>	Concentration	1 – 5 individus	Non significative	-	-	-
Guifette moustac <i>Chlidonias hybrida</i>	Concentration	1 – 5 individus	Non significative	-	-	-
Grande Aigrette <i>Ardea alba</i>	Hivernage	5 – 10 individus	Non significative	-	-	-
Combattant varié <i>Calidris pugnax</i>	Concentration	1 – 10 individus	Non significative	-	-	-

Légende : Tableau 49

5.2.1.17 ZPS FR5412007 – Plaine de Niort Sud-Est (12,7 km)

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR5412007 « Plaine de Niort Sud-Est » a été officiellement désignée par arrêté ministériel en 2003. D'une superficie de 20 760 ha.

À une échelle plus détaillée, la ZPS se compose des types de végétation suivants :

- Autres terres arables : 81%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 10%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 6%
- Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) : 2%
- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 1%

Le site est une zone de plaine cultivée. Il est scindé en deux blocs par une bande bocagère qui ne présente pas d'intérêt ornithologique particulier pour la directive oiseaux.

C'est un paysage ouvert, très légèrement vallonné ponctué de quelques rares bosquets. Les haies sont rares, souvent discontinues. Elles sont mieux représentées dans les secteurs d'élevage.

Deux systèmes agricoles se côtoient : la polyculture-élevage, en régression, et le système céréalier intensif. Il en résulte un paysage agricole constitué d'une mosaïque de cultures de moins en moins diversifiées, excepté dans les quelques zones d'élevage subsistant. Ce paysage est toutefois dominé par les céréales (blé, orge, et maïs qui constitue la principale culture irriguée du site), les oléo-protéagineux (colza, tournesol, petit pois) entre lesquelles s'intercalent des prairies à graminées, ray-grass et luzerne. Le pâturage est pratiqué par endroit. Le gel PAC est en majorité pratiqué sous forme de gel industriel, les jachères implantées en couverts de graminées ou légumineuses sont donc rares. Quelques petites vignes sont encore maintenues.

L'habitat est dispersé en petits groupes isolés. Nombreux bâtiments d'habitation et d'élevage ainsi que des murets, sont constitués de pierres calcaires laissant ouvertes des petites cavités favorables à la nidification d'espèces cavernicoles.

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures en région ex Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des trois principales zones de survie de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres.

■ Espèces aviaires d'intérêt communautaire

17 espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ») ont justifié la désignation de la ZPS FR5412007. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Tableau 54. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR5412007

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Reproduction	1 - 3 individus	Non significative	-	-	-
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Reproduction	10 – 30 individus	Non significative	-	-	-
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
	Hivernage	-	Non significative	-	-	-
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Reproduction	1 – 2 individus	Non significative	-	-	-
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Sédentaire	1 – 10 couples	$2\% \geq p > 0\%$	Bonne	Non-isolée	Bonne
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Sédentaire	1 – 30 couples	$2\% \geq p > 0\%$	Bonne	Non-isolée	Bonne
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	Reproduction	10 – 80 couples	$2\% \geq p > 0\%$	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	Hivernage	10 – 30 individus	Non significative	-	-	-

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Concentration	-	Non significative	-	-	-
	Hivernage	0 – 2 individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	-	Non significative	-	-	-
Outarde canepetière <i>Tetrao tetrix</i>	Concentration	50 – 100 individus	15% ≥ p > 2%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
	Hivernage	7 individus	15% ≥ p > 2%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
	Reproduction	20 mâles chanteurs	15% ≥ p > 2%	Moyenne	Isolée	Moyenne
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Concentration	250 – 400 individus	15% ≥ p > 2%	Moyenne	Isolée	Moyenne
	Reproduction	100 – 300 individus	15% ≥ p > 2%	Moyenne	Isolée	Moyenne
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernage	500 – 1 500 individus	Non significative	-	-	-
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	Hivernage	0 – 55 individus	15% ≥ p > 2%	Bonne	Marginale	Bonne
	Reproduction	0 – 20 individus	15% ≥ p > 2%	Bonne	Marginale	Bonne
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Reproduction	10 – 15 individus	Non significative	-	-	-
Élanion blanc <i>Elanus caeruleus</i>	Reproduction	0 – 1 couple	2% ≥ p > 0%	Bonne	Marginale	Bonne
Gorgebleue à miroir <i>Cyanecula svecica</i>	Reproduction	50 – 60 couples	Non significative	-	-	-
Guignard d'Eurasie <i>Eudromias morinellus</i>	Concentration	1 – 5 individus	Non significative	-	-	-

Légende : Tableau 49

5.2.1.18 ZPS FR5212011 – Plaine calcaire du sud Vendée (17,4 km)

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR5212011 « Plaine calcaire du sud Vendée » a été officiellement désignée par arrêté ministériel en 2006. D'une superficie de 6 701 ha.

À une échelle plus détaillée, la ZPS se compose des types de végétation suivants :

- Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente : 70%
- Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière) : 20%
- Prairies améliorées : 10%

La ZPS « Plaine Calcaire du Sud Vendée » est majoritairement composée de cultures, cependant le périmètre comporte des vallées sèches qui abritent potentiellement plusieurs habitats d'intérêt communautaire. Ces habitats font l'objet de plans d'action et d'inventaires sur le périmètre voisin du Marais poitevin.

Le rôle des vallées sèches est primordial pour l'organisation des mesures de gestion proposées, car :

- Elles constituent une contrainte technique pour les exploitations agricoles (affleurement de roches),
- Sur leurs bordures nous retrouvons des habitats d'espèces de la Directive Oiseaux (œdicnèmes...),
- Elles abritent une partie de l'entomofaune servant de ressource alimentaire aux espèces de l'annexe I,
- Elles sont le réservoir de colonisation de la ressource trophique des bandes enherbées et autres corridors nécessaires à la reconquête d'une richesse biologique en plaine.

La plaine céréalière du sud Vendée est un des derniers endroits où se reproduit l'Outarde canepetière en Vendée. Cette espèce, qui était fréquente dans la plaine au 19ème siècle, risque de disparaître du département dans les prochaines années si des mesures ne sont pas prises d'urgence. En effet, de 27 mâles chanteurs en 1989, on est passé à 7 à 12 mâles en 1995 puis à 6 mâles en 2000 (GONIN et YOU 2000). La cause principale de la raréfaction de l'espèce est probablement l'accroissement de la taille des parcelles lors des remembrements, qui permet le développement de la monoculture intensive, récoltée précocement. Le secteur est également intéressant pour la reproduction du Busard cendré, de l'Œdicnème criard et de la Pie-grièche écorcheur, figurant tous trois à l'annexe I.

Par ailleurs, la zone accueille également des espèces qui ne figurent pas à l'annexe I, mais qui sont intéressantes pour la région : le Moineau soulcie par exemple, occupe ici une de ses places les plus septentrionales. Non loin du littoral atlantique, la plaine voit passer chaque année plusieurs centaines d'oiseaux migrants. Elle accueille notamment des rassemblements postnuptiaux d'outardes et d'œdicnèmes. La Cigogne blanche, la Grue cendrée, le Milan noir... y sont régulièrement observées en halte migratoire. Les champs labourés sont favorables à l'accueil du Pluvier doré et du Vanneau huppé en hiver (plusieurs milliers viennent s'alimenter et se reposer dans les labours).

■ Espèces aviaires d'intérêt communautaire

14 espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ») ont justifié la désignation de la ZPS FR5212011. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Tableau 55. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR5212011

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	Concentration	10 individus	Non significative	-	-	-
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Reproduction	-	2% \geq p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Reproduction	1 – 2 couples	Non significative	-	-	-
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Concentration	5 individus	Non significative	-	-	-

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Taille Min - Max (unité)	Population	Conservation	Isolément	Globale
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Reproduction	-	Non significative	-	-	-
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Reproduction	10 – 18 couples	Non significative	-	-	-
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	Concentration	20 – 40 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	Hivernage	1 – 3 individus	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Hivernage	1 individus	Non significative	-	-	-
Outarde canepetière <i>Tetrax tetrax</i>	Reproduction	-	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Reproduction	34 – 42 couples	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernage	500 – 1 000 individus	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Reproduction	1 – 2 couples	Non significative	-	-	-
Gorgebleue à miroir <i>Cyanecula svecica</i>	Reproduction	45 - 46 couples	2% ≥ p > 0%	Bonne	Marginale	Bonne

Légende : Tableau 49

5.2.2 Synthèse des habitats et des espèces d'intérêt communautaire des sites pris en compte dans l'évaluation

La synthèse des habitats et des espèces d'intérêt communautaire des sites pris en compte dans l'évaluation figure dans les tableaux pages suivantes.

5.2.2.1 Habitats d'intérêt communautaire

Type	Code Natura 2000	Intitulé	FR5400442	FR5400443	FR5400441	FR5402011	FR5400444	FR5400446	FR5200659	FR5200658	FR5400445	FR5202002	FR5400439
Aquatique / humide	1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine							X				
Aquatique / humide	1130	Estuaires							X	X			
Aquatique / humide	1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse							X	X			
Aquatique / humide	1150*	Lagunes côtières							X	X			
Aquatique / humide	1210	Végétation annuelle des laissés de mer							X	X			
Aquatique / humide	1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses							X	X			
Aquatique / humide	1320	Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>)							X	X			
Aquatique / humide	1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)							X	X			
Aquatique / humide	1410	Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)							X	X			
Landes, prairies, pelouses	1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)							X	X			
Dunes	2110	Dunes mobiles embryonnaires								X			

Type	Code Natura 2000	Intitulé	FR5400442	FR5400443	FR5400441	FR5402011	FR5400444	FR5400446	FR5200659	FR5200658	FR5400445	FR5202002	FR5400439
Dunes	2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)							X	X			
Dunes	2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)								X			
Dunes	2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale								X			
Dunes	2190	Dépressions humides intradunaires								X			
Aquatique / humide	3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.							X	X			
Aquatique / humide	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>			X				X	X			
Aquatique / humide	3260	Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		X	X					X			X
Landes, prairies, pelouses	4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>		X									
Landes, prairies, pelouses	4030	Landes sèches européennes									X		X
Landes, prairies, pelouses	6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)							X	X		X	
Landes, prairies, pelouses	6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones											X

Type	Code Natura 2000	Intitulé	FR5400442	FR5400443	FR5400441	FR5402011	FR5400444	FR5400446	FR5200659	FR5200658	FR5400445	FR5202002	FR5400439
		montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)											
Aquatique / humide	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)			X			X			X		
Aquatique / humide	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin		X	X				X	X	X	X	
Landes, prairies, pelouses	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)							X	X		X	
Aquatique / humide	7210*	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>							X	X			
Aquatique / humide	7230	Tourbières basses alcalines							X	X			
Rocheux	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique						X					X
Rocheux	8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>											X
Rocheux	8310	Grottes non exploitées par le tourisme										X	
Forestier humide	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X	X	X			X	X	X	X		X

5.2.2.2 Espèces d'intérêt communautaire (hors avifaune)

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	FR5400442	FR5400443	FR5400441	FR5402011	FR5400444	FR5400446	FR5200659	FR5200658	FR5400445	FR5202002	FR5400439
Plante	<i>Marsilea quadrifolia</i>	Marsilée à quatre feuilles							X				
Insecte	<i>Cerambyx cerdo</i>	Capricorne du chêne						X	X	X		X	X
	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	X	X	X			X	X	X			
	<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du prunellier											X
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée							X	X		X	
	<i>Lucanus cervus</i>	Cerf-volant		X				X	X	X		X	X
	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais							X	X			
	<i>Maculinea teleius</i>	Azuré de la sanguisorbe							X				
	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin		X					X	X			
	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	X	X				X	X	X			X
Mollusque	<i>Vertigo mouliniana</i>	Vertigo de des Moulins							X				
Crustacé	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	X	X	X			X					
Poisson	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte							X	X			
	<i>Alosa alosa</i>	Grande alose							X	X			
	<i>Cobitis taenia</i>	Loche de rivière								X			
	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	X										
	<i>Cottus perifretum</i>	Chabot fluviatile			X			X					X
	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière							X	X			
	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine							X	X			
	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière								X			X
	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	X	X	X				X	X			

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	FR5400442	FR5400443	FR5400441	FR5402011	FR5400444	FR5400446	FR5200659	FR5200658	FR5400445	FR5202002	FR5400439
	<i>Salmo salar</i>	Saumon Atlantique						X	X				
Amphibien	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune									X		
	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté						X	X		X		X
Mammifère	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe											X
	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	X	X				X	X	X			X
	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe						X	X				
Chiroptère	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle commune	X	X	X			X	X		X	X	X
	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein		X	X			X	X			X	X
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	X	X		X		X	X			X	X
	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	X	X				X	X			X	X
	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale											X
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	X	X		X		X	X		X	X	X
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe		X				X	X			X	X
Reptiles	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe						X	X				

5.2.2.3 Espèces aviaires d'intérêt communautaire

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	FR5412013	FR5412014	FR5410100	FR5412013	FR5412022	FR5412007	FR5212011
Plongeon catmarin <i>Gavia stellata</i>			x				
Plongeon arctique <i>Gavia arctica</i>			x				
Plongeon huard <i>Gavia immer</i>			x				
Grèbe esclavon <i>Podiceps auritus</i>			x				
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>			x				
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>			x				
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>			x		x		
Crabier chevelu <i>Ardeola ralloides</i>			x				
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	x		x		x		
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>			x		x		
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	x		x		x		
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	x	x	x		x		x
Spatule blanche <i>Platalea leucorodia</i>			x		x		
Cygne de Bewick <i>Cygnus columbianus bewickii</i>			x				
Cygne chanteur <i>Cygnus cygnus</i>			x				
Bernache nonnette <i>Branta leucopsis</i>			x				
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	x		x	x	x	x	
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	x	x	x	x	x	x	x
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	x		x		x	x	x
Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i>			x				

Nom vernaculaire	FR5412013	FR5412014	FR5410100	FR5412013	FR5412022	FR5412007	FR5212011
<i>Nom scientifique</i>							
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	X	X	X	X	X	X	X
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	X	X	X	X	X	X	X
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	X	X	X	X	X	X	X
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	X	X	X	X	X	X	X
Aigle botté <i>Hieraetus pennatus</i>					X		
Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>			X		X		
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	X	X	X	X	X	X	X
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	X	X	X	X	X	X	X
Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>			X		X		
Râle des genêts <i>Crex crex</i>			X		X		
Grue cendrée <i>Grus grus</i>	X		X		X		
Outarde canepetière <i>Tetrao tetrix</i>	X	X	X	X	X	X	X
Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>			X				
Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>			X				
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	X	X	X	X	X	X	X
Gravelot à collier interrompu <i>Charadrius alexandrinus</i>			X				
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	X	X	X	X	X	X	X
Barge rousse <i>Limosa lapponica</i>			X				
Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>	X		X		X		
Phalarope à bec étroit <i>Phalaropus lobatus</i>			X				
Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>			X				

Nom vernaculaire	FR5412013	FR5412014	FR5410100	FR5412013	FR5412022	FR5412007	FR5212011
<i>Nom scientifique</i>							
Sterne hansel <i>Gelochelidon nilotica</i>			X				
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>			X		X		
Sterne arctique <i>Sterna paradisaea</i>			X				
Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>			X				
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	X	X	X	X	X	X	
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>			X	X	X		
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>		X	X	X	X		
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>						X	
Pic cendré <i>Picus canus</i>			X				
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	X					X	
Alouette calandrelle <i>Calandrella brachydactyla</i>			X	X			
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>		X	X	X	X		
Phragmite aquatique <i>Acrocephalus paludicola</i>			X				
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>			X				
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	X	X	X	X	X	X	X
Élanion blanc <i>Elanus caeruleus</i>							X
Gorgebleue à miroir <i>Cyanecula svecica</i>	X		X		X	X	X
Guignard d'Eurasie <i>Eudromias morinellus</i>	X	X	X		X	X	
Bruant ortolan <i>Cyanecula svecica</i>		X		X			
Guifette moustac <i>Chlidonias hybrida</i>			X		X		
Grande Aigrette <i>Ardea alba</i>	X		X		X		

Nom vernaculaire	FR5412013	FR5412014	FR5410100	FR5412013	FR5412022	FR5412007	FR5212011
<i>Nom scientifique</i>							
Combattant varié <i>Calidris pugnax</i>	X	X	X		X		
Mouette pygmée <i>Hydrocoloeus minutus</i>			X				
Sterne caugek <i>Thalasseus sandvicensis</i>			X				
Sterne naine <i>Sternula albifrons</i>			X				
Marouette de Baillon <i>Zapornia pusilla</i>			X				
Sterne caspienne <i>Hydropogon caspia</i>			X				

5.2.3 Sensibilités des habitats et des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000

L'ensemble des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation concernent des habitats d'intérêt communautaire correspondant à la fois à des milieux humides (végétations aquatiques des lacs ou des rivières, sources, tourbières, mégaphorbiaies...), à des milieux prairiaux (landes, pelouses sèches, prairies de fauche...), à des milieux forestiers humides ou non (forêts alluviales, tourbières boisées, hêtraies, chênaies, forêts de ravins...) et à des habitats côtiers (falaises, récifs ...). Ces habitats sont les lieux de vie des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des ZSC (insectes, crustacés, mollusques, poissons, amphibiens, mammifères et plantes).

Sept ZPS sont également prises en compte dans l'évaluation, et se caractérisent par la présence de nombreuses espèces aviaires d'intérêt communautaire, notamment liées aux milieux humides / aquatiques et aux milieux littoraux.

11 des 18 sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation sont localisés, au moins pour partie, sur le territoire du PETR du Pays de Gâtine. Les habitats d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaire qu'ils abritent pourraient donc être directement concernés par le PCAET, dans le cas où celui-ci prescrirait des actions engendrant des aménagements ou des modifications d'occupation du sol.

Les ZSC abritent plusieurs chiroptères d'intérêt communautaire (Barbastelle commune, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe, Petit Rhinolophe...).

Ce groupe d'espèces, possédant des capacités de déplacement importantes, sont à même de fréquenter l'ensemble des milieux naturels du territoire du PETR du Pays de Gâtine. **Le PCAET devra donc veiller à ne pas préconiser d'actions risquant de créer des discontinuités écologiques, susceptibles d'entraver le déplacement de ces espèces à l'échelle de son territoire.**

Par ailleurs, ces sites Natura 2000 comportent des habitats d'intérêt communautaire aquatiques (1150 « Lagunes côtières », 2130 « Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) », 6210 « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables) », 6230 « Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) », 7210 « Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* », 91E0 « Forêts alluviales », ...). Ces habitats accueillent également des espèces d'intérêt communautaire strictement inféodées aux milieux aquatiques ou humides (amphibiens, mollusques, crustacés, poissons, insectes, ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux).

Par conséquent ces habitats et espèces sont sensibles aux incidences résultant d'éventuels projets d'aménagements ou de modifications d'occupation du sol issus d'actions du PCAET, situés hors de leur périmètre, mais susceptibles de toucher indirectement les habitats aquatiques ou hygrophiles et les espèces qu'ils abritent, par des modifications de la ressource en eau (à court, moyen ou long terme).

Notons que l'évaluation d'éventuels impacts sur les zones humides doit prendre en compte la ressource en eau à l'échelle du bassin versant dans sa globalité. **Le PCAET devra donc se garder de préconiser des actions susceptibles d'avoir des effets défavorables indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire des zones humides.**

5.3 Détermination des habitats et des espèces d'intérêt communautaire à retenir dans l'évaluation

Compte-tenu de la nature des actions et mesures préconisées par le PCAET, qui concernent l'ensemble du territoire et de nombreuses thématiques, tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 présentés ci-avant, sont retenus dans l'évaluation.

5.4 Analyse des incidences notables prévisibles du PCAET sur le réseau Natura 2000 et présentation des mesures pour éviter et réduire les incidences négatives

L'analyse détaillée des actions et mesures du PCAET sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire figure dans le tableau en annexe. Elle est synthétisée ci-dessous, pour chaque objectif stratégique et chaque objectif opérationnel.

- **Axe 1 - L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique**
 - I.1 - Mettre en cohérence les politiques publiques locales avec les enjeux du PCAET et du projet de PNR de la Gâtine Poitevine
 - > Incidences

L'objectif opérationnel de mise en cohérence les politiques publiques locales avec les enjeux du PCAET et du projet de PNR de la Gâtine Poitevine ne comporte pas d'**actions qui sont de nature à générer un impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation. *A contrario*, ce sous-axe de la stratégie devrait permettre des incidences positive sur l'artificialisation des sols, la biodiversité et milieux naturels ainsi que l'eau grâce au projet de PNR qui pose des règles sur ces thématiques.

- > Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

- I.2 - Promouvoir la sobriété de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat
 - > Incidences

Ce second objectif opérationnel axé sur la promotion de la sobriété de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat ne comporte également pas d'**actions qui sont de nature à générer un impact**

négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation. Ce sous-axe permettra en effet de mieux cadrer l'artificialisation des sols (en réduisant les consommations de terres arables par exemple) et pour le paysage et le patrimoine architectural.

> **Mesures**

En l'absence d'incidences potentiellement négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

• **I.3 - Rénover et concevoir le bâti pour une prise en compte des enjeux énergie climat**

> **Incidences**

L'objectif opérationnel concernant la rénovation et la conception du bâti pour une prise en compte des enjeux énergie climat comporte des **actions qui ne sont pas de nature à générer un impact négatif sur les habitats, mais qui pourraient en générer sur les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

En effet, les actions concernant la rénovation énergétique destinées à renouveler et améliorer le parc de logements du point de vue de leur performance énergétique peuvent avoir une **incidence négative sur les chiroptères** par la réalisation de **travaux de destruction et d'isolation**.

En effet, plusieurs espèces de chiroptères d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (espèces pour lesquelles doivent être désignées des zones spéciales de conservation appartenant au réseau Natura 2000) ayant été identifiée sur le territoire, ce groupe d'espèces est susceptible d'utiliser des gîtes anthropiques à un moment de leur cycle de vie (combles, charpentes, caves, etc.) en particulier dans des bâtiments anciens.

Les travaux d'isolation peuvent entraîner la condamnation des accès à ces gîtes, déranger les individus en place, voire entraîner leur empoisonnement en cas d'utilisation de traitements du bois contre les parasites.
Les travaux de destruction de logement peuvent également s'accompagner d'une destruction de gîtes.

> **Mesures**

Afin d'éviter que les travaux de destruction, rénovation et d'isolation des bâtiments, en particulier des bâtiments anciens, aient une incidence négative significative sur les chiroptères potentiellement présents, **les mesures suivantes devront être respectées** :

- Réalisation d'une expertise préalable destinée à évaluer les potentialités de présence de chiroptères à un moment de leur cycle de vie,
- En cas de potentialités significatives :
 - Maintenir les accès existants lors des travaux et/ou créer des accès spécialement adaptés au passage des chiroptères,
 - Localiser avant les travaux les fissures occupées ou favorables à épargner, et conserver quelques interstices non obstrués lors des travaux,

- Eviter la réalisation de traitements des charpentes et boiseries en présence des chiroptères,
- Choisir pour ces traitements des produits de toxicité réduite, et préférer le remplacement des bois trop attaqués par du bois non traité d'essences résistantes aux insectes.

De plus, une sensibilisation des particuliers et des entreprises sera à mettre en place concernant cette problématique de destruction de chiroptères lors de travaux de destruction et d'isolation des bâtiments.

■ Axe 2 - La mobilité en Pays de Gâtine

• 2.1 - Favoriser des politiques publiques de mobilité partagées à l'échelle du Pays de Gâtine

> Incidences

L'objectif opérationnel permettant de favoriser des politiques publiques de mobilité partagées à l'échelle du Pays de Gâtine ne comporte pas d'actions **qui sont de nature à générer un impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

> Mesures

En l'absence d'incidences potentiellement négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

• 2.2 - Diversifier les infrastructures de déplacement

> Incidences

L'objectif opérationnel ayant pour but la diversification des infrastructures de déplacement comporte des actions **qui sont de nature à générer un impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Le développement de ces structures de déplacement tels que des pistes cyclables, des bornes de recharge pour véhicules électriques, des abribus, des parkings de covoiturage, etc... peut générer une consommation foncière et un impact sur les habitats naturels et la biodiversité (rupture de corridors écologiques par exemple). De plus, si de nouvelles surfaces sont imperméabilisées, le risque de ruissellement peut alors augmenter, impactant directement ou indirectement les milieux alentours, dont les habitats d'intérêt communautaire aquatiques ou humides.

> Mesures

Afin d'éviter tout risque d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire, **les aménagements liés au développement de la mobilité durable devront être localisés hors des périmètres des sites Natura 2000, et à distance des limites de ceux-ci.**

Les études préalables aux projets devront **tenir compte des enjeux liés aux espèces et habitats d'intérêt communautaire le plus en amont possible.**

De plus, le plan d'actions devra :

- Privilégier les surfaces déjà anthroposées pour les aménagements,
- Privilégier des chemins existants pour les voies cyclables (ou déjà anthroposés),
- Dans le cadre des aménagements, intégrer des matériaux drainants pour faciliter l'infiltration de l'eau.

• 2.3 - Concevoir des solutions de mobilité bas carbone et alternatives à la voiture individuelle

> Incidences

L'objectif opérationnel visant à concevoir des solutions de mobilité bas carbone et alternatives à la voiture individuelle ne comporte pas d'**actions qui sont de nature à générer un impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.

> Mesures

En l'absence d'incidences potentiellement négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

• 2.4 - S'appuyer sur le développement de proximité et le numérique pour limiter les besoins de déplacements

> Incidences

L'objectif opérationnel visant à s'appuyer sur le développement de proximité et le numérique pour limiter les besoins de déplacements ne comporte un certain nombre d'**actions** dont aucune **n'est susceptible de générer un impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

> Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

■ Axe 3 - La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire

• 3.1 - Accompagner le secteur industriel dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA

> Incidences

L'objectif opérationnel visant à accompagner le secteur industriel dans la transition, comportant la réduction des consommations, la décarbonation ainsi que la réduction des PA ne comporte pas d'**actions qui pourraient être de nature à générer un impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

L'accompagnement du secteur industriel dans la transition aura des incidences potentielles positives sur l'air, le climat, l'énergie (réduction des consommations énergétiques, sobriété et efficacité énergétiques) et l'eau (via de meilleures pratiques). La mise en œuvre de synergie entre les entreprises pourra potentiellement permettre d'optimiser la gestion des déchets, ou de l'eau (par exemple, s'il était mis en œuvre des démarches d'écologie territoriale).

Les actions de sensibilisation des entreprises au respect de la loi sur l'extinction nocturne et de communication sur les dispositifs d'accompagnements et d'aides en termes de réduction de la consommation d'énergies, de décarbonation de leurs sources d'énergies, de leurs émissions de polluants, de gestion des eaux, d'aménagements paysagers et naturels **sont susceptibles de générer un impact positif sur les chiroptères potentiellement présents et à l'avifaune migratrice** (et aux autres espèces de la faune nocturne).

> Mesures

En l'absence d'incidences potentiellement négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

- **3.2 - Accompagner le secteur artisanal dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA**

> Incidences

L'objectif opérationnel visant à accompagner le secteur artisanal dans la transition, comportant la réduction des consommations, la décarbonation ainsi que la réduction des PA ne comporte pas **d'actions qui pourraient être de nature à générer un impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

L'accompagnement du secteur artisanal dans la transition aura des incidences potentielles positives sur l'air, le climat, l'énergie (réduction des consommations énergétiques, sobriété et efficacité énergétiques) et l'eau (via de meilleures pratiques). La mise en œuvre de synergie entre les artisanats pourra potentiellement permettre d'optimiser la gestion des déchets, ou de l'eau (par exemple, s'il était mis en œuvre des démarches d'écologie territoriale).

Les actions de sensibilisation des artisanats au respect de la loi sur l'extinction nocturne et de communication sur les dispositifs d'accompagnements et d'aides en termes de réduction de la consommation d'énergies, de décarbonation de leurs sources d'énergies, de leurs émissions de polluants, de gestion des eaux, d'aménagements paysagers et naturels **sont susceptibles de générer un impact positif sur les chiroptères potentiellement présents et à l'avifaune migratrice** (et aux autres espèces de la faune nocturne).

> Mesures

En l'absence d'incidences potentiellement négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

- **3.3 - Accompagner le secteur tertiaire dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA**

> **Incidences**

L'objectif opérationnel visant à accompagner le secteur tertiaire dans la transition, comportant la réduction des consommations, la décarbonation ainsi que la réduction des PA ne comporte pas **d'actions qui pourraient être de nature à générer un impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

L'accompagnement du secteur tertiaire dans la transition aura des incidences potentielles positives sur l'air, le climat, l'énergie (réduction des consommations énergétiques, sobriété et efficacité énergétiques) et l'eau (via de meilleures pratiques). La mise en œuvre de synergie entre les artisanats pourra potentiellement permettre d'optimiser la gestion des déchets, ou de l'eau (par exemple, s'il était mis en œuvre des démarches d'écologie territoriale).

Les actions de sensibilisation des commerces, administrations, et autres services au respect de la loi sur l'extinction nocturne et de communication sur les dispositifs d'accompagnements et d'aides en termes de réduction de la consommation d'énergies, de décarbonation de leurs sources d'énergies, de leurs émissions de polluants, de gestion des eaux, d'aménagements paysagers et naturels **sont susceptibles de générer un impact positif sur les chiroptères potentiellement présents et à l'avifaune migratrice** (et aux autres espèces de la faune nocturne).

> **Mesures**

En l'absence d'incidences potentiellement négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

- **3.4 - Accompagner la filière tourisme dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA**

> **Incidences**

L'objectif opérationnel visant à accompagner le secteur du tourisme dans la transition, comportant la réduction des consommations, la décarbonation ainsi que la réduction des PA ne comporte pas **d'actions qui pourraient être de nature à générer un impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

L'accompagnement du secteur touristique dans la transition aura des incidences potentielles positives sur l'air, le climat, l'énergie (réduction des consommations énergétiques, sobriété et efficacité énergétiques) et l'eau (via de meilleures pratiques). La mise en œuvre de synergie entre les artisanats pourra potentiellement permettre d'optimiser la gestion des déchets, ou de l'eau (par exemple, s'il était mis en œuvre des démarches d'écologie territoriale).

Les actions de sensibilisation des commerces, administrations, et autres services au respect de la loi sur l'extinction nocturne et de communication sur les dispositifs d'accompagnements et d'aides en termes de réduction de la consommation d'énergies, de décarbonation de leurs sources d'énergies, de leurs émissions

de polluants, de gestion des eaux, d'aménagements paysagers et naturels **sont susceptibles de générer un impact positif sur les chiroptères potentiellement présents et à l'avifaune migratrice** (et aux autres espèces de la faune nocturne).

> Mesures

En l'absence d'incidences potentiellement négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

■ **Axe 4 - La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière**

- **4.1 - Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation**

> Incidences

Les **actions** de l'objectif opérationnel visant l'accompagnement des filières agricoles dans la transition et la décarbonation **ne sont pas susceptibles de générer un impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire.

Les actions concernant le stockage carbone sont **susceptibles de générer une incidence positive sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire. En effet, l'introduction de cultures intermédiaires et de bandes enherbées, de cultures intercalaires dans les cultures pérennes, la conversion des terres cultivées en prairies permanentes, la facilitation de l'installation d'élevage pour la valorisation des prairies ainsi que le développement de l'agroforesterie à faible densité d'arbres, des haies en périphérie des parcelles agricoles et des zones environnementales et talus utiles participent indirectement à la conservation et la restauration d'habitats potentiels et d'espèces d'intérêt communautaire des milieux humides et non humides. Toutefois, il **conviendra de planter des espèces indigènes et préférentiellement de sources locales**.

> Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

- **4.2 - Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles**

> Incidences

Les **actions** de l'objectif opérationnel visant à accroître le stockage du carbone et à maintenir les paysages agricoles **ne sont pas susceptibles de générer un impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire.

Les actions concernant le stockage carbone sont même **susceptibles de générer une incidence positive sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire. En effet, l'introduction de cultures intermédiaires et de bandes enherbées, de cultures intercalaires dans les cultures pérennes, la conversion des terres cultivées en prairies permanentes, la facilitation de

l'installation d'élevage pour la valorisation des prairies ainsi que le développement de l'agroforesterie à faible densité d'arbres, des haies en périphérie des parcelles agricoles et des zones environnementales et talus utiles participent indirectement à la conservation et la restauration d'habitats potentiels et d'espèces d'intérêt communautaire des milieux humides et non humides. Toutefois, il **conviendra de planter des espèces indigènes et préférentiellement de sources locales**.

> Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

• **4.3 - Impulser des initiatives alimentaires locales**

> Incidences

L'objectif opérationnel visant à impulser des initiatives alimentaires locales ne comporte pas **d'actions qui pourraient être de nature à générer un impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Les actions concernant la production de proximité sont même **susceptibles de générer une incidence positive sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire. En effet, l'installation de producteurs aux pratiques plus vertueuses (ex : AB) est indirectement favorable aux espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000. En effet, cela contribuera à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de fertilisants. Cette réduction est particulièrement favorable pour les espèces et habitats de milieux humides, dépendant d'une ressource en eau de qualité. La mise en place d'unités de transformation des produits n'est **pas susceptible de générer une incidence négative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire si la construction de bâtiments est prévue à plus de 3 km des zones Natura 2000 et si elle n'impacte pas de bassin versant.

> Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

■ **Axe 5 - La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique**

• **5.1 - Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine**

> Incidences

L'objectif opérationnel visant à préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine ne comporte pas **d'actions qui pourraient être de nature à générer un impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

A contrario, les actions de ce sous-axe seront, pour la plupart, **de nature à générer un impact positif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire**. En effet, ces mesures peuvent viser à conserver et développer la Trame Verte et Bleue, à adopter une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, à inciter la plantation de haies et d'arbres, à intégrer la nature en ville par la gestion écologique des espaces verts et le développement de trames sombres et noires. Cette dernière mesure est **favorable aux chiroptères et à l'avifaune migratrice** (et aux autres espèces de la faune nocturne), ces groupes étant particulièrement sensibles à la pollution lumineuse qui perturbe leurs activités de chasse et leurs déplacements. De plus, selon leur gestion, les espaces verts peuvent représenter des lieux et couloir de migration, de nourrissage et de reproduction, hors zone Natura 2000, pour les espèces possédant de bonnes capacités de dispersion (chiroptères).

> Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

• **5.2 - Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques**

> Incidences

L'objectif opérationnel visant à doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques ne comporte pas **d'actions qui pourraient être de nature à générer un impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Ces politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques sera bénéfiques pour le milieu humain (réduction des îlots de chaleur), les risques (inondations, mouvements de terrain ...), mais aussi pour l'eau dans le cas d'une végétalisation (l'infiltration de l'eau dans le sol serait alors facilitée).

> Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

• **5.3 - Encourager les collectivités (communes, EPCI, PETR du Pays de Gâtine) dans les transitions (énergétiques, climatiques, sociétales...)**

> Incidences

Les **actions** de l'objectif opérationnel visant à encourager les collectivités (communes, EPCI, PETR du Pays de Gâtine) dans les transitions (énergétiques, climatiques, sociétales...) **ne sont pas susceptibles de générer un impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire. Au contraire, cet objectif sera globalement favorable à l'ensemble des thématiques environnementales.

> Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

■ Axe 6 - La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales

- 6.1 - Eolien

> Incidences

L'objectif opérationnel visant à la promotion et la diversification des énergies renouvelables locales comporte **des actions qui pourraient être de nature à générer un impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Même si le **développement des énergies renouvelables** a des incidences potentielles positives sur l'énergie en elle-même (recours moindre aux énergies fossiles) et le climat (moins d'émissions de GES), la **production des énergies renouvelables** peut entraîner également des incidences potentielles négatives. En effet, les installations d'éolien, de solaire ou de méthanisation peuvent notamment générer une **consommation foncière et impacter le paysage**, les **milieux naturels et la biodiversité** selon leur localisation. Dans le cas de l'éolien, un fort impact peut également s'appliquer sur les espèces aviaires et les chiroptères.

De plus, l'éolien générerait une production de **déchets** en fin de vie.

> Mesures

Afin d'éviter tout risque d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire, **les projets d'implantations d'éoliennes devront être localisés hors des périmètres des sites Natura 2000, et à distance des limites de ceux-ci**.

Par ailleurs, les études préalables aux projets devront **tenir compte des enjeux liés aux espèces et habitats d'intérêt communautaire le plus en amont possible**.

Les implantations de **systèmes de production d'énergies renouvelables, en l'occurrence éolienne**, devront :

- Prendre en compte les dimensions paysagères, les corridors de biodiversité existants et les milieux naturels,
- Intégrer la réflexion sur la fin de vie des matériaux (notamment les pales d'éoliennes en fibre de verre).

Les autres incidences négatives seront intégrées dans les études d'impact environnementales, il conviendra alors de prendre en compte les mesures en découlant.

- **6.2 - Solaire (PV et thermique)**

- > **Incidences**

L'objectif opérationnel visant à la promotion et la diversification des énergies renouvelables locales comporte des actions qui pourraient être de nature à générer un impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Même si le **développement des énergies renouvelables** a des incidences potentielles positives sur l'énergie en elle-même (recours moindre aux énergies fossiles) et le climat (moins d'émissions de GES), la **production des énergies renouvelables** peut entraîner également des incidences potentielles négatives. En effet, les installations d'éolien, de solaire ou de méthanisation peuvent notamment générer une **consommation foncière** (forte dans le cas d'installation de panneaux solaires) et **impacter le paysage**, les **milieux naturels et la biodiversité** selon leur localisation.

De plus, l'énergie solaire (PV et thermique) générerait une production de **déchets** en fin de vie.

- > **Mesures**

Afin d'éviter tout risque d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire, les projets d'implantations de panneaux solaires devront être localisés hors des périmètres des sites Natura 2000, et à distance des limites de ceux-ci.

Par ailleurs, les études préalables aux projets devront tenir compte des enjeux liés aux espèces et habitats d'intérêt communautaire le plus en amont possible.

Les implantations de **systèmes de production d'énergies renouvelables, en l'occurrence solaire**, devront :

- Prendre en compte les dimensions paysagères, les corridors de biodiversité existants et les milieux naturels,
- Intégrer la réflexion sur la fin de vie des panneaux photovoltaïques.

Les autres incidences négatives seront intégrées dans les études d'impact environnementales, il conviendra alors de prendre en compte les mesures en découlant.

- **6.3 - Méthanisation**

- > **Incidences**

L'objectif opérationnel visant à la promotion et la diversification des énergies renouvelables locales comporte des actions qui pourraient être de nature à générer un impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Même si le **développement des énergies renouvelables** a des incidences potentielles positives sur l'énergie en elle-même (recours moindre aux énergies fossiles) et le climat (moins d'émissions de GES), la **production des énergies renouvelables** peut entraîner également des incidences potentielles négatives. En effet, les installations d'éolien, de solaire ou de méthanisation peuvent notamment générer une **consommation foncière et impacter le paysage**, les **milieux naturels et la biodiversité** selon leur localisation. Dans certains

cas, la **qualité de l'air** peut être impactée également (émissions de particules fines dans le cas du recours au bois-énergie ou à la méthanisation).

Dans le cas de développement de stations de méthanisation, des **nuisances et risques technologiques** peuvent apparaître ainsi que des émissions supplémentaires de **gaz à effet de serre** (odeurs, bruit et émissions de GES liés aux livraisons de matières méthanisables). La **qualité des eaux** peut être impactée en cas d'infiltration de matières méthanisables dans les sols.

Ainsi, en fonction de leur localisation, et du fait du risque d'eutrophisation des eaux, la mise en place de méthaniseurs pourrait engendrer des incidences négatives directes ou indirectes sur certains habitats d'intérêt communautaire de zones humides et sur les espèces qui leur sont associées.

> Mesures

Afin d'éviter tout risque d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire, **les projets de méthaniseurs devront être localisés hors des périmètres des sites Natura 2000, et à distance des limites de ceux-ci.**

Par ailleurs, les études préalables aux projets devront **tenir compte des enjeux liés aux espèces et habitats d'intérêt communautaire le plus en amont possible.**

Le **respect des mesures BCAE** (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales), comme le maintien des prairies permanentes ou la rotation des cultures, pourrait être un avantage au développement de la méthanisation, sur le plan économique d'une part, mais surtout sur le plan environnemental.

Pour éviter d'**impacter les espèces d'intérêt communautaire** et la faune ordinaire **lors des récoltes de biomasse**, il est préconisé de procéder en facilitant la détection et l'évitement des nids et individus :

- Vérifier la présence de nid ou d'individus avant la récolte (survol de la parcelle par un drone équipée de caméras par exemple).
- Equipement des machines de récolte avec des dispositifs d'effarouchement (barre d'effarouchement par exemple).
- Limiter la vitesse des engins.

Par ailleurs, afin que l'implantation d'unités de transformation de produits ne génère aucun impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire, **la construction de bâtiments devra se faire à plus de 3 km d'une zone Natura 2000 et ne devra pas impacter de bassin versant.**

• 6.4 - Géothermie

> Incidences

L'objectif opérationnel visant à la promotion et la diversification des énergies renouvelables locales, en l'occurrence la géothermie, **ne comporte pas d'actions qui pourraient être de nature à générer un impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

> Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

• **6.5 - Energie de récupération**

> Incidences

L'objectif opérationnel visant à la promotion et la diversification des énergies renouvelables locales, en l'occurrence en ce qui concerne les énergies de récupérations, **ne comporte pas d'actions qui pourraient être de nature à générer un impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

> Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

• **6.6 - Hydraulique**

> Incidences

L'objectif opérationnel visant à la promotion et la diversification des énergies renouvelables locales, en l'occurrence hydraulique, comporte **des actions qui pourraient être de nature à générer un impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Même si le **développement des énergies renouvelables** a des incidences potentielles positives sur l'énergie en elle-même (recours moindre aux énergies fossiles) et le climat (moins d'émissions de GES), la **production des énergies renouvelables** peut entraîner également des incidences potentielles négatives. En effet, la conception d'ouvrages hydrauliques peut **impacter le paysage, les milieux naturels et la biodiversité** selon leurs localisations et dégrader la qualité de l'eau (par exemple les continuités écologiques).

La mise en place d'ouvrages hydrauliques pourrait ainsi engendrer des incidences négatives directes ou indirectes sur certains habitats d'intérêt communautaire de zones humides ou aquatiques et sur les espèces qui leur sont associées.

> Mesures

Afin d'éviter tout risque d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire, **les projets d'implantations d'ouvrages hydrauliques devront être localisés hors des périmètres des sites Natura 2000, et à distance des limites de ceux-ci.**

Par ailleurs, les études préalables aux projets devront **tenir compte des enjeux liés aux espèces et habitats d'intérêt communautaire, notamment liées aux milieux humides et aquatiques, le plus en amont possible.**

Les implantations de **systèmes de production d'énergies renouvelables, en l'occurrence hydraulique**, devront prendre en compte les dimensions paysagères, les corridors de biodiversité existants et les milieux naturels.

Les autres incidences négatives seront intégrées dans les études d'impact environnementales, il conviendra alors de prendre en compte les mesures en découlant.

■ Axe Transversal - La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat

• Communiquer et impliquer toutes les parties prenantes

> Incidences

Les actions visant à communiquer et impliquer toutes les parties prenantes sur la transition écologique **ne sont pas de nature à générer des incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Cet axe transversal est majoritairement favorable pour le climat, l'air et l'énergie, mais permettra également le bon déroulement de la mise en œuvre de la stratégie.

> Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

• Fédérer un réseau de partenaires et promouvoir des démarches partenariales

> Incidences

Les actions visant à fédérer un réseau de partenaires et promouvoir des démarches partenariales **ne sont pas de nature à générer des incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

> Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

• Mobiliser des financements

> Incidences

Les actions visant à mobiliser des financements **ne sont pas de nature à générer des incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

> Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

• **Animer la démarche PCAET et proposer une gouvernance adaptée**

> Incidences

Les actions visant à animer la démarche PCAET et proposer une gouvernance adaptée **ne sont pas de nature à générer des incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

> Mesures

En l'absence d'incidences négatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

5.5 Conclusion

L'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du PETR du Pays de Gâtine ou en limite de celle-ci.

Certaines actions sont même positives, en particulier pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux humides, ainsi que pour les chiroptères et l'avifaune.

Toutefois, trois risques d'incidences négatives sont à considérer :

- Une possible **incidence des travaux de rénovation** destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments, **sur les chiroptères** utilisant des gîtes anthropiques (et sur les autres espèces de ce groupe) : fermeture d'accès aux gîtes, dérangement des individus, effets de traitements des charpentes... ;
- Une possible **incidence du développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, méthanisation, hydraulique...)** sur les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qu'ils abritent ;
- Une possible incidence des **aménagements liés au développement de la mobilité durable** (pistes cyclables, bornes de recharge pour véhicules électriques, abribus, parkings de covoiturage...) sur les habitats d'intérêt communautaire.

Par conséquent, les mesures suivantes ont été proposées :

- Mise en œuvre de **mesures de précautions** destinées à éviter une **incidence des travaux de rénovation sur les chiroptères** (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...) ;
- Localisation des aménagements liés au développement de la mobilité durable hors des sites Natura 2000 du territoire et à distance des limites de ceux-ci ;
- Localisation des projets d'énergie renouvelables **hors des périmètres des sites Natura 2000** impérativement, mise en œuvre de **mesures de précautions** destinées à éviter les impacts sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, notamment aquatiques et de zones humides, et des espèces nichant au sol (comme le Busard Saint-Martin), **respect des mesures BCAE**, constructions de bâtiments ne devant pas impacter le bassin versant des habitats humides d'intérêt et devant se faire à plus de 3 km d'une zone Natura 2000 ;
- Concernant l'ensemble de ces projets, l'étude **le plus en amont possible** des enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Le respect de ces mesures permettra d'éviter toute incidence négative significative des actions du PCAET du PETR du Pays de Gâtine sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, et par conséquent sur le réseau Natura 2000 dans sa globalité.

CHAPITRE 6. PRESENTATION DES METHODES UTILISEES

6.1 PCAET et Evaluation Environnementale

L'évaluation environnementale est réalisée en parallèle de l'élaboration du PCAET. Les principales étapes sont représentées sur la figure ci-dessous.

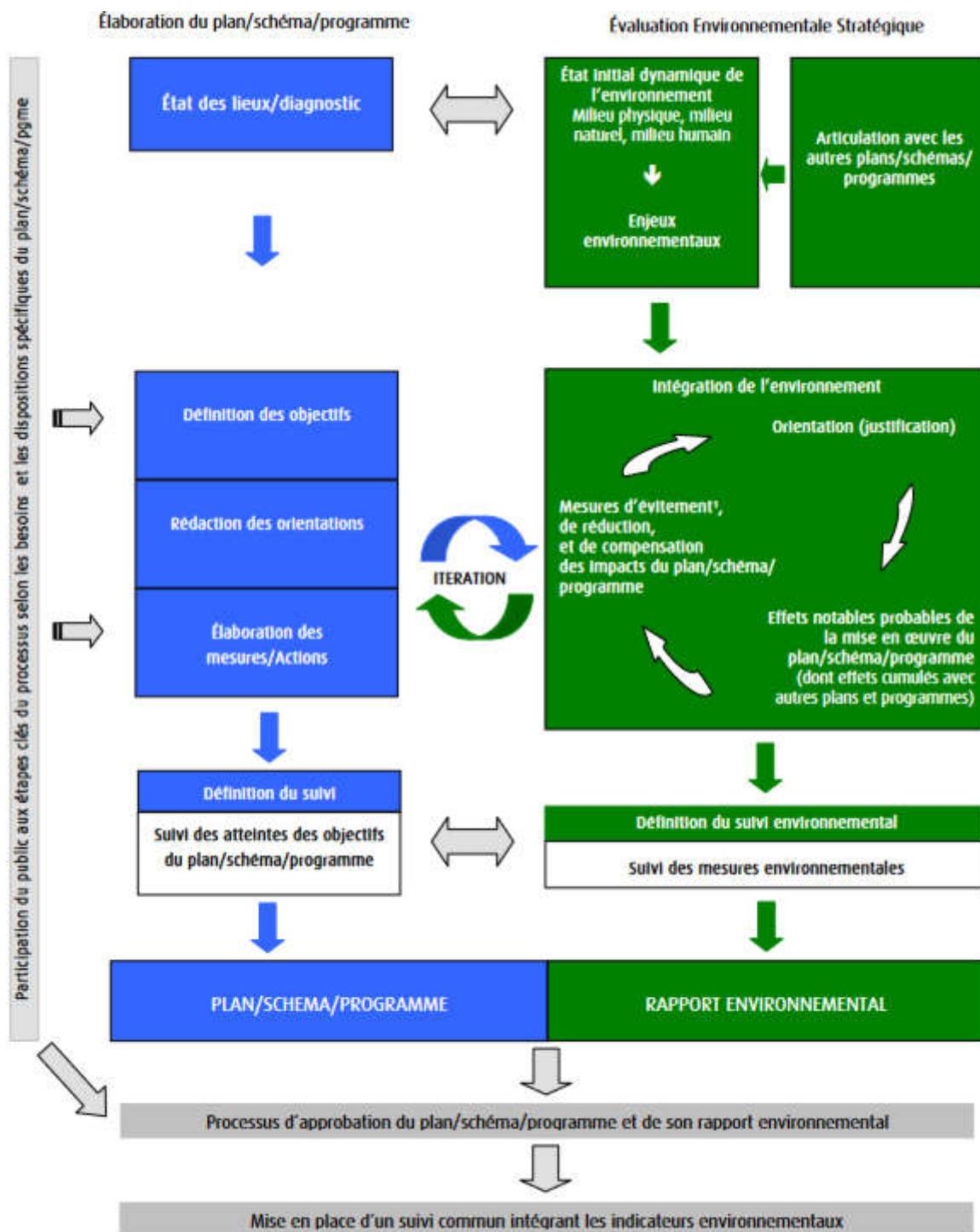


Figure 25. Schéma d'articulation entre l'élaboration du PCAET et l'évaluation environnementale stratégique (Source : Préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique – Cerema)

6.2 Intégration de l'évaluation environnementale dans la gouvernance de l'élaboration du PCAET

La démarche d'évaluation environnementale est un processus itératif. Aussi, sa réalisation s'est-elle faite en parallèle de l'élaboration du PCAET, de manière intégrée, avec un **éclairage spécifique sur les enjeux environnementaux à prendre en compte dans le PCAET** (révélés lors de l'Etat Initial de l'Environnement). Les conclusions de l'état initial de l'environnement, des dynamiques d'évolution (notamment en l'absence de PCAET) ont été transmises à la partie en charge de l'élaboration du PCAET et de la collectivité. De la même manière, un document reprenant les documents cadres et politiques régionales a été élaboré en amont de l'élaboration du PCAET afin que la collectivité puisse articuler sa stratégie avec les réglementations et dynamiques en cours.

Le bureau d'études en charge de l'évaluation environnementale n'ayant pas vocation à être présent à l'ensemble des réunions et des différents comités, des échanges réguliers entre la partie en charge de l'élaboration du PCAET et ce dernier ont permis **d'optimiser au mieux l'intégration de la démarche environnementale dans le processus d'élaboration du PCAET**. Il a donc été rendu compte par la partie en charge du PCAET au bureau d'études, des choix réalisés et de leur justification, des décisions prises, ainsi que des orientations et des actions envisagées.

Une première analyse des **incidences environnementales des orientations stratégiques du PCAET** a été réalisée, avant une analyse plus détaillée des incidences résiduelles du plan d'actions sur l'environnement. Cela a permis à la collectivité et la partie en charge de l'élaboration du PCAET d'optimiser les actions, et de renforcer le processus itératif de la démarche.

6.3 La réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement, définition des enjeux environnementaux et des perspectives d'évolution

6.3.1 Finalité

L'état initial de l'environnement n'est pas une simple compilation des connaissances environnementales du territoire. Il s'agit d'une analyse dynamique et systémique, qui permet de mettre en évidence les relations entre les différentes thématiques. Il est l'occasion d'identifier les richesses et les atouts du territoire et permet également de mettre en avant les faiblesses du territoire, que le PCAET peut contribuer à améliorer.

L'état initial donne une vision globale du territoire, mais permet aussi la mise en évidence de particularités plus locales qui peuvent être importantes pour le futur PCAET.

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE), avec l'identification des **enjeux environnementaux**, constitue le référentiel nécessaire à l'évaluation et représente **l'état de référence pour le suivi du PCAET**.

L'EIE a été entièrement basé sur le travail d'Even Conseil, qui a réalisé en janvier 2022 le diagnostic pour le projet de Parc Natural Régional Gâtine-Poitvine, et adapté aux spécificités du PCAET par auddicé. Le périmètre du projet de PNR comporte six communes de plus que le périmètre du PETR du Pays de Gâtine, d'où la démarche mutualisée souhaitée par le PETR du Pays de Gâtine.

Comme précisé précédemment, les perspectives d'évolutions et les enjeux environnementaux ont été analysés à la fin de chaque thématique sous la forme d'un tableau Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces pour le PCAET.

Etat initial du thème « XXXX »	
Atouts :	Faiblesses :
...	...
Perspectives d'évolution « scénario de référence » (au fil de l'eau)	
Opportunités :	Menaces :
...	...
Enjeux pour le PCAET	
Enjeux :	
...	

XXX = *chacun des thèmes ci-dessus*
→ *Analyse des atouts et faiblesses du territoire pour le thème*
→ *Il s'agit d'étudier la trajectoire du territoire SANS le PCAET, c'est-à-dire en continuant avec les documents cadres actuels*

Figure 26. Tableau AFOM

6.4 Exposé des motifs et justification du scénario retenu au regard des solutions de substitution raisonnables

6.4.1 Etude des scénarios stratégiques

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, plusieurs scénarios ont été étudiés et comparés avec la situation de référence en termes de :

- Réduction de la consommation d'énergie,
- Augmentation de la production d'énergies renouvelables,
- Réduction des émissions de GES,
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- Augmentation de la séquestration du carbone,
- Adaptation au changement climatique.

Les objectifs ont ainsi pu être justifiés au regard des différents scénarios exposés et de la situation environnementale de référence.

6.4.2 Incidences environnementales de la stratégie

Afin de répondre aux objectifs que s'est fixé le territoire, des orientations stratégiques ont été élaborées par le PETR du Pays de Gâtine. Ces orientations ont été analysées selon leurs incidences environnementales sur les thématiques suivantes, inhérentes aux enjeux du PCAET :

- Air : qualité de l'air intérieur et extérieur,
- Energie : consommation énergétique, sources d'énergie,
- Climat : émissions de GES, réchauffement climatique,
- Artificialisation des sols : consommation foncière, étalement urbain,
- Paysage, patrimoine architectural,
- Biodiversité et milieu naturel,
- Eau : préservation, qualité et quantité de la ressource,
- Risques et nuisances : risques naturels ou technologiques, catastrophes naturelles, nuisances (bruit, odeurs ...),
- Déchets : production, traitement,
- Milieu humain : Santé, social, emploi.

La légende suivante a été utilisée :

La légende utilisée est la suivante :

	Incidence positive probable		Incidence indirecte
	Absence d'incidence probable		Incidence directe
			Incidence positive et négative
			Incidence négative probable

Figure 27. Echelle d'évaluation des incidences environnementales de la stratégie du PCAET

Cette analyse a permis de faire ressortir, pour chaque thématique, les incidences potentielles positives et négatives, ainsi que des recommandations pour le programme d'actions pour contrer ces incidences négatives.

6.5 Articulation avec les documents cadres

Le PCAET doit être compatible avec un certain nombre de documents de normes supérieures. La compatibilité du PCAET a été vérifiée pour chacun des documents suivants :

Documents		Existence sur le territoire
Echelle nationale	Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte	Oui
	Loi Energie Climat	Oui
	Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique	Oui
	Stratégie nationale bas-carbone	Oui
	Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques	Oui
	Programmation pluriannuelle de l'énergie	Oui
	Loi Climat Résilience	Oui
	Loi d'orientation des mobilités	Oui
Echelle régionale	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	Oui
	Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables	Oui
	Projet Régional de Santé Environnement	Oui
Echelle locale	Schéma de Cohérence Territoriale	Oui
	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	Oui

6.6 Exposé des effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement, mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences négatives et dispositif de suivi

6.6.1 Prise en compte des enjeux environnementaux

Lors de cette étape, les enjeux révélés lors de l'Etat Initial de l'Environnement ont été croisés avec les actions du PCAET. Cette démarche a pour but de vérifier si le PCAET a bien intégré les enjeux environnementaux.

Pour chaque enjeu, une légende spécifique a été utilisée :

+	L'enjeu est bien pris en compte dans les actions du PCAET
+/-	L'enjeu est partiellement pris en compte dans les actions du PCAET, ou sera pris en compte ultérieurement (points de vigilance)
-	L'enjeu ne transparaît pas à la lecture des actions, il sera nécessaire de compléter le plan d'actions pour une meilleure prise en compte de l'enjeu

Figure 28. Echelle de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les orientations et les actions du PCAET

6.6.2 Analyse des incidences du PCAET sur l'environnement

6.6.2.1 Limites de l'exercice

L'analyse des actions réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale l'est de manière qualitative. Les futures études d'impact relatives aux projets à venir permettront de définir précisément les impacts et les mesures nécessaires qui y seront associées. L'analyse environnementale a donc pour objectif d'anticiper les pressions environnementales de manière plus globale que ne pourrait le faire une étude d'impact.

6.6.2.2 Incidences environnementales du PCAET

Les incidences environnementales résiduelles du PCAET ont été évaluées pour les thématiques suivantes :

- Air : qualité de l'air intérieur et extérieur
- Energie : consommation énergétique, sources d'énergie
- Climat : émissions de GES, réchauffement climatique
- Artificialisation des sols : consommation foncière, étalement urbain
- Paysage, patrimoine architectural
- Biodiversité et milieu naturel
- Eau : préservation, qualité et quantité de la ressource
- Risques et nuisances : risques naturels ou technologiques, catastrophes naturelles, nuisances (bruit, odeurs ...)
- Déchets : production, traitement
- Milieu humain : Santé, social, emploi

La légende utilisée a été la suivante :

	Incidence positive probable		Incidence indirecte
/	Absence d'incidence probable	D	Incidence directe
	Incidence positive et négative		
	Incidence négative probable		

Figure 29. Echelle d'évaluation des incidences environnementales des actions du PCAET

Un tableau reprend **l'évaluation de chaque action du PCAET au regard des thématiques évoquées précédemment**, avec dans la dernière colonne la justification de l'évaluation. A titre d'exemple, une action peut être évaluée de cette manière :

Fiche action	Sujet abordé	Air	Énergie	Climat	Artificialisation des sols	Paysage, patrimoine architecturale	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Milieu humain	Commentaire
Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique												
Désimperméabilisation		/	/		+	+	+	+	+	+	/	La désimperméabilisation et la végétalisation permet d'augmenter l'infiltration à la parcelle et donc réduire les risques d'inondations par ruissellement et de pollutions des eaux. Celle-ci peut également permettre d'augmenter le stock de carbone du sol et de créer un milieu propice à la biodiversité. Enfin, l'accès à un environnement moins perméable peut avoir un bénéfice sur les habitants.
Créer des îlots de fraîcheurs dans les villes et villages					D	D	D	D	D	D	/	
Végétalisation et renaturation		/	/		+	+	+	+	+	+	/	+
					D	D	D	D	D	D		D

Figure 30. Exemple d'évaluation d'une action

6.6.2.3 Synthèse thématique de l'analyse des incidences du PCAET sur l'environnement et définition de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

Au-delà de l'évaluation environnementale de chaque action du PCAET, il a aussi été intéressant de « prendre de la hauteur » en **récapitulant les incidences potentielles positives et négatives du PCAET pour chacune des thématiques environnementales.**

Cette démarche a permis notamment de proposer, pour chacune des incidences potentiellement négatives, des **mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC)** de ces effets.

L'analyse des incidences du PCAET sur le **réseau Natura 2000**, associée à la définition de mesures ERC a également été réalisée dans un chapitre bien spécifique.

6.6.2.4 Dispositif de suivi et d'évaluation

Un **dispositif de suivi et d'indicateurs du PCAET** a été proposé afin de mesurer les effets des actions du PCAET sur l'environnement.

Le dispositif de suivi proposé est présenté selon les grandes thématiques auxquelles se rapportent des enjeux du PCAET :

- Air
- Energie
- Climat
- Artificialisation des sols
- Paysage, patrimoine architectural
- Biodiversité et milieu naturel
- Eau
- Risques et nuisances
- Déchets
- Milieu humain

Pour chacun des indicateurs, il est proposé un état T0 lorsque cela est possible, ainsi que les modes de renseignement et de collecte.

6.7 Compétences mobilisées

La réalisation de l'évaluation environnementale a fait appel à plusieurs compétences :

- Des environnementalistes pour la réalisation et le pilotage de l'étude,
- Des écologues : pour l'analyse spécifique des incidences du PCAET sur le milieu naturel et les sites Natura 2000,
- D'un cartographe : pour la réalisation des cartes.

ANNEXES

Annexe 1 – Tableau d'analyse des incidences des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Légende :

- ++** Incidence très positive
- +** Incidence positive
- 0** Absence d'incidence
- Incidence négative potentielle nécessitant la mise en œuvre de mesures
- incidence très négative potentielle nécessitant la mise en œuvre de mesures

d : incidence directe

i : incidence indirecte

Habitats d'intérêt communautaire non humides (code Natura 2000) : 1420, 4030, 6210*, 6230*, 6510, 8220, 8230, 8310.

Habitats d'intérêt communautaire humides (code Natura 2000) : 1110, 1130, 1140, 1150*, 1210, 1310, 1320, 1330, 1410, 1420, 2110, 2120, 2130*, 2180, 2190, 3140, 3150, 3260, 4010, 6410, 6430, 7210*, 7230, 91E0*.

Espèces d'intérêt communautaire non liées aux milieux humides (hors chiroptères) : Capricorne du chêne, Laineuse du prunellier, Écaille chinée, Cerf-volant, Azuré de la sanguisorbe, Rosalie des Alpes, Vison d'Europe, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Aigle botté, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Râle des genêts, Outarde canepetière, Cédeicnème criard, Engoulevent d'Europe, Pic noir, Pic cendré, Alouette lulu, Alouette calandrelle, Pipit rousseline, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur, Élanion blanc, Guignard d'Eurasie, Bruant ortolan.

Espèces de chiroptères d'intérêt communautaire non liées aux milieux humides : Barbastelle commune, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe.

Espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides : Marsilée à quatre feuilles, Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Cordulie à corps fin, Vertigo de Des Moulins, Ecrevisse à pattes blanches, Alose feinte, Grande alose, Loche de rivière, Chabot commun, Chabot fluviatile, Lamproie de rivière, Lamproie marine, Bouvière, Lamproie de Planer, Saumon Atlantique, Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Cistude d'Europe, Plongeon catmarin, Plongeon arctique, Plongeon huard, Grèbe esclavon, Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Crabier chevelu, Aigrette garzette, Héron pourpré, Cigogne noire,

Cigogne blanche, Spatule blanche, Cygne de Bewick, Cygne chanteur, Bernache nonnette, Pygargue à queue blanche, Busard des roseaux, Balbuzard pêcheur, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Echasse blanche, Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu, Pluvier doré, Barge rousse, Chevalier sylvain, Phalarope à bec étroit, Mouette mélancocéphale, Sterne hansel, Sterne pierregarin, Sterne arctique, Guifette noire, Hibou des mar, Martin-pêcheur d'Europe, Phragmite aquatique, Gorgebleue à miroir, Guifette moustac, Grande Aigrette, Combattant varié, Mouette pygmée, Sterne caugek, Sterne naine, Marouette de Baill, Sterne caspienne.

Axe	N°	Orientations	Actions	Habitats d'intérêt communautaire non humides	Habitats d'intérêt communautaire humides	Espèces d'intérêt communautaire non liées aux milieux humides (hors chiroptères)	Espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides
1 - L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique	1-1	Mettre en cohérence les politiques publiques locales avec les enjeux du PCAET et du projet de PNR de la Gâtine Poitevine	Gouvernance et communication autour du PCAET	+/i	+/i	+/i	+/i
	1-2	Promouvoir la sobriété de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat	Créer des "îlots de fraîcheur dans les villes et villages	0	0	0	0
			Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier	0	0	0	0
	1-3	Rénover et concevoir le bâti pour une prise en compte des enjeux énergie climat	Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé	0	0	-/d ou i :	0
			Planifier la rénovation énergétique des bâtiments publics	0	0	-/d ou i :	0
2 - La mobilité en Pays de Gâtine	2-1	Favoriser des politiques publiques de mobilité partagées à l'échelle du Pays de Gâtine	Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce	-/d ou i :	-/d ou i :	-/d ou i :	-/d ou i :
			Soutenir le déploiement de mobilités alternatives	0	0	0	0
	2-2	Diversifier les infrastructures de déplacement	Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce	-/d ou i :	-/d ou i :	-/d ou i :	-/d ou i :
	2-3	Concevoir des solutions de mobilité bas carbone et alternatives à la voiture individuelle	Soutenir le déploiement de mobilités alternatives	0	0	0	0
	2-4	S'appuyer sur le développement de proximité et le numérique pour limiter les besoins de déplacements	/	0	0	0	0
			/	0	0	0	0
			/	0	0	0	0
			/	0	0	0	0
3 - La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire	3-1	Accompagner le secteur industriel dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA	Développer les démarches d'économie circulaire entre les acteurs du territoire	0	0	0	0
			Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique	0	0	0	0
	3-2	Accompagner le secteur artisanal dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA	Développer les démarches d'économie circulaire entre les acteurs du territoire	0	0	0	0
			Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique	0	0	0	0
	3-3	Accompagner le secteur tertiaire dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA	Développer les démarches d'économie circulaire entre les acteurs du territoire	0	0	0	0
			Privilégier les achats responsables des collectivités locales	0	0	0	0
			Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique	0	0	0	0
	3-4	Accompagner la filière tourisme dans la transition : réduction des consommations, décarbonation et réduction des PA	Un tourisme durable qui valorise l'identité du territoire	0	0	0	0
4 - La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière	4-1	Accompagner les filières agricoles dans la transition et la décarbonation	Réaliser un diagnostic carbone des activités agricoles et sylvicoles en Gâtine	0	0	0	0
			Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique	+/d ou i	+/d ou i	+/ i	+/ i

Axe	N°	Orientations	Actions	Habitats d'intérêt communautaire non humides	Habitats d'intérêt communautaire humides	Espèces d'intérêt communautaire non liées aux milieux humides (hors chiroptères)	Espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides
	4-2	Accroître le stockage carbone et maintenir les paysages agricoles	Réaliser un diagnostic carbone des activités agricoles et sylvicoles en Gâtine	0	0	0	0
	4-3	Impulser des initiatives alimentaires locales	Organiser une stratégie alimentaire territoriale en favorisant les circuits-courts de proximité	0	0	0	0
5 - La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique	5-1	Préserver l'environnement, renforcer le rôle de la biodiversité et maintenir les paysages de la Gâtine	Adopter une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau	+/i	+/d ou i	+/ i	+/d ou i
			Préserver les arbres et les haies, mettre en œuvre une gestion adaptée et valoriser la ressource	++/d	++/d ou i	++/d ou i	++/ i
			Protéger la biodiversité et renforcer les trames du territoire	++/d ou i	++/d ou i	++/d ou i	++/ i
	5-2	Doter le territoire de politiques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques	Mettre en œuvre un plan d'actions de gestion des risques naturels	0	0	0	0
			Sensibiliser le grand public autour des transitions, et de l'adaptation au changement climatique	0	0	0	0
	5-3	Encourager les collectivités (communes, EPCI, PETR du Pays de Gâtine) dans les transitions (énergétiques, climatiques, sociétales...)	Sensibiliser le grand public autour des transitions, et de l'adaptation au changement climatique	0	0	0	0
6 - La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales	6-1	Eolien	Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	-/d	-/d	--/d ou i	0
	6-2	Solaire (PV et thermique)	Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire	-/d	-/d :	-/d ou i	-/d ou i
	6-3	Méthanisation	Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	-/d ou i	-/d ou i	-/d ou i	-/d ou i
	6-4	Géothermie	Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	0	0	0	0
	6-5	Energie de récupération	Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie	0	0	0	0
	6-6	Hydraulique	Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	0	-/d ou i	0	-/d ou i
Transversal - La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat		Communiquer et impliquer toutes les parties prenantes	/	0	0	0	0
		Fédérer un réseau de partenaires et promouvoir des démarches partenariales	/	0	0	0	0
		Mobiliser des financements	/	0	0	0	0
		Animer la démarche PCAET et proposer une gouvernance adaptée	/	0	0	0	0

